



**Programme
de
développement rural
de la Corse
2007-2013**

TOME 1

Version 7 approuvée

le 11/11/2013



République Française



SOMMAIRE TOME 1

Le programme : données générales.....	3
1. Nom du programme.....	4
2. Etat membre et région administrative.....	4
3. Etat des lieux et stratégie retenue.....	6
3.1 Etat des lieux.....	6
3.1.1 Présentation de l'espace rural corse.....	6
3.1.2 : Secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire.....	12
3.1.3 : La diversification croissante et inégale des services en milieu rural.....	26
3.1.4. : La richesse de l'environnement rural.....	27
3.1.5 La problématique foncière et l'aménagement discontinu du territoire.....	48
3.1.6. Un territoire avec des handicaps.....	49
3.1.7 Le difficile financement du développement.....	50
3.1.8 Les objectifs de la programmation 2007-2013 Forces/Faiblesses -.....	51
3.1.9 Les défis à relever.....	56
3.2 La Stratégie de la politique Corse de développement rural.....	58
3.2.1 : Ses objectifs.....	58
3.2.1.1 Compenser les handicaps naturels.....	58
3.2.1.2 Limiter les handicaps structurels.....	60
3.2.1.3 Exploiter le potentiel de valeurs ajoutées.....	62
3.2.1.4 Conserver les atouts naturels et culturels.....	63
3.2.1.5 Faciliter la vie des hommes et des femmes occupant l'espace rural.....	64
3.2.1.6 Synthèse.....	65
3.2.2 : Sa place au sein des politiques européennes et nationales.....	72
3.3 Evaluation ex-ante.....	79
3.3.1 Définition de l'évaluation ex-ante.....	79
3.3.2 Résultats.....	79
3.4 Evaluation environnementale stratégique (ou EES).....	81
3.5 Consultation publique.....	82
3.6 Prise en compte de la consultation publique et des travaux d'Evaluation.....	84
3.7 Impact de la programmation 2000-2006 et autre information.....	85
4. Justification des priorités choisies et impact attendus.....	91
4.1 Justification des priorités retenues.....	91
4.2 Impact attendu.....	103

Première partie

Le programme : données générales

1. Nom du programme

Le programme de développement rural 2007-2013 pour la Corse sera dénommé « programme de développement rural de la Corse » ou PDRC.

2. Etat membre et région administrative

Zone géographique couverte par le programme

Le PDRC couvre l'ensemble du territoire de la Corse : Collectivité Territoriale de l'Etat français.

La politique de développement rural cofinancée par le FEADER a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire insulaire pour autant qu'elle soutienne des activités agricoles, sylvicoles, et rurales.

Les zones rurales sont définies par la combinaison de deux critères d'appréciation : d'une part un critère socio-économique caractérisé par la faible densité de population ou par un faible niveau de service à la population, d'autre part un critère d'occupation de l'espace caractérisé par l'importance des activités agro-sylvo-pastorales et la prépondérance de la végétation spontanée ou cultivée.

Compte tenu de la faible densité de population sur l'île (30h/km² au total et 9h/km² dans l'intérieur), du regroupement des services dans les centres urbains, de l'importance et de la progression du couvert végétal partout dans l'île, l'ensemble des communes de Corse présentent sur leur territoire de telles caractéristiques, y compris les espaces habités en dehors des continuités urbaines situées à Bastia et Ajaccio.

Seconde partie

Etat des lieux et stratégie

3. Etat des lieux et stratégie retenue

3.1 Etat des lieux

3.1.1 Présentation de l'espace rural corse

3.1.1.1 Contexte

La Corse est une région qui connaît une situation extrêmement particulière dans l'ensemble national. Le qualificatif « la plus proche des îles lointaines » la définit parfaitement. En effet c'est la plus lointaine des îles rattachées à la métropole et aussi la plus peuplée. Ainsi les 270 000 habitants de l'île se trouvent à 300 km du port le plus trafiqué, Marseille. Celui-ci est trop proche pour que l'île soit considérée comme ultra-périphérique et trop loin pour que la distance ne joue pas de manière déterminante sur les coûts de transport.

La Corse avec une superficie de 8 680 km² représente 1,6 % du territoire national mais seulement 0,5 % de la population nationale. Ces deux grandeurs laissent donc préjuger une situation où le monde rural est omniprésent.

La densité de population insulaire est la plus faible de France avec seulement 31 habitants au Km² contre 107 pour la moyenne nationale. En outre, le relief insulaire cloisonne fortement les différents bassins de vie et l'altitude moyenne de 568 mètres dénote d'un territoire fortement accidenté.



Au plan économique, la Corse présente des indicateurs contrastés. Elle se place en effet au 16ème rang national en PIB / emploi en 2003 avec un revenu disponible brut par habitant, avant dernière de France mais elle connaît également une croissance très supérieure (5,1 % par an) à celle des autres régions françaises (3,8 % par an) sur la période 1997/2003 et un rythme plus soutenu de création d'emploi (+ 0,6 % par an).

POPULATION COMMUNALE EN CORSE (RECENSEMENT ANNEE 1999)



LEGENDE :

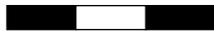
Population (nb hab.)

- 0 - 100
- 100 - 500
- 500 - 1000
- 1000 - 4500
- 4500 - 10000
- 10000 - 20000
- 20000 - 30000
- 30000 - 55000

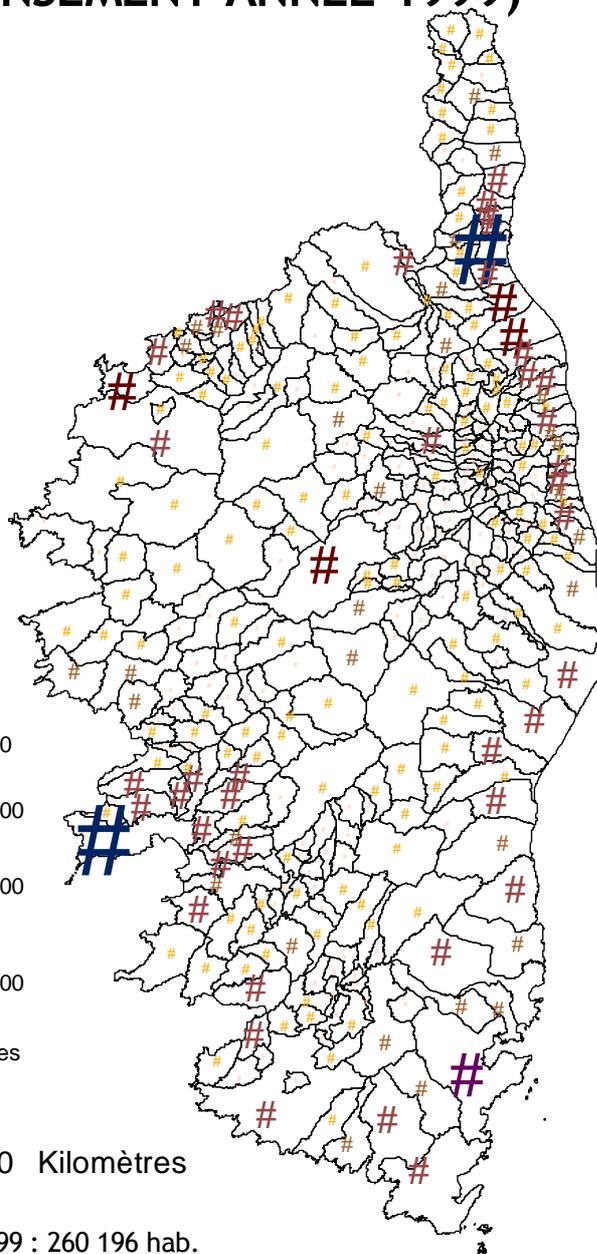
Limites communales

ECHELLE :

0 10 20 30 Kilomètres



Population totale en 1999 : 260 196 hab.
(Source : site INSEE.fr)



Repère Chiffré

Domaine	Indicateur	Mesure	Année	En Corse
Population	Population	nombre d'habitants	2006	278 650
	Structure de la population	% de la population -moins de 20 ans	2005	60 206
		-de 20 à 59 ans	2005	147 976
		-de 60 ans et plus	2005	68 729
Population	Natalité	nombre de naissance	2006	2811
Territoire	Superficie	ha	2005	872 000
	Répartition spatiale	superficie agricole (en % de la superficie totale)	2005	37%
		superficie forestière (idem)	2005	35 %
Emploi	Taux d'activité (France)	La population active ayant un emploi (100 700 actifs)	2004	37 % de la population
	Répartition des emplois par secteur (France)	en % des emplois -tertiaire -agriculture, pêche, forêt -industrie -construction	2004	80 % 4 % 6 % 10 %
Emploi	Taux de chômage	en % de la population active	2 ^{ème} trimestre 2007	8,2 %

3.1.1.2 L'espace rural

L'organisation de l'espace insulaire est structurée autour de deux pôles urbains, Bastia et Ajaccio, qui regroupent à eux seuls près de la moitié de la population. Sur les 360 communes insulaires seulement 28 ont franchi le seuil des 2 000 habitants alors que plus de 100 comptent moins de 100 habitants. Six habitants sur dix résident en zone urbaine.

La localisation des activités insulaires est étroitement calquée sur la répartition de la population dans la mesure où sept entreprises sur dix se situent dans les zones urbaines. Dans l'espace rural les 3 600 exploitations agricoles, dont 1735 sont des exploitations professionnelles, et les industries agroalimentaires jouent un rôle déterminant du point de vue de l'emploi (plus de 7 000 emplois), de l'économie (plus de 400 M€ de CA), pour un Produit Intérieur Brut Régional de 5,5 Milliards d'euros.

Les questions de développement rural se posent de manière aiguë dans l'île et ce d'autant plus que cet espace joue un rôle déterminant en matière d'activité touristique. Il est un élément fort de l'image caractéristique de la Corse « une nature préservée et peu fréquentée » et un capital indispensable pour la production touristique à la fois espace ludique et lieu de séjour.

3.1.1.2.1 Organisation des communes et éléments démographiques

Les données de cadrage	
Nb. de communes	360
<i>dont en zone de montagne</i>	323
<i>dont en zone de haute montagne</i>	10
Altitude maximale en m (Monte Incudine)	2 710
Superficie totale (en ha)	872 000
Population	273 000
<i>dont moins de 20 ans</i>	22%
<i>dont 60 ans et plus</i>	16%
Densité moyenne (hab/km ²)	31
Population active ayant un emploi	100 700



Source : Estimation INSEE 2004

Communes rurales : 76 % des communes insulaires qui abritent 16 % de la population				
Principales caractéristiques démographiques des six classes en 1999				
Classes	Nombre de communes	Population	Population moyenne	% par rapport au total Corse
Villes fortement urbanisées	2	90 764	45 382	34,9
Communes en développement	31	75 015	2 420	28,8
Communes périphériques moyennement urbanisées	40	47 015	1 175	18,1
Gros villages touristiques	14	4 837	346	1,8
Communes rurales peu enclavées	136	25 922	191	10,0
Communes rurales en déclin	137	16 643	121	6,4
Total Corse	360	260 196	723	100,0

Source : Insee - Recensement de la population 1999.

L'espace rural couvre environ 80 % du territoire régional, réparti également sur les deux départements et concerne 97 % des communes.

Au niveau démographique, les communes rurales les plus dynamiques sont principalement situées sur le littoral, à l'exception de certaines petites villes ou bourgs centres. Ces 87 communes réunissent 84 % de la population. Parmi elles, on distingue 33 communes pôles, autour desquelles se développe une quarantaine de communes périphériques. 14 gros villages touristiques complètent ce maillage.

Dans l'intérieur, 273 communes, ont en commun des caractéristiques propres aux communes rurales. Elles sont en outre, le plus souvent, localisées dans des zones montagneuses difficiles d'accès. Les commerces et les services, publics ou privés, sont rares. La population âgée est proportionnellement importante. Il en résulte un solde naturel déficitaire.

Parmi elles, on dénombre un groupe de 136 communes qui semble moins marqué par la désertification. La population n'a pas diminué grâce à un apport migratoire. Les résidents travaillent majoritairement ailleurs. Par contre la situation des 137 autres communes s'avère nettement plus précaire. En effet, elles sont très enclavées, la population y est en forte baisse et leur taille est très petite. Par ailleurs, peu d'activités y subsistent en dehors de l'agriculture. La population de ces communes est très âgée, près de la moitié des habitants a plus de 60 ans.

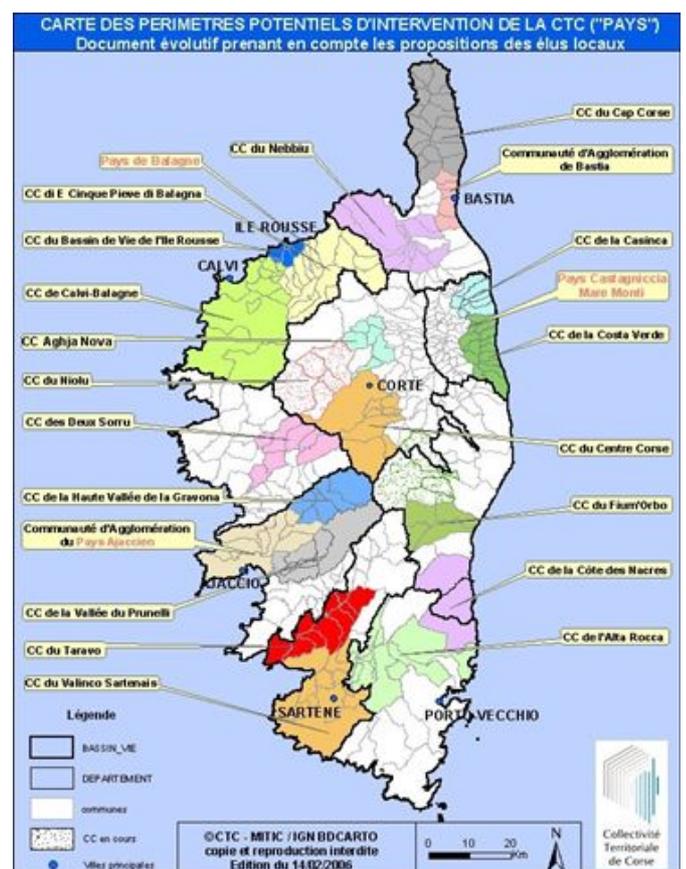
La Corse possède un Parc Naturel Régional (PNRC) et un Parc marin au sud de l'île.

Le Parc Naturel Régional de Corse regroupe 145 communes rurales sur une superficie de 350 000 Ha. La population y est de 26 700 résidents.

Les espaces ruraux insulaires rencontrent de sérieux problème d'accessibilité aux services. En Corse les quatre cinquièmes des bassins de vie enregistrent des temps d'accès supérieurs aux moyennes nationales pour toutes les catégories d'équipements.

Ces éléments liminaires plaident pour une politique forte et originale de développement rural dans une île où les huit dixièmes de l'espace seront concernés.

L'Assemblée de Corse a défini neuf bassins de vie : périmètres potentiels d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse. Ils ont une cohérence géographique et tiennent compte des organisations locales des collectivités. (communautés de communes ; communautés d'agglomération). Ils pourront être la base d'une gouvernance locale des territoires.



3.1.1.2 Fonction du rural

Pour ne pas appréhender l'espace rural corse et la problématique de son développement à travers un prisme dépassé qui le confinerait à un territoire fermé ou à une enclave archaïque du monde moderne et innovant, il convient d'identifier clairement les nouvelles fonctions qu'il joue au sein de notre région. Une partie de plus en plus importante du territoire insulaire constitue aujourd'hui un lieu de résidence apprécié, une destination touristique de plus en plus fréquentée et un terrain d'initiatives variées en prise avec une pluralité de sujets, notamment celui de l'environnement. Il demeure incontestable que ces opportunités et la capacité des acteurs à les concrétiser ne se retrouvent pas de façon homogène sur le territoire rural corse. Bien au contraire, certaines zones rurales accusent un retard de développement, une carence en termes de services et un isolement qui stigmatisent la disparité existante entre les différents espaces ruraux insulaires.

D'autre part, si les territoires ruraux exercent plusieurs fonctions, on observe que l'intensité de ces vocations varie d'un territoire à l'autre.

En premier lieu, les territoires ruraux constituent des **espaces de production et d'emploi**. Par le passé, les activités prépondérantes étaient axées sur la production agricole. Aujourd'hui, elles occupent souvent une place relative en termes d'emploi et de valeur ajoutée. Néanmoins, elles demeurent essentielles dans la structuration de l'espace rural et utilisent majoritairement le foncier. De plus, elles génèrent des activités agro-alimentaires, elles-mêmes sources de gisement d'emploi. Ce constat permet de rendre toute sa place à l'activité agricole dans l'approche du développement rural. Au sein de cette fonction de production, il convient d'identifier la présence des activités artisanales en zone rurale, et en particulier dans le secteur du bâtiment.

Ainsi, l'espace rural apparaît comme un lieu d'accueil approprié aux activités liées aux savoir faire et aux ressources locales.

Enfin, la tendance la plus novatrice et remarquable concerne le développement des activités de service. En effet, l'évolution des besoins et l'arrivée de nouveaux types de consommateurs en milieu rural, se sont accompagnés d'un accroissement de l'offre émanant du secteur tertiaire. A cette vocation de production, il faut désormais adjoindre et reconnaître la **destination touristique et récréative** des territoires ruraux. Le monde rural bénéficie d'un engouement général pour les séjours dans un cadre naturel et la pratique d'activités sportives et culturelles qui se traduit par une progression de sa fréquentation touristique. Si cette évolution peut paraître salubre puisque source de richesses pour le monde rural, il ne faut pas sous-estimer les écueils qu'elle rencontre ou qu'elle pourrait susciter. Par exemple, la diversification des exploitations agricoles vers l'offre d'activités touristiques reste encore timorée. D'autre part, les différents acteurs semblent avoir du mal à valoriser le capital patrimonial et naturel, capital qui appartient et qui est accessible à tous. Les conflits d'usage inhérents à cette évolution de la fonction touristique ne doivent pas être sous-estimés. En particulier au regard de la **gestion et de la préservation de l'environnement**.

En effet, la qualité de l'environnement et sa gestion durable sont devenus des enjeux majeurs des territoires ruraux tant il est vrai que l'attrait exercé par les sites naturels réside pour l'essentiel dans leur état de préservation.

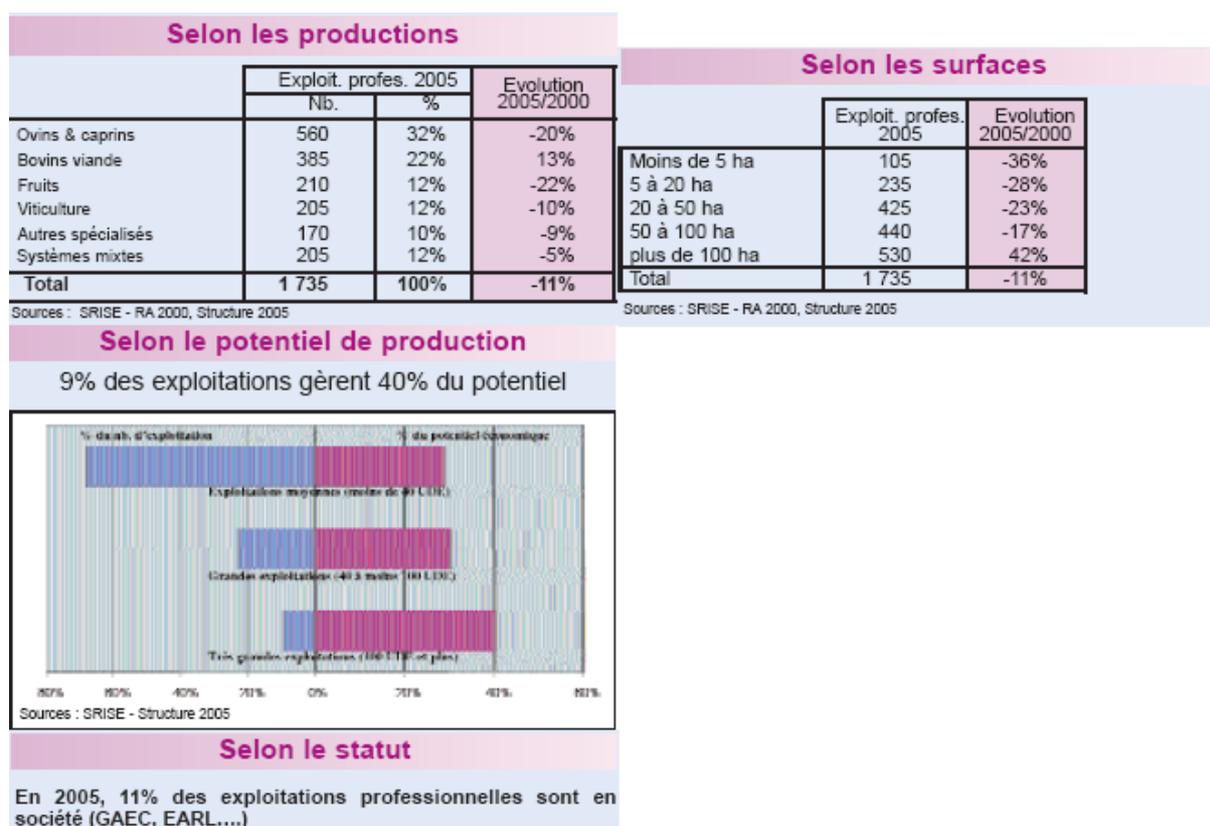
3.1.2 : Secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire

3.1.2.1 Repères chiffrés

➤ Approche général

Domaine	Indicateurs	Année	Corse
Approche générale	valeur ajoutée brute du secteur primaire	2006	117
	valeur ajoutée brute du secteur primaire en % de la valeur ajoutée brute totale	2006	2,06%

➤ Les exploitations professionnelles

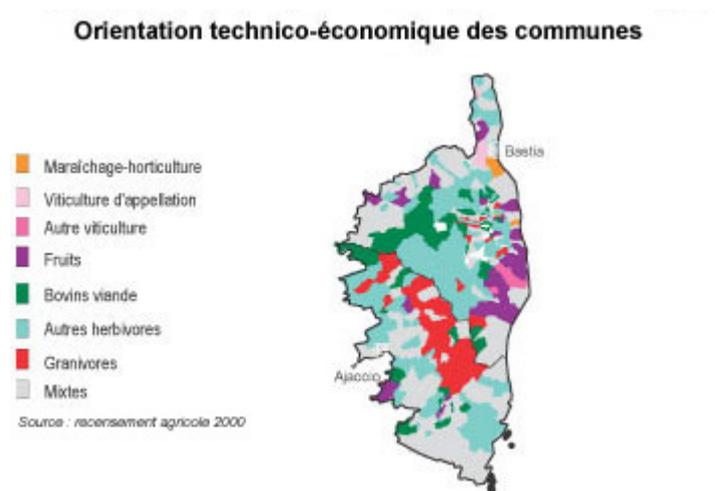


3.1.2.2 Les secteurs agricole et agro-alimentaire : principale source de production insulaire

- Le secteur agricole

Si le secteur agricole occupe aujourd'hui une place réduite dans l'économie insulaire (représente environ 2% du PIB de l'île et génère un chiffre d'affaires annuel de 230 millions d'euros pour 316 000 hectares de Surfaces Agricoles Utilisées), Il conserve toutefois un rôle important dans la vie sociale et induit globalement des effets positifs sur l'occupation et l'entretien des territoires (prévention des risques).

L'agriculture Corse est marquée par une dualité entre les zones d'élevage situées en montagne, et la plaine, essentiellement la côte orientale, où prédominent les cultures pérennes.



- Un renouvellement des générations à soutenir

Répartition par âges :

La population agricole active en Corse s'évalue à environ 6 000 personnes et représente 3 580 UTA (Unité de travail annuel). On observe que 2/3 de ces emplois concernent les exploitants et leur famille. On dénombre 1735 exploitations professionnelles sur l'île ;

La pyramide des âges des chefs d'exploitation fait apparaître un vieillissement de cette population dont les 50/65 ans représentent 40 % de la population (33 % en 2000). D'autre part, on observe un net recul de la représentation des 25/34 ans qui concernent 8 % de la population au lieu de 17 % en 2000.

L'âge des chefs d'exploitation		
	Nb. de personnes	Evolution 2005/2000
Moins de 35 ans	135	-59%
35 à 50 ans	770	-10%
50 à 65 ans	710	9%
65 ans et plus	120	4%
Total	1 735	-11%

Sources : SRISE - RA 2000, Structure 2005

Installations et départs

Entre 2004 et 2006, le nombre d'exploitations professionnelles est passé de 1 860 à 1 735, soit 62 disparitions par an sur cette période.

D'autre part, on compte sur la période 1997/2005 une moyenne de 29 dotations jeune agriculteur délivrées par an et l'année dernière ce sont plus de 100 dossiers qui ont bénéficié d'une aide à l'installation.

- Formations des chefs d'exploitations

Les 1735 exploitations professionnelles ont le niveau de formation suivant :

La formation des chefs d'exploitation		
En pourcentage du nombre total d'agriculteurs		
Formation agricole initiale	Aucune	58%
	Primaire	5%
	Secondaire	28%
	Supérieure	6%
Formation agricole continue	Aucune	92%
	Stage moins de 200h	4%
	Stage 200h & 320h	2%
	Brevet professionnel ou de technicien agricole	2%
	Brevet de technicien supérieur agricole	0%

Source : SRISE - Structure 2005

NB : la formation BTSA "analyse et conduite d'un système d'exploitation" est dispensée en Corse en formation continue et financée par la CTC à destination de stagiaires ayant un projet d'installation (entre 2 et 4 stagiaires par an)

Le niveau de formation moyen des bénéficiaires d'aides à l'installation sur la période 1997/2005 :

Niveau V	BPA	57%
Niveau IV	Bac	7%
	BTA	12%
	BPREA	20%
Dérogation		4%

LISTE DES DIPLOMES PREPARES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE [2]

Lycée d'enseignement général et technique agricole de SARTENE (Corse-du-Sud)

BEPA : travaux forestiers

BTA : gestion et conduite de chantiers forestiers

Baccalauréat technologique STEA : technologie des aménagements

BTSA : analyse et conduite de systèmes d'exploitation

Centre de formation professionnel pour adultes de SARTENE (Corse-du-Sud)

BTA : gestion et conduite de chantiers forestiers

BPA v : chef d'exploitation en polyculture-élevage, chef d'entreprise ou OHQ en travaux forestiers

BP IV : responsable d'exploitation agricole, élevage et cultures fourragères

Centre de formation agricole de SARTENE (Corse-du-Sud)

CAPA : élevage et cultures fourragères, entretien de l'espace rural

Lycée professionnel agricole de BORGIO (Haute-Corse)

4° et 3° technologiques

BEPA : entretien de l'espace rural, élevage et cultures fourragères

Baccalauréat professionnel : conduite et gestion de l'exploitation agricole

Centre de formation professionnel pour adultes de BORGIO (Haute-Corse)

CAPA : travaux paysagers

BPA v : vigne et vin

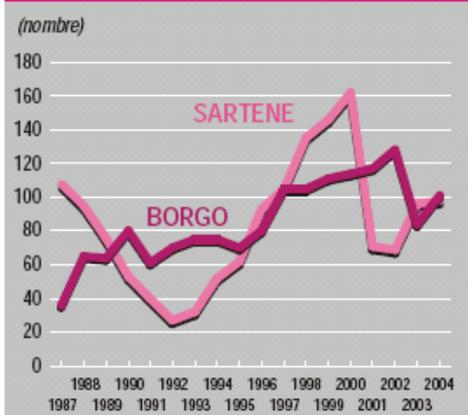
Centre de formation agricole de BORGIO (Haute-Corse)

CAPA : élevage et cultures fourragères, productions horticoles et fruitières, travaux paysagers

APPRENTIS PAR NIVEAU DE FORMATION AU 1^{er} JANVIER 2004 [1]

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse	
	Ministère de tutelle		Ministère de tutelle		Ministère de tutelle	
	Agriculture	Education nationale	Agriculture	Education nationale	Agriculture	Education nationale
Niveau V : CAP	15	451	26	438	41	889
BEP	-	73	-	32	-	105
Mentions complémentaires	-	-	-	-	-	-
Niveau IV : Brevets professionnel et de maîtrise	8	58	7	46	15	104
Baccalauréat professionnel	-	16	-	23	-	39
Niveau III : BTS	-	16	-	-	-	16
DUT	-	-	-	15	-	15
Ensemble	23	614	33	554	56	1 168

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES DEUX LYCEES AGRICOLES DE CORSE [2]



APPRENTIS PAR DOMAINE DE FORMATION AU 1^{er} JANVIER 2004 [1]

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
Agriculture, forêt, pêche, espaces verts	23	33	56
Industries de transformation	87	99	186
Génie civil, construction, bois	117	113	230
Matériaux souples	1	2	3
Mécanique, électricité, électronique	170	115	285
Echanges et gestion	109	61	170
Communication et information	13	16	29
Services aux personnes	117	148	265
Ensemble	637	587	1 224

- L'emploi dans le secteur agricole

En matière d'emploi, le secteur de l'agriculture se caractérise par une forte tension entre l'offre et la demande : ce secteur représente 12,6 % des offres d'emploi régionales et connaît de grandes difficultés de recrutement : 10 offres d'emplois pour seulement 4 demandes sont enregistrées. L'agriculture concerne plus de 700 exploitants agricoles pluriactifs. Ils concilient travail agricole avec activité non agricole à titre principal ou secondaire. La pluriactivité est plus fréquente dans les petites exploitations ou dans les élevages d'ovins que dans celles orientées vers les grandes cultures.

- Principale source de production insulaire

L'agriculture corse génère une production globale valorisée qui représente environ 200 millions d'euros dont 130 sont issus des filières végétales et 70 des filières animales. On observe une nette prédominance des productions en valeur de deux filières, celles de la viticulture et des fruits (agrumiculture). Ce volume d'activité est doublé s'y on y ajoute le chiffre d'affaires de l'agro-alimentaire. Les productions végétales contribuent à 70 % du produit agricole de la Haute-Corse. En revanche, en Corse-du-Sud, le produit de l'élevage est légèrement supérieur à celui des cultures.

Le revenu agricole

Résultat courant avant impôt par UTA (unité de travail annuel) non salariée en 2003.

France ensemble	Corse toute production	Vins AOC	Fruits	Bovins	Ovins caprins
19,0	17,5	35,4	17,4	14,2	16,2

Le revenu courant moyen avant impôt par actif non salarié progresse ; il tend à se rapprocher de la moyenne nationale tout en lui restant encore inférieur de plus de 10 %. La progression des revenus résulte à la fois de l'augmentation des produits et d'une meilleure maîtrise des charges. Toutefois l'analyse, à échantillon constant met en évidence de fortes disproportions (de 1 à 10) entre les systèmes de productions avec des effets marquants liés à la conjoncture (prix) ou aux accidents climatiques (sécheresse).

Les subventions et les aides jouent parfois un rôle prépondérant dans certaines filières où elles peuvent dépasser les revenus de la production. Ces exploitations sont en situation de très forte dépendance des aides. En moyenne l'agriculteur corse perçoit 25 % de primes du premier pilier en moins que la moyenne nationale, mais deux fois plus que la moyenne nationale sur le 2ème pilier.

Au total pour 2003, la Corse a perçu environ 37 200 € de subvention par exploitation primable contre 34 300 € pour la France entière. Les charges d'endettement dans certaines filières ou dans certaines exploitations constituent un obstacle au développement.

La situation de l'investissement est quant à elle beaucoup plus préoccupante :

En effet, malgré un fort besoin de structuration des exploitations, les investissements ont du mal à se réaliser faute d'accompagnement bancaire.

Ainsi sur les 3580 UTA seules 913 exploitations sont détentrices d'un crédit bancaire, soit 26% (sources banque de France).

En 2006, pour un investissement évalué à 35 millions d'euros, sur 16,5 millions d'euros d'aide publique portée à la modernisation des exploitations, et des industries agro-alimentaires, seuls 6 millions d'euros de crédit bancaires à moyen terme et 2,1 millions d'euros de crédit bail ont été octroyés par les banques locales.

De plus, cette situation s'aggrave si on considère l'encours de crédit court terme particulièrement faible (430 000 euros).

La frilosité des banques locales doit être compensée par une réduction du risque perçu par ces organismes de crédit.

En valeur, l'évolution des aides publiques à l'agriculture en Corse connaît le même niveau de progression que celle observée au niveau national. Néanmoins, le poids relatif des aides relevant du premier pilier de la PAC est bien moindre en Corse qu'au niveau national même si l'écart constaté tend à se réduire. En effet, le poids en volume du premier pilier évoluant plutôt à la baisse, les régions les plus « dotées » par le premier pilier ont tendance à se rapprocher des régions dont les aides proviennent de façon plus importante du volet développement rural.

Toutefois, le nouveau règlement européen (FEADER) intègre les aides liées aux handicaps et à l'aménagement environnemental du territoire du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune dont deux ont une importance particulière sur l'île : l'Indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN) et les mesures agro-environnementales.

Par ailleurs, la règle de la modulation conduit à une diminution progressive des aides directes du premier pilier de la PAC, transférées sur le fonds unique FEADER (modulation), tout en maintenant un niveau global d'aides aux revenus, qui ne déstabilise pas les équilibres économiques de la zone rurale.

-Des investissements nécessaires pour maintenir la productivité et adapter l'outil de production.

L'accroissement du niveau de productivité nécessite un renouvellement régulier de l'outil de production.

En outre, l'encouragement de l'installation de jeunes ou la pérennisation des exploitations laissées par les exploitants âgés impliquent une mise à niveau technique et la modernisation des outils en place.

De plus les attentes grandissantes de la société en matière environnementale, l'augmentation constante du prix de l'énergie, l'évolution des normes de sécurité et les aspirations des agriculteurs en matière de qualité de vie rendent nécessaires des investissements soutenus dans ces divers domaines.

- Le secteur agroalimentaire

Les filières viticole, castanéicole, oléicole, agrumicole, apicole et ovine-caprine, bien organisées ont pu développer des signes de qualité qu'elles contrôlent et qui dynamisent la production. Les filières arboricoles (autres que les agrumes), de grandes cultures et porcines sont à un état avancé de structuration. Les autres filières dont la filière bovine sont encore en chantier.

Ce travail de structuration se poursuivra lors de la période 2007-2013. De nouveaux signes de qualité devraient émerger de cette politique.

En effet, pour chacun des produits qui ont obtenu un signe officiel de qualité, les impacts sur la filière ont été incontestablement positifs aussi bien en termes de pérennisation de la typicité des productions (produits identitaires ou de « terroir »), que de développement de leur marché et de leur notoriété qu'en termes d'accroissement de leur prix.

Les projets devant se concrétiser dans les deux ans ou plus sont nombreux et l'île disposera alors d'une des gammes des plus étendues de produits certifiés.

Les industries agroalimentaires représentent près de **2.200 salariés**, soit 40 % de l'emploi salarié total de l'industrie. Il s'agit du premier secteur de l'industrie industriel insulaire. L'emploi y a progressé de près de 2,5 % en moyenne annuelle depuis 1990 (Tableau de l'Economie Corse 2005). Les entreprises sont concentrées à Ajaccio, Bastia et sur la côte orientale. Y sont présents l'industrie charcutière, l'industrie fruitière, les produits carnés, les salaisons, les conserveries, les fromageries, la boulangerie, les biscuiteries et chocolateries, les pâtes fraîches, les cafés, les eaux, la bière, les distilleries, l'ensemble de ces industries se démarquant comme étant à fort caractère identitaire.

Selon les sources INSEE (2003) on recense en Corse, **547¹ entreprises** actives au 31 décembre 2003 (dont 327 boulangeries). Leur chiffre d'affaires est estimé à **220 millions d'euros** en 2003 (INSEE – Economie corse n°102).

La valeur ajoutée brute du secteur est passée de 48 millions d'euros en 1990 à 80 millions d'euros en 2004 c'est-à-dire de 1,59 % (1990) à 1,57 % (2004) de la valeur ajoutée régionale. (Source INSEE – comptes régionaux).

En définitive, **les IAA insulaires ont souvent une structure de TPE** (moins de 10 salariés) avec une surface réduite en termes de moyens humains ou techniques ce qui entraîne par nécessité un questionnement sur le devenir d'entreprises qui sont plus artisanales qu'industrielles. Environ **480 petites entreprises** réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de **93 Millions d'euros**.

Le développement des ventes des IAA sur le continent ne concerne que 10 % des entreprises et l'exportation est quasi inexistante.

Créations d'entreprises en corse selon l'activité : selon la NES (champ ICS)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Taux de création Corse	Taux de création France
IAA	61	35	50	46	58	68	12,6	10,9

Etablissements selon l'activité et la taille en Corse au 1^{er} janvier 2004 :

(N.B. : une entreprise peut avoir plusieurs établissements)

	Aucun salarié	De 1 à 9 Salariés	De 10 à 49 Salariés	50 et plus salariés	Total
IAA	325	254	66	3	648

De janvier 1999 à janvier 2004, le nombre d'établissements a toujours été compris entre 611 et 648.

Les aides au profit des structures agroalimentaires visent la modernisation des outils de transformation et de valorisation des produits agricoles. Cette modernisation répond à une triple exigence de l'amélioration et la garantie de la qualité des produits, de respect des réglementations sanitaires, et enfin d'adaptation aux marchés et aux modes de commercialisation. Il s'agit d'accompagner le développement des entreprises agroalimentaires dans leur progression technologique et commerciale en les aidant à se doter des moyens humains et conceptuels tout en conservant la typicité des modes de production en adaptant les savoir faire régionaux aux réalités économiques actuelles.

Les filières les plus significatives en termes de chiffre d'affaires sont : (Source BVD Diane auprès des greffes) :

La **filière vin** (77 M€) (source CSRSA), la **filière boulangeries-pâtisseries** (33 M€) la **filière fabrication de fromages, lait et produits frais** (22 M€), la **filière fabrication de produits industriels à base de viande** (21 M€), la **filière des eaux de tables** (13 M€), **autres filières (poisson, confiserie, oléiculture, plats cuisinés)** (54 M€).

En termes d'effectif salarié moyen, les deux premiers secteurs d'activité dans la région sont :

1. l'industrie des viandes avec 186 salariés en effectif moyen dont : environ 60 % dans la préparation industrielle de produits à base de viandes.
2. les autres industries alimentaires avec 122 salariés en effectif moyen dont : plus de 80 % dans la fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche.

Le nombre d'emplois a progressé de plus de 11 % depuis 1990, soit 4 fois plus que la moyenne des activités économiques insulaires.

Les volumes de fabrication de ces produits sont en augmentation régulière sur les trois dernières années. Le chiffre d'affaires global des entreprises du secteur progresse de 21 % en industries et de 14 % chez les transformateurs fermiers. Cette progression se retrouve aussi bien dans la transformation proprement dite qu'en conditionnement de produits. Même les activités de négoce complémentaires progressent dans ces entreprises. En ce qui concerne le chiffre d'affaires, ce sont les vins qui dominent avec près d'un tiers de l'ensemble, suivent ensuite le conditionnement de fruits et légumes, et la fabrication de fromages. Les autres secteurs agroalimentaires représentent 40 % déclinés en plusieurs types de fabrication : de la filière "pain-biscuit" aux miels, sans oublier l'huile d'olive et la farine de châtaigne lesquels produits bénéficient d'une bonne identification de terroir auprès des consommateurs du marché intérieur (résidents et touristes). L'ensemble de l'activité agroalimentaire constitue ainsi un secteur composite qui se place au premier rang de l'activité industrielle insulaire. (cf. source INSEE).

Tableau : Forces/Faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• 1^{ère} activité industrielle de Corse• Filière dynamique : progression du nombre de salariés de + 2,5 % depuis 1990 et du CA de + 20 % en trois ans• Produits à forte identité avec des savoir-faire différenciateurs• Des industriels déjà engagés dans une démarche export• Optimisme des chefs d'entreprise avec la volonté d'investir pour améliorer la compétitivité de leurs outils (+ de 50 % des entreprises en 2001) (Agreste)	<ul style="list-style-type: none">• Un tissu composé de TPE/PME• Présence d'acteurs non professionnels sur l'île (contexte touristique)• Pas de véritables démarches collectives, contrairement à toutes les autres régions françaises• Pas ou peu de promotion commune des productions• Transports coûteux qui nuisent à la compétitivité des entreprises• Difficultés à recruter du personnel spécialisé et qualifié• un nombre significatif de produits dits « identitaires » sont fabriqués hors de l'île.• Problème de trésorerie.

La possible inscription des Industries Agroalimentaires dans le schéma des pôles d'Excellence rurales

Le label pôle d'excellence rurale vient accompagner des projets innovants et structurants.

Tout territoire de projet (pays, PNR, EPCI, GAL), dès lors qu'il présente sur une part significative de son espace un caractère rural (c'est-à-dire qu'il est composé de communes en ZRR ou de communes situées en dehors d'une aire urbaine de plus de 30 000 habitants) peut déposer une candidature. Le projet peut prétendre à une labellisation « Pôle d'excellence rural » si dans ses retombées il concerne en priorité les acteurs et les activités présentes sur la partie rurale du territoire.

- La répartition par filière

Les filières de production agricole se sont structurées et organisées soit en syndicats représentatifs soit en interprofessions. La liste suivante montre bien la variété et le dynamisme de celles-ci :

1/ Les filières végétales

Filière agriculture biologique

- Surface concernée ± 2650 Ha dont 354 en conversion (Civam bio 2005)
- Toutes les productions animales et végétales sont concernées
- Nombre d'exploitants impliqués 124
- ✓ La clémentine représente 50 % des productions biologiques.

Filière pruneau

- Surface concernée ±450 ha
- Production commercialisée ±4700 Tonnes
- ✓ La production Corse est exclue de l'appellation pruneau d'Agén protégée par une IGP
- ✓ Le verger est âgé et les variétés sont peu adaptées à la demande.

Filière oléicole

- Surface concernée ±1980 Ha (source Agreste 2005)
- Production commercialisée ±1790 hl
- ✓ Une AOC a été obtenue en 2004 pour l'huile d'olive de Corse.
- ✓ La profession s'organise autour des moulins pour valoriser la production
- ✓ Volonté d'enrichir l'offre avec le développement de l'olive de table

Filière maraichage

- Surface concernée ±570 Ha
- Production commercialisée ±19600 Tonnes
- Nombre de producteurs ±68
- ✓ L'Organisation des Maraîchers Corses (OMC) représente 65 % des exploitants et 80 % des ventes
- ✓ 48% de la production concerne les salades, tomates et melons

Filière clémentines

- Surface concernée ±1600 Ha (sources APRODEC et Agreste 2005)
- Production commercialisée ±20000 Tonnes
- Nombre de producteurs ±200
 - ✓ Le signe de qualité IGP et la CCP clémentine de Corse ont été obtenus lors du précédent DOCUP.
 - ✓ 50% du verger a plus de 20 ans.

Filière amandiers

- Surface concernée ± 525 Ha
- Production ± 900 Tonnes en coque soit 300 T. d'amandons.
- Nombre de producteurs ± 70
 - ✓ Les variétés françaises de qualité : Ferragnès, Ferraduel et Lauranne représentent 90 % du verger.
 - ✓ 61% du verger a plus de 20 ans.

Filière châtaigneraie

- Surface récoltée ± 1250 Ha à 2000 Ha (Agreste 2005 & GRPTCMC)
- Production commercialisée ± 950 T soit ± 250 T de farine
- Nombre de producteurs ± 80 dont 50 en AOC
 - ✓ La profession est organisée autour de 35 moulins.

Filière kiwis

- Surface concernée ± 700 Ha (source Agreste 2005)
- Production commercialisée ± 8000 Tonnes
- Nombre de producteurs ± 75
 - ✓ 75% du verger a plus de 20 ans.
 - ✓ 40% de la surface produit moins de 15 T/ha
 - ✓ La démarche qualité n'est pas en place
 - ✓ Les installations existantes (calibreuses frigo) en sous capacité

Filière Noisette

- Surface récoltée ± 300 Ha sur ± 550 Ha (source A NUCIOLA)
- Production commercialisée ± 300 T en coque
- Nombre de producteurs ± 50 dont 38 propriétaires récoltants
 - ✓ La noiseraie est plantée en Fertile de Coutard et pollinisateurs

Filière Pomelo

- Surface concernée ± 270 Ha
- Production commercialisée ± 4000 Tonnes
- Nombre de producteurs ± 70
 - ✓ La production est axée sur le pomélo rosé Star Ruby.

Filière viticole

- Surface concernée ± 7320 Ha dont 2920 en AOC (Agreste 2005)
- Production commercialisée ± 386000 hl dont 116500 en AOC
- Nombre de viticulteurs ± 250
 - ✓ La profession est organisée autour de 5 caves coopératives et 62 caves particulières

FILIERE PPAM

Chiffres clés (Source : Etude ADEC 2005, Agreste 2006)

- Nombre de producteurs/distillateurs : 8
- Nombre d'apporteurs : 6 ?
- Surface concernée : env. 30 ha cultivés (bio) + Cueillette sauvage.
- Projet plantation immortelle : env. 30 ha/an en moyenne (obj. 200 ha sur 2007-2013).
- Quantités d'huiles essentielles produites (2004) : 1 600 kg (30% de romarin, 16% d'immortelle et 54% d'huiles essentielles diverses).
- CA global estimé (2004) : 700 à 790 K€ (33 à 43% immortelle, 13 à 18% romarin et 39 à 54% autres huiles essentielles).

2/ Les filières animales

Filière porcine

Chiffres clés (Sources : Agreste 2004/2005, Référentiel Technico-Economique Région Corse 2004 et Plan de Relance 2006/2008).

- Effectif porcin : 37 150 dont 2 900 truies mères (Agreste) / 26 000 têtes (PdR)
- Nombre total d'exploitations : env. 500 détentrices de porcs (PdR)
- SAU moyenne : env. 45 à 115 ha suivant que l'élevage est uniquement porcin ou couplé avec d'autres élevages (RTE)
- Production de viande (poids carcasse) : 2 660 t (agreste) / 2 130 t (PdR)
- Transformation à la ferme : env. 1 000 t (PdR)
- Transformation industrielle (carcasses importés) : évaluée à 11 000 t (PdR)
- Valeur de la production porcine par rapport à la production agricole totale (164 M€) : 8%, soit env. 12 à 13 M€ (Agreste et PdR)
- Revenu moyen : environ 14 000 € (calculé sur la base du RTE)

Filière bovine

Chiffres clés (Sources : Agreste 2004/2005, Référentiel Technico-Economique Région Corse 2004 et BDNI 2006)

- Effectif total : 2A : 26 429 têtes ; 2B : 48 036 têtes ; 74 465 bovins dont 40 500 vaches nourrices (BDNI)
- Taille moyenne des troupeaux : 2A : 48 têtes ; 2B : 72 têtes ; Région : 60 têtes (BDNI)
- Nombre total d'exploitations : 1205 (dont 2A : 556 et 2B : 649) (BDNI)
- SAU moyenne des exploitations : 100 à 120 ha (calculée sur la base du RTE)
- Quantité produite totale (en tonne carcasse) : 3 270 t c (Agreste)
- Valeur de la production bovine par rapport à la production agricole totale (164 M€) : 6%, soit env. 10 M€ (Agreste)

Filières ovine/caprine/lait

Chiffres clés (Sources : Agreste 2004/2005, Référentiel Technico-Economique Région Corse 2004, Cirval 2005 et BDNI 2006).

- Effectif ovin : 149 130 têtes dont 99 100 brebis mères (Agreste),
- Effectif caprin : 47 720 têtes dont 31 820 chèvres mères (Agreste),
- Taille moyenne des troupeaux : 90 chèvres et 140 brebis (Cirval),
- Nombre total d'exploitations : ovins : 771 (dont 2A : 347 et 2B : 424) ; caprins : 386 (dont 2A : 173 et 2B : 213) (BDNI),
- SAU moyenne des exploitations : ovins : env. 86 ha ; caprins : env. 91 ha (RTE),
- Production laitière ovins : 112 550 hl dont 33 850 hl transformés (soit 30%) (Agreste),
- Production laitière caprins : 45 600 hl dont 39 999 hl transformés (soit 88%) (Agreste),
- Production de viande ovins / caprins : 850 t (poids carcasse) (Agreste),
- CA ventes de fromages : 60 millions € (PdR),
- Valeur de la production ovine/caprine (hors subventions) par rapport à la production agricole totale (164 M€) : 17%, soit env. 28 M€ (Agreste),
- Exportation : plus de 30% de la production totale de fromages (PdR).

Filière apicole

Chiffres clés :

- Nombre de ruches : env. 16 000.
- Nombre de producteurs : env. 250 (dont 50 sont professionnels).
- Quantité de miel produite en 2006 : 234 t
- CA global 2006 : env. 1,9 M€.
- Ventes : 50 à 60% en GMS

- Le secteur sylvicole : riche de potentialités mais cerné de périls

Avec 280 000 ha de bois et forêts, soit un tiers de sa superficie, la Corse est la plus boisée des îles de la Méditerranée. En comptabilisant les espaces occupés par les maquis hauts et par les formations arborées, c'est près de 43 % du territoire insulaire qui revêt un caractère boisé. La conjonction de l'insularité, du climat, du relief et de la géologie confère aux forêts de Corse une grande diversité biologique et écologique.

Cependant, la mise en valeur de la forêt est gênée par la topographie et la dispersion des peuplements productifs. S'ajoutent à cela certains comportements peu soucieux de l'environnement. Les volumes exploités ne représentent qu'une faible part de la production biologique et les volumes sur pied s'accroissent de façon régulière et parfois anarchique en induisant parfois une réduction de la biodiversité.

Les forêts qui relèvent du régime forestier couvrent environ 150 000 ha, les essences résineuses occupent près de 60 % de leur surface productive et elles concentrent l'essentiel de la ressource actuellement valorisable en bois d'œuvre. La forêt publique se répartit entre les communes et la forêt territoriale, récemment transférée de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse. Son exploitation, sa gestion sont confiées à l'Office National des Forêts.

La forêt privée, feuillue pour plus de 80 % de sa surface, est confrontée à de nombreux handicaps naturels et structurels qui, s'ajoutant à l'indivision et au morcellement du foncier, limitent les possibilités de gestion.

Compte tenu des faibles revenus de la forêt privée corse, les propriétaires se sont longtemps désintéressés de leur patrimoine. Dans ces conditions, la création d'organismes de gestion en commun économiquement viables est difficile. Le maquis boisé appartient essentiellement à des particuliers. Son évolution vers la forêt est le plus souvent inéluctable du fait de la désertification rurale, mais il est aussi victime de mises à feu qui peuvent l'entraîner vers une évolution régressive en maquis dégradé.

Le volume de bois d'œuvre récolté est 30 000 m³/an, essentiellement issu des forêts publiques. Le volume de bois de chauffage est estimé à 50 000 m³ par an, fourni en très grande majorité par la forêt privée.

Les entreprises du secteur intègrent en général l'ensemble des activités d'abattage, de débardage, de transport et de transformation des grumes.

Les pins laricio de qualité ébénisterie et menuiserie restent les produits les plus prisés et recherchés, néanmoins, une surexploitation guette cette ressource. Il convient de rappeler que cette essence fut très prisée par les armateurs européens jusqu'au 19^{ème} siècle.

Les forêts de pin maritime sont menacées de disparition par une forte progression d'insectes ravageurs.

Il existe des débouchés dans l'exploitation de la filière bois énergie. La Société d'Economie Mixte « Corse Bois Energie » traite environ 12 000t/an de plaquettes issues du broyage de taillis d'eucalyptus et de bois de second choix résineux, mais également de déchets de scieries.

La formation des acteurs du secteur sylvicole est également assurée par deux Etablissements publics agricoles

3.1.3 : La diversification croissante et inégale des services en milieu rural

L'artisanat : La Corse est une région qui se caractérise par une forte densité de sa population artisanale. Au sein de ce secteur ce sont les entreprises du bâtiment qui sont les plus représentées (43 % des artisans), viennent ensuite les entreprises de service (réparation, transports, soins aux personnes) qui concentrent 28 % des inscrits au Répertoire des Métiers. Quant à elles, les activités de production artisanale (métaux, bois, textile, ...) sont sous-représentées en Corse (14 % des inscrits contre 18 % au niveau national) même si leur caractère identitaire revêt une opportunité de développement notamment dans le domaine de l'artisanat d'art souvent lié au développement du tourisme rural. Le poids relatif de l'artisanat lui confère une place prépondérante dans l'économie en zone rurale. Outre les emplois d'artisans, il représente 42% des emplois salariés, contre 26% en milieu rural.

Certaines microrégions rurales enregistrent une part de l'artisanat de près de 50 % des entreprises implantées sur leur territoire.

Néanmoins, la faiblesse du tissu productif liée à la saisonnalité de certains marchés provoque une inégale activité difficile à pérenniser.

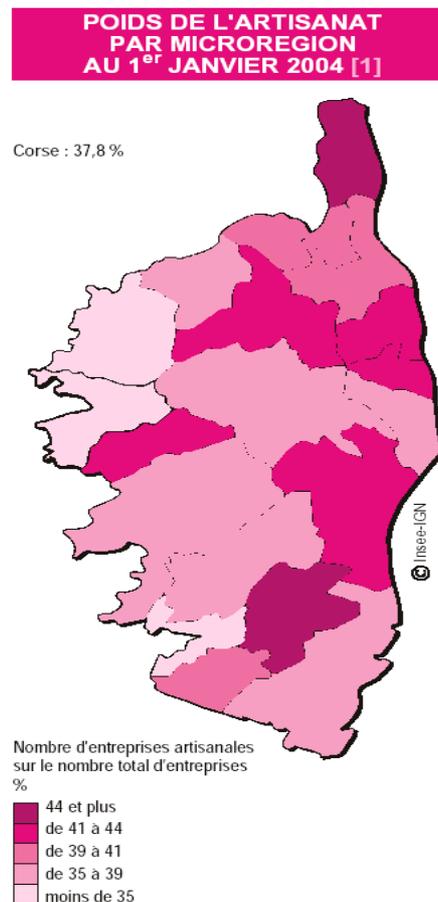
Le commerce de proximité : 132 communes rurales (en particulier celles de l'intérieur) ne possèdent aucun commerce (40 % des communes rurales insulaires et un peu plus de 11 000 habitants) Les habitants des communes non pourvues doivent parcourir en moyenne 15 km pour accéder aux commerces les plus proches.

La couverture en besoins primordiaux s'effectue par les commerces itinérants : Les trois-quarts des communes ne disposant d'aucun magasin d'alimentation sont desservis par ces commerces de remplacement qui leur fournissent les produits alimentaires de base.

Cette carence ne revêt pas la même réalité sur l'ensemble du territoire insulaire : logiquement, les communes les plus peuplées sont les mieux équipées en activité commerciale. Elles possèdent, pour la plupart, au moins 5 types de commerces différents.

Le tourisme : En 2003, selon les estimations de l'observatoire régional du tourisme, 38 % des nuitées ont été passées dans des hébergements non marchands. De nombreux corses demeurant sur le continent retrouvent, à l'occasion de leurs vacances, la résidence familiale de leur village d'origine. L'espace rural accueille la majeure partie de cette population. Il existe néanmoins une activité touristique marchande en zone rurale, souvent représentée à travers l'offre d'hébergement en gîtes, en chambres d'hôtes, et en refuges. Cette activité ne représente que 5 % des nuitées globales enregistrées au niveau insulaire.

En 2006, selon les estimations de l'observatoire régional du tourisme, la Corse a compté entre avril et octobre 2,4 millions de séjours et 27 millions de nuitées, soit l'équivalent de près de 30% des nuitées réalisés par les résidents sur l'île. Les durées moyennes de séjour restent élevées et favorisent une pratique touristique qui irrigue tous les espaces de l'île et en particulier des espaces ruraux.



82% des hébergements sont des hébergements commerciaux et donc payants, le reste concerne des séjours chez parents et amis et ceux en résidence secondaire pour partie dans les villages. Le tourisme itinérant (plusieurs lieux de séjours) représente en Corse 15% environ soit plus de 380.000 séjours.

L'espace rural intègre, cependant, des zones très touristiques, y compris littorales. Celles-ci offrent une gamme de prestation qui comprend toutes les catégories d'hébergement : hôtels, campings, villages de vacance mais aussi des services de loisirs et/ou récréatifs associés à la fréquentation touristique.

En terme d'offre d'hébergement, le milieu rural est caractérisé par quelques petites unités hôtelières et des hébergements en meublés de tourisme, gîtes, refuges de montagne et chambres d'hôtes. Cette offre mérite d'être renforcée quantitativement et qualitativement notamment dans des projets plus exigeants en qualité et services pour mieux fixer les séjours dans tous les types d'hébergement.

Au-delà de son intérêt intrinsèque, l'espace rural en Corse est le théâtre du développement d'activités de pleine nature à la fois en eaux vives et en montagne de plus en plus prisées en motif premier de séjour comme en complément de séjour sur l'île.

Le développement du tourisme en espace rural pour la Corse constitue pour les agriculteurs –en diversification- comme pour les autres acteurs économiques concernés une réelle opportunité de créer de la richesse sur les territoires tout en contribuant à fixer des populations et participer à la valorisation d'une économie identitaire.

3.1.4. : La richesse de l'environnement rural

Le territoire rural insulaire se caractérise par un patrimoine culturel et naturel riche et qui, du fait de la faible urbanisation et de l'inexistence de développement industriel, a été préservé des différentes pollutions communément observées sur les rivages de la Méditerranée.

On distingue trois types de paysages au sein du territoire rural insulaire : une façade maritime, le piémont et enfin la partie montagneuse au-dessus de 1 200 m d'altitude. Chacune de ces zones rurales présente des diversités floristiques et faunistiques qui lui sont propres. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une procédure de préservation spécifique : telle la réserve de SCANDOLA, ou encore les Calanques de PIANA... Ainsi, la façade maritime se caractérise par la bonne qualité des eaux marines et la préservation des écosystèmes qui s'y développent alors que le piémont quant à lui se distingue par des paysages témoins de la société traditionnelle, façonnés par l'activité agro-sylvo-pastorale. En fait, cet espace rural constituait au début du siècle, le lieu d'habitat et d'activité privilégiée des corses, c'est pourquoi, il est le témoin du patrimoine culturel corse. On retrouve dans sa conformation (espaces aménagés en terrasses, châtaigneraies, oliveraies, etc.) et dans le petit patrimoine bâti, les traces de sa vocation initiale. La présence de nombreux cours d'eau en fait un territoire privilégié dans le développement des écosystèmes mais représente aussi un atout économique non négligeable. Aujourd'hui, faiblement occupé et sujet au phénomène de déprise, cet espace est soumis à la problématique des incendies.

Le risque majeur qui va influencer le devenir de ces territoires est l'abandon de ces espaces ou encore une occupation déséquilibrée, non raisonnée, avec pour corollaire une dynamique incontrôlée de la végétation, des feux aux conséquences catastrophiques et une destruction progressive des paysages façonnés par l'activité agro-sylvo-pastorale.

Le référentiel construit au titre du profil environnemental de la Corse vise à permettre de dresser un état des lieux de l'environnement dans ses multiples dimensions en soulignant les enjeux prioritaires. Le profil environnemental est un instrument voulu par le ministère de l'Aménagement du Territoire et

de l'Environnement permettant de confirmer que les différents programmes régionaux s'inscrivent bien dans un objectif de développement durable. Cet objectif a été repris par les instances régionales (Collectivité territoriale) qui s'est associée à la démarche, le document est co-signé par le Préfet de Corse et le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse. Le document fait référence en matière de diagnostic environnemental de la région.

3.1.4.1 Les paysages

Les milieux naturels de la Corse se caractérisent par une grande diversité. Celle-ci est aussi le fruit d'activités humaines, principalement pastorales, qui ont contribué à façonner les paysages depuis plusieurs millénaires. Il ne reste en définitive que peu d'espaces naturels vierges (sommets des plus hautes montagnes ...).

Malgré la grande hétérogénéité des situations, des travaux ont permis de comprendre et ordonner ces milieux afin de permettre leur classification (milieu marin, maquis, zones humides, milieu montagnard). Ces différents milieux ont été expertisés en considérant les interactions anthropiques qu'ils subissent.

Le milieu montagnard, très diversifié en matière d'habitats a été largement façonnés par les pratiques culturelles (céréales) et pastorales (élevage ovin-caprin-bovins-porcins). Nous assistons actuellement, compte tenu des facteurs de déprise liés à la faible densité de population, à la pénibilité des travaux d'entretien ou d'exploitation du fait de la pente et de caractéristiques pédologiques, à une fermeture des paysages qui, si dans certains cas peut constituer un atout (lutte contre l'érosion des sols du fait de l'établissement de climax), s'avère néanmoins à terme préoccupante à différents points de vue.

D'un point de vue économique avec une perte de potentialité économique et une accélération de la désertification mais aussi écologique avec une régression de certaines espèces inféodées à des milieux ouverts tels que les rapaces ou des plantes alticoles, cette déprise pose problème. Sur le plan des risques naturels et en particulier l'incendie l'impact est majeur. Enfin, sur le plan social, cela peut conduire à une disparition du tissu social de proximité et de la société pastorale déjà extrêmement fragilisée.

Le maquis est un terme générique qui désigne des milieux qui peuvent être assez différents : des fruticées naines, basses à cistes, moyennes où prédominent l'arbousier et les bruyères, hautes sclérophylles parvenues à un état pré-forestier et enfin des fruticées hautes s'orientant vers des forêts caducifoliées. Les maquis connaissent des dynamiques différents, soit progressives vers des milieux forestiers ou régressives (des forêts vers des formations plus basses). L'incendie et parfois le surpâturage sont des causes principales de dégradation du maquis qui sous sa forme la plus dégradée est composé essentiellement de ciste de Montpellier. Le constat précédent fait pour l'étage montagnard vaut pour le maquis. La biodiversité, si elle n'est pas gravement affectée, subit des modifications quantitatives importantes. Le seul bénéfice de l'évolution progressiste du maquis est l'augmentation du cubage potentiel pour le bois de chauffage. Ces évolutions, si elles ne sont ni contrôlées, ni contenues peuvent induire un risque majeur quant au risque incendie accru en lien avec les évolutions constatées au titre du réchauffement climatique.

Les Zones Humides, définies comme des terrains exploités ou non, inondés et gorgés d'eau douce ou salée de façon permanente ou temporaire.

En Corse, les principales zones humides littorales sont les lagunes de la côte est. La qualité de ces milieux est une condition indispensable à l'exercice des activités de production (pisciculture, conchyliculture). Cette qualité étant le fruit d'équilibres trophiques fragiles, ils peuvent être affectés durablement par l'activité humaine si on n'y prend pas garde d'autant que ces espaces sont situés dans la zone principale des productions végétales de l'île. Si l'application de la directive nitrates n'impose

pas de pratique particulière compte tenu du bon état qualitatif de l'eau, il est essentiel de proposer des dispositifs de nature à maintenir cet état qui est régulièrement contrôlé aux travers de programmes de surveillance. L'industrie est très peu développée, les activités de première transformation situées dans les bassins versants proches (caves viticoles, fromageries, charcuteries) méritent d'être encadrées et soutenues pour limiter les risques au titre du traitement des effluents et de la valorisation des déchets (compostage).

Concernant les mares temporaires, ces milieux particuliers permettent le développement d'une flore et d'une microfaune spécifique. Leur intérêt botanique impose leur protection bien que la majorité de celles-ci ne bénéficient pas encore de mesures de protection suffisantes. On les rencontre sur des territoires variés, souvent exploités par le pastoralisme qui a largement contribué, au titre des pratiques traditionnelles à leur maintien. Les agriculteurs doivent nécessairement être sensibilisés pour conserver des pratiques de nature à préserver ces espaces.

Les lacs de montagne, d'origine glaciaire constituent un pôle d'attractivité touristique. Leur surfréquentation peu avoir des effets néfastes dans le maintien de ces écosystèmes. L'agriculture n'a pas d'impact sur ces éléments.

Le milieu Marin a une importance particulière évidente en Corse. Plusieurs programmes sont en cours sur des sujets spécifiques et un soutien particulier est apporté au travers des réserves mises en place.

Sur l'état des lieux sur les milieux, il est évident que l'agriculture joue un rôle majeur dans leur préservation en bon état. Cela suppose un soutien particulier pour maintenir l'activité rurale et pour favoriser des pratiques, qui si elles sont moins rentables dans le contexte productif moderne, permettent de lutter contre la perte de biodiversité directe ou indirecte (incendies) causée par l'abandon.

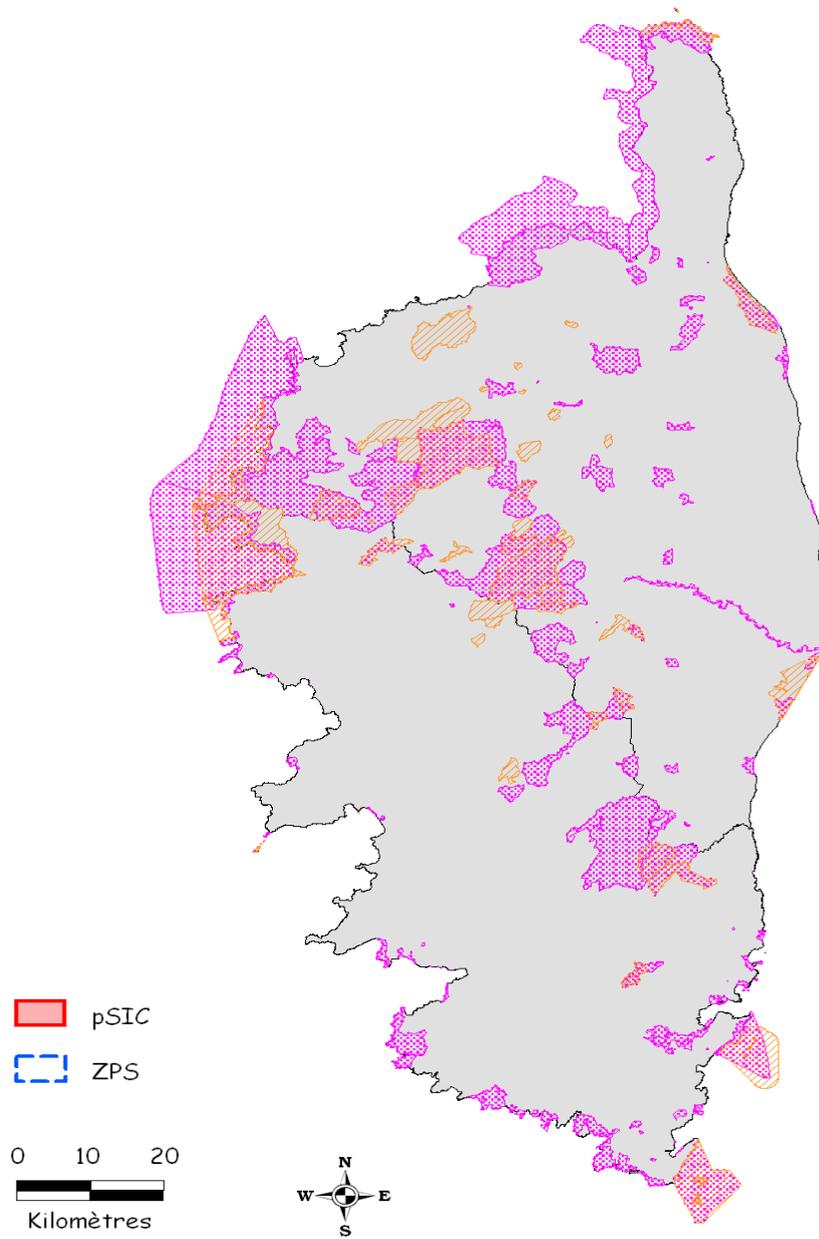
Concernant les déchets, même si une nette amélioration est observée depuis ces dernières années, la Corse doit faire face à une situation problématique en matière de gestion. L'image de la Corse est ternie par les actuelles carences en matière de traitement et de valorisation de ces déchets. Les solutions existent et sont en cours de mise en œuvre. L'agriculture doit pouvoir jouer un rôle dans la valorisation de ces déchets dès lors que celle-ci ne dégrade pas l'image de qualité des produits agricoles insulaires. L'utilisation de compost issus de déchets verts et utilisant des boues de station doit permettre tout à la fois de réduire l'utilisation d'engrais azoté minéraux tout en favorisant la structuration des sols. Cette pratique est plus coûteuse pour l'agriculteur. Elle doit pouvoir être soutenue en faisant intervenir les différents opérateurs.

3.1.4.2 LA biodiversité

La préservation de ce patrimoine constitue un atout par les potentialités de valorisation qu'il offre, en particulier au niveau touristique. Il représente également une donnée contraignante, mais indispensable, du fait de la complexité et de l'enchevêtrement des règlements qui participent à sa protection : les zones de protection spéciales, les zones d'intérêt floristique et faunistique, les zones de conservation, les réserves naturelles, les sites classés, les sites inscrits, etc.

Les 79 sites Natura 2000 sont répartis suivant la carte ci-dessous :

Les 79 sites Natura 2000 de Corse



La procédure d'adoption des programmes de gestion des sites Natura 2000 est décrite dans le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006. Un comité de pilotage est instauré par arrêté préfectoral. Pour chaque site Natura 2000 un document d'objectif (DOCOB) est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement désigné à cette fin par le comité de pilotage Natura 2000.

Le DOCOB est soumis pour approbation au préfet. Pour sa mise en œuvre le comité de pilotage Natura 2000 désigne une collectivité territoriale ou un groupement.

En termes de coûts de création et de mise en œuvre, le réseau Natura 2000 a mobilisé une enveloppe de 3.6 millions d'euros hors programme LIFE et plus de 5.1 millions d'euros programme LIFE inclus sur la période 2000-2006. La prise en compte des exigences de la protection de l'environnement est une priorité tant pour les politiques publiques communautaires que pour les politiques publiques nationales et régionales. Ces politiques s'appuient sur des états des lieux et s'inscrivent dans un principe de développement durable.

Du point de vue de l'avancement physique des opérations, la situation au 31/12/2006 était la suivante :

Nombre de pSIC + SIC + ZSC (directive "habitats")	60
Nombre de ZPS (directive "oiseaux")	19
TOTAL	79

Nombre de sites N2000 (pSIC, SIC, ZSC ou ZPS) dotés de DOCOB achevés	36
Nombre de sites N2000 (pSIC, SIC, ZSC ou ZPS) dotés de DOCOB en cours de rédaction	10

Nombre de sites (pSIC, SIC, ZSC, ZPS) avec DOCOB en animation	18
---	----

Nombre de pSIC, SIC ou ZSC dans lesquelles un contrat Natura 2000 ou une charte Natura 2000 est signé(e)	8
Nombre de ZPS dans lesquelles un contrat Natura 2000 ou une charte Natura 2000 est signé(e)	0

Nombre de pSIC ou SIC ou ZPS pour lesquels un DOCOB est en cours d'élaboration ou achevé ou en animation à fin d'année	46
Nombre de ZSC pour lesquelles un DOCOB est en cours d'élaboration ou achevé ou en animation	0

- Veille écologique, dispositions mises en œuvre afin d'évaluer le dispositif et de s'assurer de la mise en œuvre de moyens visant à maintenir ou améliorer la biodiversité des sites dans le cadre du réseau

Afin de répondre aux demandes de la commission européenne, les sites désignés font l'objet d'un état des lieux régulier en vue de s'assurer de leur bon état de conservation, en particulier pour les espèces et habitats à valeur patrimoniale pour lesquels ils ont été désignés. Cet état des lieux s'appuie sur le Formulaire Standard de Données qui constitue "la carte d'identité du site" et qui doit être actualisé régulièrement (travail effectué par la DIREN, en lien avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et sur la base de relevés ou constats répondant à une méthodologie précise.

- *Cohérence des politiques au travers de la prise en compte de la biodiversité*

les projets de travaux ou d'aménagements dont la réalisation est de nature à affecter de façon significative un site Natura 2000 sont systématiquement soumis à une évaluation des incidences.

L'évaluation a pour objet de vérifier la compatibilité du programme ou du projet avec la conservation du site et à son environnement (zone d'influence). Elle se fait au regard des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces présentes, mentionnées dans les annexes 1 et 2 de la directive, et des mesures requises pour conserver ou rétablir ces ceux-ci dans un état favorable à leur maintien à long terme.

Cette évaluation est établie par le maître d'ouvrage et est jointe à la demande d'autorisation ou d'approbation du programme ou du projet et, le cas échéant, au dossier soumis à l'enquête publique. Les travaux ou aménagements prévus par un contrat Natura 2000 sont dispensés de procédure d'évaluation d'incidences.

Au-delà des sites inscrits au titre de protections d'intérêts communautaires, un certain nombre de sites ont été référencés de façon complémentaire sur la base d'expertises de situations complexes sur différents secteurs de l'île. Les experts identifient progressivement les espaces à enjeux biodiversité nécessitant des dispositifs de protection. Les études considèrent la situation de la Corse au titre d'espèces à enjeu fort. La liste des espèces végétales est présentée dans le tome 2 au titre de l'Enjeu biodiversité.

Ainsi, constitue une entité biogéographique profondément originale au sein de la région méditerranéenne, explicable par son histoire paléogéographique très contrastée, son isolement, l'hétérogénéité et la diversité des habitats sur de faibles distances. La Corse s'intègre ainsi au sein d'une Province (ou Domaine) biogéographique particulière, la Province Corse - Sardaigne - Iles Toscanes, définie sur la base de la présence d'un contingent important de végétaux endémiques, c'est-à-dire à distribution mondiale très restreinte.

L'endémisme végétal corse s'élève à environ 280 espèces et sous-espèces, dont 140 sont uniquement localisées en Corse, et 80 présentes à la fois en Corse et en Sardaigne. Signe de cette grande originalité phytogéographique, la flore corse comporte cinq genres monospécifiques (*Castroviejoa*, *Morisia*, *Nananthea*, *Naufraga*, *Soleirolia*) et de nombreux végétaux endémiques d'origine tertiaire (paléoendémiques).

La Corse constitue donc un territoire majeur pour la persistance d'espèces et de lignées anciennes, mais aussi un secteur où les processus évolutifs de spéciation plus récents s'avèrent particulièrement marqués (néoendémiques).

A un niveau infra-spécifique, les végétaux corses montrent aussi une grande originalité caryologique, bien étudiée grâce aux nombreuses études cytologiques réalisées en une quarantaine d'années, depuis les travaux pionniers de J. Contandriopoulos (1962). Plus récemment, depuis une dizaine d'années, les études de génétique des populations et de phylogéographie (prise en compte de la variation

géographique de la diversité génétique) ont également bien mis en évidence la forte originalité génétique de nombreuses espèces ou populations végétales insulaires, par rapport au continent, et la grande diversité intra-insulaire de certaines endémiques ou des végétaux à aire de distribution plus vaste. Les études phylogéographiques ont aussi mis en exergue l'unicité génétique des populations insulaires de ligneux méditerranéens, piégées sur cette île. La Corse forme ainsi une zone refuge déterminante pour les végétaux localement peu affectés par les bouleversements climatiques liés aux épisodes glaciaires du Pleistocène. Par exemple, les populations corses de chêne vert, d'olivier, de figuier, d'aulne glutineux s'avèrent très originales, en raison de l'existence d'allèles rares et uniques qui ont un intérêt de tout premier plan dans la gestion conservatoire des ressources génétiques, en agronomie ou en foresterie.

Cet endémisme végétal très marqué en nombre d'espèces, transparait nettement dans l'organisation et la dynamique des systèmes écologiques corses. En effet, plusieurs végétaux endémiques corses impriment le paysage de l'île et ils représentent des espèces clés de voûte, déterminantes pour le fonctionnement des écosystèmes : laricio (*Pinus nigra* J. F. Arnold subsp. *laricio* Maire), spinella (*Berberis aetnensis* C. Presl), pivarella (*Teucrium marum* L.), goura (*Genista corsica* Loisel DC), erba barona (*Thymus herba-barona* Loisel), sont quelques exemples d'espèces endémiques très communes, pivots du patrimoine naturel et culturel de l'île.

Les assemblages biotiques spécifiques à la Corse induisent des structures de végétation (associations végétales) rencontrées nulle part ailleurs, avec des successions dynamiques très originales. Cette spécificité écologique est aussi liée à l'insularité. Les écosystèmes insulaires demeurent intrinsèquement plus fragiles que ceux du continent, en raison d'une relative pauvreté en espèces redondantes - c'est-à-dire qui jouent un rôle écologique similaire pour un écosystème donné - et de potentialités de migrations restreintes à une échelle locale chez les végétaux impliqués. Il existe également des interactions biotiques originales mettant souvent en jeu des couples d'espèces endémiques, noués entre les végétaux et les invertébrés pollinisateurs ; par exemple, le lépidoptère endémique menacé *Papilio hospiton* Guénéé est inféodé au finochjae (*Peucedanum paniculatum* Loisel.) et à la rue corse (*Ruta corsica* DC). Ces aspects, encore bien peu connus, méritent d'être abordés en vue d'une conservation durable des espèces rares. De plus, les modes d'usage des terres et les régimes de perturbation (action combinée du feu et du pâturage par exemple) diffèrent de ceux de France méditerranéenne continentale, situation qui peut induire des trajectoires inédites d'extinction et de raréfaction des végétaux. La fragilité des écosystèmes insulaires vis-à-vis des invasions biologiques a aussi été récemment étudiée, et les résultats montrent que la Corse est plus vulnérable que le continent, tout particulièrement face aux xénophytes de la frange littorale.

L'hétérogénéité environnementale combinée au poids de l'histoire biogéographique du microcontinent corso-sarde rend donc compte de cette organisation complexe et hautement originale de la biodiversité végétale corse à tous les niveaux d'organisation du monde vivant, depuis les gènes jusqu'aux systèmes écologiques. La Corse forme l'un des 10 points-chauds (*hotspots*) régionaux de biodiversité, identifiés sur le pourtour méditerranéen. Ces territoires de forte richesse floristique, notamment en endémiques, sont parmi les plus menacés par les impacts humains, et ils nécessitent des actions prioritaires de conservation au niveau mondial.

Cependant, la méconnaissance des caractéristiques biologiques, évolutives et fonctionnelles des végétaux endémiques corses et des autres taxons très localisés, constitue encore un frein pour une *conservation biogéographique* durable de ces espèces, soit rares et menacées, ou au contraire, clés de voûte des écosystèmes insulaires.

Ainsi, en raison de la profonde originalité biogéographique et écologique de la Corse, combinée à des interactions et dynamiques biotiques uniques, mais aussi à des régimes de perturbation et des trajectoires socio-économiques bien différents en regard de la situation existant en France continentale méditerranéenne, les actions de gestion conservatoire du patrimoine végétal corse nécessitent la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de conservation.

3.1.4.2 L'eau

- La qualité des eaux

L'insularité et la taille des bassins versants conduit à une biodiversité plus faible que sur les zones continentales. La faible densité de population, la quasi absence d'industries et le caractère extensif de l'agriculture concourent à assurer une bonne qualité des eaux de surface. Néanmoins, des problèmes ponctuels sont parfois perceptibles quant à certains rejets d'origine domestique ou agro-alimentaire dans des milieux particulièrement sensibles. En outre, la variabilité du débit des cours d'eau et une période d'étiage sévère sont des facteurs aggravants au titre du risque de pollution. Si la Corse est concernée par la directive nitrates, elle ne possède pas de zones vulnérables au sens de cette même directive. La vigilance reste toutefois accrue compte tenu de la fragilité de certains équilibres. Les programmes d'analyses régulièrement mis en œuvre visent à permettre de proposer des plans d'action de nature à améliorer les pratiques. Une cartographie des risques a été établie afin de mieux orienter les priorités d'action.

Concernant les eaux souterraines, la qualité est globalement bonne sur les différentes masses d'eau. Les problèmes ponctuels rencontrés sont principalement dus à la géologie de l'île (teneur en fer et en magnésium).

Dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux du Bassin de Corse demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, un diagnostic a été élaboré en 2005. Un certain nombre de masses d'eau étaient identifiées comme ne pouvant pas atteindre le Bon Etat d'ici 2015. Depuis, une caractérisation plus poussée a permis d'affiner cet état des lieux et donne des résultats plus précis à l'horizon 2015 :

- 48 masses d'eau-cours d'eau sur 63 devraient atteindre le bon état ou le bon potentiel écologique,
- les 6 masses d'eau-plan d'eau devraient atteindre le bon potentiel écologique,
- les 9 masses d'eau souterraines devraient atteindre le bon état chimique,
- 93 % de la superficie totale des masses d'eau côtières devraient atteindre le bon état écologique,
- 3 masses d'eau de transition sur 4 devraient atteindre le bon état écologique d'ici 2021 (temps de réponse du milieu aux actions de correction plus long du fait que ce sont des milieux fermés : étangs).

Ce bilan, élaboré dans l'esprit de la DCE, est complété par les travaux du Groupe Régional de Suivi de la Pollution par les Produits Phytosanitaires et les Nitrates (GRPPN). Des campagnes de mesures ont été menées sur le Prunelli, le Tavignano et le Fium'Orbu, trois fleuves identifiés prioritaires par rapport à leur situation au sein de zones à forte activité agricole. Elles ont mis en évidence la présence de plusieurs matières actives de produits phytosanitaires et de nitrate (cf. tableaux ci-dessous), qui, s'ils ne dépassent pas les seuils autorisés, révèlent toutefois une pression agricole à considérer et des propositions pour favoriser l'adoption de pratiques amélioratrices. Ce premier constat laisse à penser que l'on pourrait retrouver des situations similaires dans d'autres bassins présentant une activité agricole une carte de vigilance sur le risque phytosanitaire a été établie en ce sens.

Teneurs en nitrates des eaux du Tavignano et du Fium'Orbo en 2003 et 2004 :

Tavignano Aleria		Nitrates
code point	Date	mg/l NO3
215600	18/03/2003	2
215600	20/05/2003	1
215600	23/07/2003	<1
215600	02/03/2004	2
215600	10/05/2004	1,7
Fium'orbo Trevadina		Nitrates
code point	Date	mg/l NO3
215650	11/03/2003	0,56
215650	20/05/2003	2,86
215650	22/07/2003	0,48
215650	12/08/2003	<2
215650	23/09/2003	1,26
215650	25/11/2003	<2

Source : Service Régional de la Protection des Végétaux – DRAF de Corse

Suivi de la présence de produits phyto-sanitaires dans les eaux de surface en 2006 (µg/l)

MOIS	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Aminotriazole												
TAVIGNANO												
FIUM'ORBO												
PRUNELLI				0,12								
Glyphosate												
TAVIGNANO												
FIUM'ORBO												
PRUNELLI								0,47	0,1			
AMPA												
TAVIGNANO												
FIUM'ORBO								0,11				
PRUNELLI												

Qualité	Diuron	Aminotriazole AMPA	Glyphosate
excellente	< 0,1	< 0,1	< 0,1
bonne	0,1 à < 0,7	0,1 à < 0,7	0,1 à < 0,4
moyenne	0,7 à < 1,4	0,7 à < 1,4	0,4 à < 0,7
médiocre	1,4 à < 2	1,4 à < 2	0,7 à < 1
mauvaise	>= 2	>= 2	>= 1

Source : Service Régional de la Protection des Végétaux – DRAF de Corse

Les dispositifs prévoyant des engagements au titre de l'enjeu EAU visent à inciter les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques vers une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et des nitrates et vers des techniques limitant leur propagation dans le milieu. L'objectif réside plus dans l'acquisition de pratiques et une amélioration de la technicité que dans une simple correction de situations problématiques.

Des réseaux de suivi de la qualité des eaux ont été mis en place afin de s'assurer du maintien ou de l'amélioration qualitative des eaux.

Ces réseaux ont permis dans un premier temps de diagnostiquer la qualité des eaux du bassin de Corse par rapport aux différents types de pollutions potentielles, dont celles liées à l'activité agricole et de déterminer les critères de référence. Par la suite, ils permettent la surveillance de ces pollutions et le suivi de l'impact des mesures de préservation de la bonne qualité et des mesures correctives dans les zones où la présence d'éléments polluants a été détectée.

Jusqu'en 2005, le Réseau National de Bassin (RNB), le Réseau Complémentaire de Bassin (RCB) et le réseau Complémentaire Régional (RCR) permettaient – sur une période de trois ans - la surveillance de 83 points sur les paramètres relatifs à la pollution par la matière organique oxydable, les substances azotées et phosphorées. Trois points, choisis pour leur situation au sein de zones à forte activité agricole, étaient spécialement suivis à une fréquence mensuelle sur les produits phytosanitaires. La réalisation des différentes analyses physico-chimiques, micro et microbiologiques, au cours de campagnes annuelles étalées sur 6 mois, a permis d'évaluer la qualité des rivières et d'apprécier l'impact des perturbations résultant des rejets, des aménagements et des prélèvements d'eau.

Depuis 2005, pour assurer le suivi de la qualité de l'eau, la DCE prévoit et est mis en œuvre à travers :

- un réseau de référence composé de 10 stations réparties sur 9 cours d'eau non ou très peu impactés. Il a permis de quantifier la notion de bon état des eaux.
- un programme de contrôle de surveillance permettant de connaître l'état des milieux aquatiques et d'identifier les causes de leur dégradation, de façon à orienter les actions à

mettre en œuvre pour que ces milieux atteignent le bon état. En Corse, ce réseau est constitué de 22 stations-cours d'eau pérennes et représentatifs des différentes situations que l'on trouve sur le district ainsi que de 50 stations-eaux souterraines. La fréquence des analyses est annuelle.

- Un programme de contrôle opérationnel de la qualité des eaux superficielles d'une part et souterraines d'autre part. Ce contrôle concerne les masses d'eau risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux. Ces points de mesure ont un objectif directement opérationnel de caractérisation des problèmes rencontrés et d'évaluation environnementale des mesures de restauration conduites pour viser le bon état. 24 stations-cours d'eau composent ce réseau en Corse. La fréquence des analyses est triennale.

Parallèlement, le groupe régional de suivi de la pollution par les produits phytosanitaires et les nitrates (GRPPN) prévoit de surveiller la présence de ces polluants dans les eaux de surfaces et souterraines, notamment dans le cadre de la directive nitrates. Ce réseau est constitué de 4 stations sur des étangs, 8 stations sur des cours d'eau et 4 sur des nappes d'accompagnement. La fréquence de prélèvement peut varier selon les observations de terrains.

Enfin, les réseaux mis en œuvre au titre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine viennent renforcer la surveillance des milieux face aux risques de pollution par des intrants d'origine agricole. Les prélèvements se font au niveau de ressources souterraines, de ressources superficielles et de réservoirs ou en sortie de station de traitement. La fréquence de prélèvement est variable en fonction des débits et de la population desservie, plus d'un tiers étant contrôlées une à deux fois par an et ne révélant pas une présence significative de ce type de polluant.

- Sur le plan quantitatif :

Les ressources en eau constituent un enjeu majeur. La Corse reçoit annuellement 8 milliards de m³ d'eau avec des variations saisonnières et interannuelles importantes. La consommation globale (alimentation en eau potable, élevage, irrigation des cultures) est de l'ordre de 80 millions de m³ par an. On estime la part dédiée à l'agriculture aux alentours de 55%.

Si la ressource en eau est abondante, elle reste mal répartie dans l'espace et dans le temps. Or, les prélèvements sont vitaux et prioritaires au titre de l'économie locale. Les grands aménagements existants nécessaires au stockage et au transfert de l'eau ont été réalisés selon une politique évolutive et progressive, ils se poursuivent dans la même logique. Ces ouvrages, existants ou en projet, sont à vocation multiple avec une destination essentiellement agricole.

Une mobilisation efficace de la ressource exige également une interconnexion et un maillage du territoire plus fin. Une telle structuration permettra au secteur agricole de se réapproprier de façon pérenne les zones exploitables, notamment dans le Cap Corse, la Balagne, le Sud Est de l'île et un grand nombre de communes de l'intérieur.

Parallèlement, la recherche d'un usage économe en eau est le préalable à tout nouvel équipement, comme l'exige la Directive Cadre sur l'Eau. La problématique de l'eau agricole est en effet de parvenir à augmenter le rendement de l'exploitation par une utilisation optimale de la ressource. Les différentes études menées par les organismes professionnels montrent que mieux irriguer n'est pas forcément synonyme de plus d'irrigation. La promotion d'une irrigation rationnelle est donc nécessaire et passe par une adaptation des outils de gestion.

Techniquement, le réseau hydrographique corse est constitué par un grand nombre de petits cours d'eau à écoulement rapide. Les volumes et les débits peuvent être importants mais restent très irréguliers. La variabilité interannuelle va de 1 à 3. La période estivale n'enregistre que 5% des

écoulements alors que le besoin est le plus fort, aussi bien pour la consommation des ménages que pour l'agriculture.

Comme le prévoit le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de Corse, le développement de capacités de stockage et leur interconnexion doivent être privilégiées y compris à l'échelle des exploitations pour ce qui concerne l'agriculture.

La recherche d'une gestion plus économe de l'eau passe aussi par l'amélioration de certaines pratiques, ainsi que par l'amélioration des réseaux et équipements. En effet, les consommations parfois excessives, la vétusté de certains réseaux de distribution et les pertes qui en résultent, la lutte contre le gaspillage de façon plus général, sont à considérer comme des voies à explorer pour réduire le problème de la maîtrise des besoins et de la surestimation des demandes. Des mesures incitatives doivent être mises en œuvre afin de poursuivre l'effort de lutte contre le gaspillage notamment grâce au diagnostic des ouvrages, la remise à niveau des installations et l'amélioration des rendements. Les opérateurs ruraux et collectivités sont sensibilisés afin de s'inscrire dans des démarches de développement durable sur la ressource en eau.

3.1.4.4 Les ressources énergétiques

Concernant les ressources énergétiques, la faiblesse du système électrique corse pose de nombreux problèmes liés à la variabilité de la consommation. Les énergies renouvelables sont à développer tant sur le plan hydroélectrique qu'éolien. Le programme FEDER soutien ces objectifs. Les agriculteurs sont des opérateurs du monde rural qui peuvent développer des systèmes économes en énergie mais aussi contribuer à valoriser les énergies renouvelables dès lors qu'ils pourront être mis à parité avec les bénéficiaires du FEDER au titre du soutien qui peut leur être apporté pour soutenir la mise en œuvre de dispositifs utilisant les énergies renouvelables pour les besoins de leur exploitation (solaire, éolien) ou au titre de la gestion d'espaces dont ils ont la charge (hydroélectricité, éolien, bois, biocarburants ...).

3.1.4.5 Les risques naturels majeurs

Le risque inondation est difficile à prévenir du fait du caractère torrentiel des cours d'eau et de bassins versants très courts. Le risque incendie constitue un risque majeur tant pour les personnes que pour les éléments du paysage et du patrimoine naturel. Le relief accidenté, la sous exploitation agricole et la déprise foncière, l'urbanisation parfois désordonnée et le climat méditerranéen renforcent la problématique. Toutefois, si le risque naturel existe, il n'en demeure pas moins que les comportements humains constituent les origines principales (pastoralisme, décharges ...). Les éleveurs évoluent dans leurs pratiques et sont plus conscient du risque induits par certaines pratiques qui, si elles avaient un intérêt dans les systèmes de début du siècle du fait de l'exploitation des terres et de leur occupation, constituent actuellement un risque majeur du fait de l'état des lieux réalisés au titre de la déprise et de la reconquête des espaces ouverts par une végétation dense. Le rôle des agriculteurs dans le maintien des espaces ouverts est essentiel dès lors qu'ils consentent à des pratiques moins rentables et plus respectueuses de l'environnement. Le caractère extensif de l'élevage renforce cette importance.

3.1.4.5.1 Les incendies

Les efforts et dispositifs mis en œuvre portent sur : la diminution du nombre de départ de feux, la réduction des surfaces touchées, la protection des zones urbanisées, la pérennisation des équipements existants, la contribution de l'agriculture à la prévention et à la prévision des incendies mais aussi la réalisation d'études afin de mieux comprendre le phénomène incendie.

En outre, des travaux portent sur l'aménagement des espaces après incendie.

L'ensemble des dispositions envisagées est contenue dans le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels Contre les Incendies (PPFENI). Ce document cadre approuvé par le Préfet de Corse et le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse en mars 2006 a pour objectif de définir les orientations de la politique de prévention et les actions à mettre en œuvre. Il est doté d'un comité de pilotage visant à considérer les avancées du programme et à mieux fixer les priorités. Le bilan de l'avancée des travaux et les évolutions sur le risque incendie font partie des éléments de suivi de l'efficacité des opérations.

Le PPFENI prévoit des actions classées comme priorité « indispensable » telles que :

- Des actions en faveur du débroussaillage : en 2006, l'animation en faveur du débroussaillage a été conduite. Au cours de la première année de fonctionnement, 5100 parcelles ont été visitées et 12 communes ont été sensibilisées. Un impact positif des visites s'observe sur le terrain par une forte amélioration du débroussaillage.

- Actions en faveur de l'entretien des ouvrages d'aide à la lutte et des peuplements mis en auto-résistance par l'agriculture : Une étude a été conduite par l'INRA sur le potentiel d'entretien des ZAL par l'agriculture. Elle conclut sur un besoin d'animation et des outils de type MAE. L'OEC a expérimenté en 2006 différentes techniques d'enherbement de 7 ZAL pour 30 ha pour favoriser leur intégration dans les systèmes pastoraux et aussi améliorer leur qualité paysagère.

- Actions de sensibilisation et de recherche : ces actions, et en particulier celles visant la diminution du nombre de mises à feu pour chaque type de cause ont été mises en œuvre comme l'amélioration de la connaissance des causes par la formation d'une cellule multi-disciplinaire. Les actions pilotes de signalétique sur le risque incendie en vue de la protection des personnes en milieu naturel, ont été reprises à grande échelle sous maîtrise d'ouvrage PNRC par un programme inter-régional européen (OCR INCENDI). L'OEC est l'animateur pour les régions européennes de la thématique sur la sensibilisation. Ce programme permet également de réaliser 2 études de restauration de terrains incendiés et de mettre en place une animation sur le PLPI du Nebbio.

- Actions d'animation et suivi évaluation : La politique est pilotée et animée par les sous-commissions et les groupes de travail départementaux, appuyés du pôle de compétence en Haute-Corse. Le GTI (groupe technique inter-départemental), bien que non prévu au PPFENI, est une instance indispensable de coordination et d'animation des actions à caractère régional. Il s'est réuni à 6 reprises en présence de l'ensemble des organismes des 2 départements.

La planification, mise en œuvre sur la région repose sur :

- Les Plans Locaux de Protection Incendie (PLPI) à l'échelle d'une microrégion
- Les Plans de Protection Rapprochée des Massifs Forestiers (PRMF) à l'échelle d'un massif forestier
- Les Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) prescrits à l'échelle des communes.

Les PLPI et PRMF sont à l'origine d'un certain nombre d'actions en faveur de la réduction des superficies parcourues par les incendies et de la protection rapprochées des massifs forestiers en 2006 dont notamment :

- **Planification** : les études de planification des ouvrages prévues dans les PLPI et PRMF sont conduites: 5 PLPI et 3 PRMF approuvés en 2006.

- **Création des infrastructures, animation et maîtrise d'ouvrage** : concernant les infrastructures DFCI, l'installation de 13 citernes et 2 poteaux incendie, la mise aux normes de 2,3 km de piste et la création de 2 ZAL (Zones d'Appui à la Lutte) sur 35 ha, dont une en massif PRMF ont été réalisés. Dans le cadre de la PRMF du Verghellu, une coupure active a été créée en 2006 par brûlage dirigé et a permis d'arrêter un feu de foudre en 2006.

- **Le maintien en état des ouvrages** : le maintien en état des ouvrages d'aide à la lutte est la mission principale des forestiers sapeurs. En 2006, les travaux du programme d'entretien des ZAL et des zones d'améliorations pastorales ont représenté :

en Haute Corse : 1 200 ha d'entretien de ZAL et 300 ha d'améliorations pastorales

en Corse-du-Sud : travaux d'entretien : 790 hectares de surfaces débroussaillées dont 685 hectares de ZAL, 208 km de pistes, 101 km d'éparage (débroussaillage de sécurité le long des pistes) ainsi que la création de 51 ha de ZAL, la remise en état de 33 km de pistes et le débroussaillage de sécurité le long de 22 km de pistes.

- **L'outil brûlage dirigé** : le brûlage dirigé est utilisé pour la mise en auto-résistance des peuplements en massifs PRMF, ainsi que pour la création et l'entretien d'ouvrages.

Bilan des feux de forêt :

	2006	1994-2004 (moyenne annuelle sur la période)	2000-2005 (moyenne annuelle sur la période)
Nombre d'hectares brûlés	1164	8039	9200
Nombre de mise à feu	891	903	717

3.1.4.5.2 Le réchauffement climatique

La Conférence de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio, en 1992, a marqué l'institutionnalisation du concept de développement durable et a affirmé la nécessité de lutter de manière coordonnée contre le changement climatique.

En mars 2007, le Conseil Européen a acté un objectif de réduction de 20% des gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990 et d'augmenter de 20% la part des énergies renouvelables.

Le but poursuivi est de contenir le changement climatique en cours en limitant le réchauffement climatique mondial à moins de 2°C d'ici à la fin de ce siècle et en nous adaptant aux effets induits par ce dernier.

Dans cette optique, les collectivités locales ont un grand rôle à jouer, dans l'exercice de leurs compétences propres et en tant qu'animatrices d'actions collectives sur leurs territoires.

A ce titre, la Collectivité Territoriale de Corse prévoit pour la période 2007-2013 de définir sa stratégie d'action contre le réchauffement climatique dans le cadre d'un Plan Climat Régional (PCR).

Ce PCR s'inscrit dans une politique de développement durable de l'île.

- Description méthodologique de la mise en œuvre du Plan Climat Régional

la Collectivité Territoriale de Corse, via son Office de l'Environnement, initiera de façon concomitante, l'Agenda 21 Régional et le Plan Climat Régional. L'Agenda 21 Régional définira la stratégie globale

Dans ce cadre, l'Office de l'Environnement de la Corse sera le coordonnateur de l'action de la Collectivité Territoriale de Corse sur l'ensemble de ces services (différents offices et Agences : ODARC, ATC, ADEC ...), afin de définir les priorités d'action en ce qui concerne le fonctionnement interne de la CTC, ainsi que sur la mise en œuvre de ses compétences propres.

Pour le champ de gestion de l'action collective, un comité de pilotage co – présidé par le Président du Conseil Exécutif de la CTC et le Préfet de Corse et animé par l'OEC, assurera la mise en place d'une dynamique territoriale.

Il comprendra les services de la CTC, les services de l'Etat, les Chambres Consulaires (Chambres des métiers et de l'Artisanat, Chambres de commerces et d'industries et Chambres d'agricultures), les Conseils Généraux, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Communauté d'agglomération de Bastia, les associations des Maires, des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, Qualitair Corse, le CAUE, l'Université de Corse et autres centres de recherche, le Pôle de Compétitivité Cap Energie...).

Différents groupes de travail techniques sont également à définir pour aborder les thématiques principales (Bâtiment, Transport, Déchets, Tertiaires, Industries, Energie, Agriculture...).

Un comité de suivi sera institué pour évaluer la mise en place des mesures. Toutes les données recensées et analysées permettront la mise en place d'indicateurs qui seront accessible sur le site de l'Observatoire de l'Environnement de la Corse.

La récapitulation des propositions en cours de discussion et le calendrier associé sont les suivants :

- Plan de formation des agents des agents des chambres consulaires (2008),
- Choix de deux ou trois secteurs d'activité pour initialiser notre action en 2008 (diagnostic) et définition du plan d'action (2008),
- Participation à la semaine du développement durable (printemps 2008 – formation et campagne de communication éco-conçue, Officialisation des partenariats (signatures de conventions OEC/ CCI, OEC/ CMA, OEC/Ch. Agriculture).
- Réalisation de pré -diagnostics par secteur d'activité (2008),
- Réalisation de diagnostics par secteur d'activité (2008),
- Lancement des opérations collectives par secteur d'activité concerné (2008-2009).
- Création d'un Réseau Environnement des Entreprises Corses (2008 -2009) à l'instar du REEL lorrain pour développer des actions en faveur des PME/PMI en matière de management environnemental, de gestion des déchets, d'éco-conception, d'économies d'énergie.
- Création d'un prix ou autre label à décerner aux entreprises innovantes ou dynamiques en matière d'environnement sur le modèle par exemple des Prix Entreprises et Environnement de l'ACFCI, à l'occasion par exemple de la semaine du développement durable 2009.

Le Plan Climat de la Corse sera la définition d'une stratégie régionale en faveur du Climat. Il offrira un cadre méthodologique aux différents niveaux de territoires : région, département, parc naturel, communes et leur groupement, afin de connaître les émissions de gaz à effet de serre du territoire et ses tendances d'évolutions, de définir un projet territorial de développement durable avec l'ensemble des acteurs, de fixer des objectifs et des indicateurs de suivi pour l'évaluation du plan.

La réussite du PCR repose sur quatre facteurs déterminants : la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, l'organisation des différents groupes de travail, la transversalité et l'évaluation.

La première étape est la réalisation d'un Bilan CARBONE® qui permettra d'identifier et de quantifier toutes les émissions de dioxyde de carbone liées aux activités propres de la CTC, ainsi que l'ensemble des émissions du territoire régional. Nous pourrons de cette façon hiérarchiser les émissions de gaz à effet de serre par service, par activité.

Tous les flux physiques (flux de personnes, d'énergie...) sont décortiqués et associés aux émissions correspondantes. Un bilan Carbone permet également de faire prendre conscience aux élus, aux techniciens, aux entreprises et à la population de leur impact et de leurs possibilités d'actions directes et indirectes face aux enjeux du réchauffement climatique.

De plus, une initiative commune aux régions du Grand Sud Est de la France est en cours. Cette initiative portée par la MEDCIE (Mission d'études et de développement des coopérations interrégionales et Européennes) du Grand Sud Est, en partenariat avec les Régions, Corse, PACA, Languedoc – Roussillon, Auvergne et Rhône Alpes doit permettre de faire un état des lieux des effets du changement climatique puis proposer dans une deuxième phase des mesures d'adaptation.

Ce Plan Climat Régional fixera des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, les objectifs de réduction des consommations énergétiques et ceux de sa production d'énergie provenant des énergies renouvelables.

Une campagne de communication et de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public est primordiale afin de susciter l'intérêt et la participation de tous. Nous pouvons pour cela nous

appuyer par exemple sur les Espaces Infos Energie. Dans les écoles, l'initiative « Agenda 21 scolaire » (Partenariat Maison du développement durable/ Comité 21) peut être reprise via un partenariat avec ces structures, l'OEC et l'Education Nationale). Des conférences et des expositions sont à réaliser pour donner aux citoyens l'envie de participer.

Le site de la CTC pourra accueillir une rubrique « participons au Plan Climat de Corse », qui recueillera les contributions des citoyens pour lutter contre le réchauffement climatique. Ces propositions pourront alimenter les groupes de travail et induire la dynamique de la population pour la déclinaison de ce PCR au niveau des autres collectivités locales.

Actions Prévues au titre de l'Agriculture et des forêts :

- Mise en place de système de management environnemental des IAA,
- Méthanisation/Cogénération des effluents des industries Agro-Alimentaires (Fromageries, coopératives viticoles ...)
Le traitement des effluents produira de la chaleur (méthanisation – production de biogaz) et/ou de l'électricité (cogénération) ; cela correspond également à une démarche de maîtrise de la demande en Energie (non utilisation de l'électricité produite par les centrales thermiques) donc nous pourrions envisager de calculer le nombre de teq de dioxyde de carbone évité et cela pourrait donner lieu à des Projets domestiques. Cette démarche est à envisager).
- Promotion des EnR (Bois énergie, hydroélectricité, solaire thermique, solaire photovoltaïque, éolien, ...)
- Promouvoir le développement de nouveaux agromatériaux 100% naturels, biodégradables et écocompatibles, développement des bioénergies

En outre il s'agira de promouvoir les dispositifs de Recherche et développement en favorisant le développement de la recherche pour développer des modes de productions économes et dynamiser le tissu économique via l'innovation.

Enfin, au titre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les collectivités seront incitées à opérer des choix et définir des orientations. La planification sera pensée comme un moyen pour agir en faveur du respect de l'environnement. Les SCOT, les PLU, les Cartes communales sont autant d'outils qui permettent de mettre en place une démarche de développement durable.

La Corse est sujet aux risques de mouvements de terrain tels que, éboulements rocheux, coulées boueuses et glissements de terrain. Plus de 96% des communes soumises aux risques de mouvements de terrain se situent en Haute-Corse. La connaissance sur l'érosion littorale reste à approfondir même si le sujet a fait l'objet d'études du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) afin de déterminer les tendances sur plusieurs décennies. L'Office de l'Environnement en partenariat avec le BRGM a mis en place un réseau de mesures permettant d'évaluer de façon annuelle l'évolution du trait de côte.

3.1.4.5.3 L'érosion.

L'érosion des sols est à mettre en parallèle avec les principaux risques naturels que l'on rencontre en Corse : les inondations et les incendies. Le relief accidenté, la sous exploitation agricole et la déprise foncière, l'urbanisation parfois désordonnée et le climat méditerranéen renforcent la problématique. Toutefois, si le risque naturel existe, il n'en demeure pas moins que les comportements humains constituent les origines principales (pastoralisme, décharges ...). Les éleveurs évoluent dans

leurs pratiques et sont plus conscient du risque induits par certaines pratiques qui, si elles avaient un intérêt dans les systèmes de début du siècle du fait de l'exploitation des terres et de leur occupation, constituent actuellement un risque majeur du fait de l'état des lieux réalisés au titre de la déprise et de la reconquête des espaces ouverts par une végétation dense. Le rôle des agriculteurs dans le maintien des espaces ouverts est essentiel dès lors qu'ils consentent à des pratiques moins rentables et plus respectueuses de l'environnement. Le caractère extensif de l'élevage permet d'éviter le surpâturage, cause reconnue de l'érosion des sols.

Les variations climatiques sont brutales et parfois invalidantes (neige, inondations, vents violents favorisant les risques d'incendie). L'aridité croissante est une constante révélée par l'épuisement des stocks d'eau et les sécheresses à répétition ainsi qu'une multiplication des incendies auxquelles. Les tempêtes (1998-2001) ou les épisodes de fortes précipitations qui ont eut lieu ces dernières années et ont entraîné dans certains cas des pertes en vies humaines, ont été fréquemment accompagnés de coulées boueuses. Celles-ci sont une expression catastrophique du phénomène d'érosion qui affecte aussi bien les zones agricoles (ravinement, coulées de boue submergeant les cultures, etc.) que les infrastructures et installations économiques (chaussées submergées par la boue, etc.). Dans les zones agricoles, le ruissellement lié à de fortes précipitations entraîne le départ de terre par érosion, de façon insidieuse en emportant les éléments fertiles du sol, ou de façon spectaculaire en creusant de profondes ravines. Or le sol est une ressource naturelle non renouvelable à l'échelle de temps historique. La prise en compte de l'érosion des sols dans une politique environnementale et agricole durable représente donc une priorité car elle revêt un caractère d'irréversibilité. L'érosion provoque des dégâts aux terres agricoles mais a aussi des conséquences au-delà du sol lui-même, puisqu'elle entraîne une dégradation de la qualité des eaux et le déplacement de sédiments qu'il faut ensuite gérer. Elle est aussi souvent à l'origine de « coulées boueuses » qui peuvent entraîner des dégâts importants faisant l'objet de demandes d'indemnisations des particuliers ou des collectivités, au titre des catastrophes naturelles.

Le rapport sur l'érosion hydraulique des sols en France (IFEN-INRA, nov. 2002) identifie deux types d'érosion engendrés par la géographie de l'île :

érosion de montagne

Pour la zone de montagne (altitude moyenne des communes supérieure à 700 m ou pente moyenne supérieure à 20%), l'aléa érosif est lié notamment à l'instabilité des matériaux parentaux, et peut être du ravinement ou des glissements de terrains dans les zones agricoles.

Les facteurs déclenchant de l'érosion sont

- *la pente, souvent supérieures à 30% ;*
- *l'intensité des précipitations, généralement élevées en toutes saisons ;*
- *l'érodibilité des terrains : les matériaux parentaux instables peuvent être le siège de mouvements de terrains ou de ravinelements importants.*

érosion méditerranéenne

La spécificité de l'érosion méditerranéenne tient surtout à son climat contrasté. En début d'été, des orages violents se succèdent et saturent rapidement le sol, pouvant provoquer des rigoles plus ou moins profondes et entraînant de grandes quantités de terres sur les espaces dégradés. En automne, des orages surviennent après une longue période sans pluie, sur des sols desséchés ayant subi la dessiccation estivale.

Ainsi, des pluies de très forte intensité mais souvent localisées, peuvent provoquer des dégâts importants sur tous les types de cultures. Les dégâts sont d'autant plus importants que les sols de la région sont souvent minces et pauvres en matière organique.

Dans les types érosifs que l'on rencontre, on peut citer :

- **Les badlands**, où l'érosion sur pentes fortes creuse de profonds et nombreux ravins
- **L'érosion d'anciennes terrasses** abandonnées, s'écroulant faute d'entretien
- **L'érosion de vignoble** sur sols fortement pierreux.
- **L'érosion des zones récemment incendiées**, sans protection végétale sur des terrains souvent pentus, couvrant de vastes étendues.

En Corse, l'aléa érosion n'apparaît pas à première vue comme très important, à part en automne, vu l'importance des précipitations à cette saison. L'érosion est cependant d'autant plus importante qu'elle résulte d'averses intenses survenant en été et plus fréquemment en septembre-octobre, après une longue période sèche. Des averses d'automne peuvent par exemple atteindre une intensité d'environ 50 mm/h pour une averse d'une heure (durée de retour 5 ans).

De même, l'érosion peut être localement catastrophique, et développer des bad-lands.

En effet, l'aléa fort de la Corse centrale est à classer dans le type érosion de montagne, avec des coulées de débris notamment, mais n'est pas d'origine agricole. Par contre, on note un aléa en automne-hiver dans la plaine d'Aléria et dans les vignobles des coteaux de la côte Est, qui coïncident avec de nombreuses « coulées de boue ». Les sols sont peu stables, et le contact entre la montagne et la plaine est abrupt. Les villages situés aux débouchés des torrents sont parfois touchés par des coulées, mais ce ne sont pas des phénomènes d'origine agricole, bien que les parcelles plantées en vigne puissent parfois accentuer le ruissellement.

Dans le cadre des phénomènes d'érosion qui touchent la Corse, il est nécessaire de citer l'érosion du littoral. En effet, la Corse est sujette à une régression de son littoral, due soit à des phénomènes naturels (courants marins) soit à d'autres paramètres hydrodynamiques ou à des aménagements portuaires.

L'étude et le suivi de plusieurs sites devrait permettre de mieux connaître les causes (naturelles ou anthropiques) et l'évolution de ce phénomène afin de le limiter voire l'enrayer.

Il n'a pas été constaté de phénomène de recul généralisé. Mais l'identification des secteurs où des variations importantes du trait de côte ont été relevées (jusqu'à une centaine de mètres sur des plages de la Plaine Orientale) permettra de définir un programme d'observations fournissant les données nécessaires à la compréhension et à l'identification des évolutions observées et des remèdes possibles.

3.1.4.6 Le cadre de vie

Au delà des activités sportives et ludiques pour lesquelles la nature corse offre un terrain particulièrement propice (randonnées, sports de pleine nature, chasse, pêche etc.) la richesse des paysages qui est le fruit d'un façonnage par l'activité humaine peut être soulignée. Les sites remarquables classés ou inscrits constituent une richesse pour l'île. Cinq opérations grands sites ont été mises en œuvre.

La richesse du patrimoine architectural et plus particulièrement en zone rurale fait de la Corse une région qui propose des éléments de patrimoine remarquables qui méritent d'être préservés et valorisés en permettant aux différents opérateurs d'y contribuer.

La culture et l'identité sont, tout particulièrement en Corse, un élément de cohésion sociale. Ils sont aussi un atout tant pour le développement interne de la Corse que pour son attractivité.

3.1.4.7 Un outil de veille et d'appui à la coordination des politiques : l'Observatoire de l'Environnement de Corse, porté par l'Office de l'Environnement de la Corse.

Sa mission s'accomplit au travers 3 axes d'actions :

- Optimisation des moyens mis en œuvre au niveau régional pour la connaissance et la gestion des données de l'environnement (collecte).
- Optimisation des échanges et de l'utilisation des données par les partenaires (diffusion).
- Réalisation de documents de synthèse pour une vision globale de l'environnement en Corse (compréhension).

L'idée forte est de :

- coordonner les efforts des différents partenaires tout en respectant leurs spécificités.
- mutualiser l'information et les moyens afin d'optimiser la recherche tout en réalisant des économies de temps et d'achats redondants de données.
- éviter les recherches identiques.
- en concevant un dispositif légitimé consensuel qui organise en réseau la circulation des données et qui anime des groupes de travail spécialisés.

L'Observatoire valorise l'information en s'appuyant sur un partenariat permettant d'optimiser l'existant et sa mise à disposition en matière d'information environnementale au niveau régional. Il constitue un dispositif de veille environnementale en matière de données.

L'Observatoire de l'environnement permet de faciliter la recherche en proposant des compilations d'annuaires, de sources, d'atlas, animation de groupes de travail, le tout mis à disposition au travers de son site internet : www.observatoire-environnement-corse.fr

De plus, l'Observatoire s'attache à valoriser et sensibiliser la réflexion produite au niveau régional par la diffusion d'informations synthétiques dans une logique pédagogique. Il facilite la circulation de l'information en éditant 2 fois par an une Lettre de l'Observatoire.

Outre l'usage aujourd'hui généralisé et incontournable d'un site Internet, la variété de ses cibles, la multiplicité de ses sources et des acteurs, la visibilité nécessaire à tout Observatoire rendent l'outil

particulièrement stratégique. La mise en place d'outils mutualisés agrégeant dans un SIG central des approches thématiques du territoire est un des projets phares actuels en cours d'élaboration. Une base de données documentaire de près d'un millier de référence porte à connaissance les données produites ou disponibles sous quelque format que ce soit à l'Office de l'Environnement de la Corse.

Les nombreuses publications et la participation à de nombreuses manifestations (locales et nationales) ouvrent l'Observatoire vers des publics plus larges.

Du point de vue institutionnel, le partage des données et leur valorisation est l'élément fédérateur. Cette reconnaissance place l'office de l'environnement de la Corse dans une position d'interface entre les différents opérateurs capable d'intégrer les multifonctionnalités liées au développement durable.

L'intérêt du dispositif est son positionnement transversal et fédérateur :

- Dans ses objectifs puisqu'il constitue une véritable aide à la décision pour les décideurs qui peuvent y trouver une information « incontestable » et synthétique sur toutes les problématiques relatives à l'Environnement.
- Dans son fonctionnement par la co-animation systématique des groupes de travail
- Dans sa méthode par la coordination de 4 groupes de travail rassemblant intervenants et experts autour de thématiques déclarées stratégiques
- Dans ses outils par la mise en place de bases de connaissances et de ressources communes et partagées.

**stat site internet « Observatoire » :

pages consultées en 2006 : 150.218

pages consultées en 2007 (en cours) : 172.677 (environ 20% d'augmentation/2006)

3.1.5 La problématique foncière et l'aménagement discontinu du territoire

La maîtrise de l'espace foncier rural non bâti constitue un lourd handicap.

Cette situation due à des causes fiscales, juridiques, techniques et même psychologiques est caractérisée par le plus fort taux de biens indivis (+ 40 % par rapport aux départements les moins bien lotis), par un morcellement important dont témoignent par ailleurs les transactions effectuées, une absence de titres conformes, et une insuffisance généralisée de la fiabilité du cadastre.

Il en résulte que les acquisitions foncières par les agriculteurs ou candidats à l'installation en milieu rural, sont rendues particulièrement longues et délicates, ce qui grève à la fois la création et le développement des exploitations.

L'observation du marché foncier mis en place par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) de Corse, démontre qu'en 2004 les trois-quarts des ventes portant sur 4 000 ha de transactions ont concerné des parcelles de moins d'un hectare. La part agricole des transactions représente 64 % des surfaces et 21 % des valeurs. La part des non-agriculteurs au sein du marché agricole, demeure élevée, représentant 69 % des surfaces. Ces non-agriculteurs paient en moyenne 3 fois plus cher l'hectare de terre agricole qu'un exploitant.

En résumé, le marché foncier se caractérise par :

- son atomisation
- une progression continue du prix des biens depuis les années 90
- une part élevée mais stable d'achats de non-agriculteurs
- une difficulté des agriculteurs à appréhender un foncier peu ou pas aménagé
- une tendance au démantèlement de propriétés foncières à des fins de spéculation, aggravant l'état de morcellement de la propriété foncière.

Cette description est symptomatique en particulier, de la faiblesse structurelle de la propriété foncière agricole en Corse face au phénomène de progression des zones périurbaines, alors même que cette question est considérée, à juste titre, comme une clé du développement rural.

De plus, les effets inégaux de la déprise rurale ont inégalement sectorisé les microrégions de l'île.

A cet aménagement discontinu, vient s'ajouter l'organisation difficile et le coût induit des transports de marchandises, tout aussi bien à l'export qu'à l'import.

3.1.6. Un territoire avec des handicaps

S'il est vrai que la Corse est souvent vue sous une image idyllique de destination de vacances, Il n'en demeure pas moins vrai que sous les paysages sauvages et rudes se cache une réalité quotidienne parfois difficile pour ses habitants, notamment pour ceux qui résident dans les territoires les plus enclavés.

La désertification de l'intérieur est une conséquence des multiples difficultés de vivre dans ces territoires. Le constat du manque des moyens modernes de vie, des services publics proches dont l'école, les commerces, les lieux de vie associative ou même conviviaux posent des problèmes parfois insurmontables pour demeurer au village.

Se marier, élever ses enfants, faire que les femmes et les enfants veuillent et puissent vivre dans les villages de l'intérieur sont autant de facteurs aggravant qui s'ajoutent aux difficultés de production, de transformation et de commercialisation de la production agricole. Il en est de même pour toutes les activités artisanales rurales.

On peut répertorier trois principales natures de handicap :

- L'insularité
- la géographie
- le climat

L'insularité occasionne des ruptures de charges obligatoires, des rigidités dans la chaîne import/export, des coûts d'approvisionnement majorés, des coûts d'export supplémentaires.

La géographie montagneuse accroît le coût des infrastructures à développer et à entretenir (réseaux routiers, voiries, réseaux d'énergie et d'eau), elle accroît également le coût des mises en valeur des espaces agricoles et forestiers. La mécanisation y est souvent difficile voire parfois impossible. Les temps de transport sont longs et pénibles.

Les variations climatiques sont brutales et parfois invalidantes (neige, inondations, vents violents favorisant les risques d'incendie). L'aridité croissante est une constante révélée par l'épuisement des stocks d'eau et les sécheresses à répétition ainsi qu'une multiplication des incendies auxquelles.

C'est donc 98% du territoire de la Corse qui sont classés en zone défavorisée. (cf carte tome 2 mesures 211 et 212). La majeure partie est en zone de montagne ou haute montagne et la région de piémont en Haute Corse est en zone de handicap spécifique.

La compensation de ces handicaps fera donc partie des enjeux forts du Programme de Développement Rural de la Corse.

3.1.7 Le difficile financement du développement

L'agriculture et le monde rural insulaire pâttissent d'un désengagement bancaire freinant tout développement.

Ce retrait, effectif depuis une dizaine d'année, se manifeste tout autant en crédit d'investissement, qu'en crédit de campagne.

La probable diminution du volume des subventions publiques à compter de 2007, liée aux limites déjà atteinte de l'autofinancement des agriculteurs présagent de difficultés majeures d'équilibres des futurs plans d'investissement.

Le surendettement de nombreuses exploitations a constitué un frein à l'investissement et au retour des banques sur le marché. Des dispositifs complexes permettant aux agriculteurs de revenir à une charge de remboursement compatible avec leur résultat d'exploitations sont mis en œuvre et doivent être poursuivis.

Ils représentent dès lors la clé du rattrapage structurel nécessaire aux exploitations agricole

3.1.8 Les objectifs de la programmation 2007-2013 Forces/Faiblesses -

La situation actuelle de la zone rurale Corse peut se résumer ainsi :

Domaine	Forces	Faiblesses	Objectifs	Finalité globale	
Agriculture	<p>Attachement socio-culturel en faveur des zones rurales</p> <p>Un chiffre de remarquable de 100 bénéficiaires à la dotation jeune agriculteur en 2006</p>	<p>Vieillessement de la population</p> <p>65 départs/an ces 2 dernières années</p> <p>Difficulté du recrutement</p> <p>Des coûts d'installation dissuasifs</p> <p>Des difficultés d'accès au foncier</p>	<p>assurer la relève des générations</p>	<p>promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles</p>	Accroître les productions agricoles de qualité
	<p>Un savoir faire identitaire</p> <p>Un travail de structuration des filières en cours</p>	<p>une productivité inégale selon les régions et les productions</p> <p>Niveau de l'outil de production</p> <p>une concurrence extérieure accrue</p>	<p>moderniser les exploitations</p> <p>+</p> <p>soutenir les infrastructures agricoles collectives</p>		
	<p>un niveau de formation initial exigé qui s'élève</p>	<p>une formation continue à améliorer</p>	<p>favoriser l'adaptation des actifs agricoles aux nouveaux contextes</p>	<p>développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs agricoles</p>	
	<p>un bon taux de pénétration des régimes de qualité alimentaire dans certaines filières</p> <p>émergence de nouveaux signes de qualité</p>	<p>un taux de pénétration inégal selon les productions</p> <p>des produits de qualité qui peinent à s'exporter</p>	<p>Promouvoir la qualité</p>	<p>adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité</p>	

Domaine	Forces	Faiblesses	Objectifs	Finalité globale	
	Des potentialités de développement des filières variées et identitaires	une concurrence extérieure accrue	Promouvoir l'innovation	Valoriser les productions locales	Accroître les productions agricoles de qualité
Industries agro-alimentaires	un secteur agro-alimentaire économiquement important et structurant pour le territoire un secteur en progression	une concurrence extérieure accrue Une recherche-développement à améliorer Un grand nombre de TPE de faible rentabilité et insuffisamment représenté sur les marchés extérieurs Niveau de l'outil de production Inégalité de la représentativité des filières	promouvoir l'innovation		
Sylviculture et industrie connexes	Des potentialités de production une ressource sylvicole abondante et une exploitation inférieure à la régénération naturelle	des infrastructures forestières à améliorer une mécanisation de la récolte à encourager une propriété morcelée ne favorisant pas l'impact des politiques publiques	mobiliser et valoriser la ressource + développer la capacité d'innovation et d'adaptation du secteur sylvicole	Organiser et structurer la filière bois	Organiser l'activité sylvicole
Environnement	Attachement socio-culturel et une volonté d'occupation des zones rurales	98% du territoire classé en zone défavorisée	soutenir l'agriculture dans les zones défavorisées	concourir à l'occupation équilibrée du territoire	

Domaine	Forces	Faiblesses	Objectifs	Finalité globale	
	<p>-Milieux naturels de la Corse se caractérisent par une grande diversité</p> <p>-L'agriculture joue un rôle majeur dans la préservation de ces milieux naturels</p>	<p>1) une biodiversité fragile</p> <p>2) des pratiques agro-environnementales encore insuffisantes</p> <p>3) Problématique en matière de gestion des déchets</p> <p>4) une contractualisation Natura 2000 à consolider</p>	<p>-améliorer les pratiques agricoles en vu d'un effet global sur la préservation de la biodiversité et sur l'état des ressources en eau</p> <p>-protéger la biodiversité remarquable à travers le réseau Natura 2000</p>	<p>Améliorer la prise en compte des exigences en matière environnementale</p>	Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les activités économiques
	-Bonne qualité des eaux de surface	<p>- La variabilité du débit des cours d'eau aggrave le risque de pollution</p> <p>- la ressource en eau est abondante mais elle reste mal répartie dans l'espace et dans le temps</p>	Développer les capacités de stockage et leur interconnexion y compris à l'échelle des exploitations agricole	Maintenir une gestion équilibrée de la ressource en eau en conformité avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau (bon état des eaux en 2015)	
		<p>1) Le risque d'inondation difficile à prévenir du fait du caractère torrentiel des cours d'eau et des bassins versants très courts.</p> <p>2) Le risque d'incendie constitue un risque majeur</p>	<p>-Modifier les comportements humains qui constituent les origines principales de ces risques (pastoralisme, décharge...)</p> <p>-Faire évoluer certaines pratiques</p>	Prévenir les risques naturels majeurs	

Domaine	Forces	Faiblesses	Objectifs	Finalité globale	
	Les agriculteurs sont des opérateurs du monde rural qui peuvent contribuer au développement de systèmes économes en matière de ressources énergétiques	Faiblesse du système électrique corse pose de nombreux problèmes liés à la variabilité de la consommation	Soutenir la mise en œuvre de dispositifs utilisant les énergies renouvelables pour les besoins des exploitations agricoles (solaire, éolien) ou au titre de la gestion d'espaces dont ils ont la charge (hydroélectricité, éolien, bois, biocarburants...)	Développer des systèmes économes en énergie mais aussi contribuer à valoriser les énergies.	
	une forêt abondante et aux espèces variées	1) Une ressource encore marquée par les dégâts consécutifs aux incendies 2) Une forêt peu exploitée car sa mise en valeur est gênée par la topographie et la dispersion des peuplements productifs.	pérenniser la ressource forestière	promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	Accompagner la diversification de l'économie rurale
Diversification de l'économie rurale et qualité de la vie	des zones rurales inégalement habitées	un chômage élevé		maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	
	une agriculture répartie sur l'ensemble du territoire	une diversification contrastée entre les zones du littoral et celles de l'intérieur de l'île	diversifier les activités des exploitations sans altérer les capacités productives		
	Des savoirs faire artisanaux traditionnels maîtrisés	une reprise qui s'avère délicate Un grand nombre de TPE de faible rentabilité	maintenir et développer les micro-entreprises		
	Attachement socio-culturel en faveur des zones rurales	une offre de services inégale selon les régions	développer et adapter l'offre de services aux populations	développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité	

Domaine	Forces	Faiblesses	Objectifs	Finalité globale	
	un patrimoine naturel riche en diversité	une valorisation inégale selon les régions	préserver et valoriser le patrimoine naturel	gérer et valoriser le patrimoine rural	Renforcer et pérenniser les dynamiques territoriales
	un patrimoine culturel riche et varié réparti sur tout le territoire		valoriser le patrimoine culturel		
	regain démographique des zones rurales périurbaines	1) un niveau de formation moindre qu'en zone urbaine 2) un chômage élevé	former les acteurs professionnels	favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés	
	une organisation territoriale en construction	une inégale répartition de ces nouveaux modes de gestion publique	animer les territoires et élaborer des projets de territoire		
Approche Leader	une expérience 2000-2006 positive dans l'ensemble	1) une couverture du territoire à améliorer 2) une meilleure articulation avec les structures déjà organisées à rechercher	assurer l'élaboration et l'animation des stratégies locales en cohérence avec l'ensemble du développement rural	améliorer la gouvernance locale	

3.1.9 Les défis à relever

Les zones rurales devront donc, au cours des prochaines années, relever des défis particuliers en matière de croissance et d'emploi, dans une perspective de développement durable :

- **Accroître les productions agricoles de qualité**

L'évolution du premier pilier de la PAC, qui conduit à un découplage des aides directes et à la mise en place de la conditionnalité influe sur le revenu agricole. La reconnaissance des signes officiels de qualité couplée à une meilleure organisation collective et à un accompagnement des projets individuels conformes aux stratégies de filière devront concourir à consolider les revenus par une plus grande valeur ajoutée, en répondant mieux aux exigences du marché local et en étant plus performant dans les « niches » identifiées par un marketing plus agressif.

A travers les aides du deuxième pilier de la PAC, et la dynamique de la modulation, l'autorité de gestion des programmes pourra influencer fortement sur les revenus d'exploitation tendant à maintenir des revenus équitables entre filières dans les zones rurales.

De plus, le renforcement des industries agro-alimentaires privilégiant la valorisation de la production locale doit permettre l'émergence d'interprofessions régionales.

Préserver un secteur agricole dynamique est un enjeu économique stratégique. C'est aussi un enjeu du point de vue de l'aménagement du territoire et de l'environnement auxquels les outils de formation et les instituts de recherche doivent contribuer pleinement.

- **Organiser l'activité sylvicole**

Contraindre les risques sanitaires, gérer durablement la ressource, lutter contre les incendies, optimiser le potentiel important de « bois énergie », sont autant de voies permettant un développement des fonctions productives, environnementales et sociale de la forêt. La formation et l'installation de jeunes forestiers contribueront à une exploitation respectueuse de la valeur environnementale sylvicole.

- **Accompagner la diversification de l'économie rurale**

Au delà des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'industrie agro-alimentaire, l'économie des zones rurales peut se diversifier autour de types d'activité indispensables à la vie moderne (services notamment). En outre, la sensibilité environnementale croissante et les nouvelles demandes sociétales offrent des potentialités économiques importantes (tourisme, valorisation du patrimoine, activités sportives de pleine nature...). De ce point de vue, l'agro-tourisme et plus généralement le tourisme en espace rural constitue en Corse une des opportunités majeure pour maintenir et développer la vie sur les territoires ruraux. Ce tourisme rural doit être accompagné d'une action vers la reprise ou l'installation d'artisans, de petits commerces et de micro-entreprises gages du maintien de pôles de vie ruraux.

- **Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les activités économiques**

Pour assurer un développement économique et humain pérenne et pour préserver notre atout maître dans la compétition mondiale féroce, l'environnement doit être au centre des préoccupations de tous les systèmes productifs. Optimiser la qualité des biens environnementaux dans tout acte productif est une obligation.

Ainsi, il conviendra d'élaborer, et de faire respecter une charte des bonnes pratiques agricoles et rurales, tout particulièrement sur les filières d'élevage pour lesquelles on doit s'attacher à proposer des solutions techniques alternatives pour prévenir les risques de l'extensification des pratiques pastorales

sur l'environnement en utilisant des itinéraires techniques adaptés ayant des effets positifs et de prévention sur l'espace agro-sylvo-pastoral.

Par ailleurs, la Corse, terre encore préservée, développera les exploitations conduites en agri-biologie et assurera le maintien de la biodiversité des sites identifiés comme Natura 2000, les ZNIEFF etc.

- **Favoriser l'accompagnement financier privé**

Face à la diminution de l'intensité de l'aide publique, il est indispensable d'équilibrer les plans d'investissement par un recours plus important au financement privé. Des outils financiers tels que la contre garantie, le capital investissement, les fonds de proximité ...pourraient permettre d'une part de renforcer les fonds propres des entreprises rurales et d'autre part de limiter les risques courus ou perçus par le monde bancaire insulaire.

- **Maîtriser l'espace foncier**

L'aménagement de l'espace dans un cadre de développement durable implique, en évitant de « sanctuariser » le monde rural, une organisation spatiale identifiée, reconnue et validée. L'intervention publique est nécessaire à cette recherche d'équilibre.

Faciliter l'accès au foncier, codifier l'utilisation du territoire, doit s'accompagner d'une mise en œuvre d'itinéraires techniques conformes aux potentialités des milieux.

- **Renforcer et pérenniser les dynamiques territoriales**

La valorisation des territoires ne peut se réaliser sans les gens qui y vivent et y travaillent. La mise en synergie des acteurs et l'optimisation de notre spécificité institutionnelle devrait permettre de tirer parti des potentiels de développement endogènes.

3.2 La Stratégie de la politique Corse de développement rural

Le diagnostic des zones rurales a permis d'identifier les potentialités de développement et les défis à relever. C'est sur cette base que se fondent les priorités d'utilisation du soutien communautaire via le FEADER, mais aussi des soutiens nationaux et régionaux via les contrats d'objectifs, le plan de relance et le plan exceptionnel d'investissement. Pour que ce soutien public soit efficace, il doit s'articuler harmonieusement avec la politique régionale et nationale de développement rural.

3.2.1 : Ses objectifs

La politique régionale Corse de développement rural a une triple visée :

D'ordre économique : développer une économie rurale compétitive, riche en emploi, accompagnée par un financement privé, en s'appuyant sur les secteurs primaires (agriculture et sylviculture), secondaire (notamment les industries agro-alimentaires et utilisatrices de produits forestiers) et tertiaires (services, tourisme...)

D'ordre humain : promouvoir un développement territorial pour et avec les populations et les acteurs des zones rurales dans leur diversité en favorisant l'émergence de la poly activité et en instaurant une dynamique de formation professionnelle adaptée aux besoins.

D'ordre environnemental et territorial : assurer une valorisation des ressources naturelles et du patrimoine culturel (notamment bâti), respectueuses des particularités territoriales. La politique régionale de développement rural contribuera, plus particulièrement à une meilleure maîtrise du foncier agricole.

Dans un contexte contraignant de globalisation uniformisante, le modèle de croissance choisi propose le monde rural Corse comme un modèle de différenciation, et donc de reconnaissance.

Cette volonté vient conforter les options européennes de la politique agricole commune permettant au secteur primaire d'élargir son champ d'action et d'influence.

3.2.1.1 Compenser les handicaps naturels

Eu égard à l'ensemble national, la Corse de par son insularité connaît une situation extrêmement particulière. En effet c'est la plus lointaine des îles rattachées à la métropole et aussi la plus peuplée. Elle est de fait qualifiée de « plus proche des îles lointaines ».

Pourtant et malgré le fait que ses 270 000 habitants se trouvent à 300 km du port le plus trafiqué, Marseille, la Corse demeure non seulement périphérique mais également trop loin pour que la distance ne joue pas de manière déterminante sur les coûts de transport.

Les questions de développement rural se posent de manière aiguë dans l'île et ce d'autant plus que cet espace joue désormais un rôle déterminant en matière d'activité touristique. Il est un élément fort de

l'image caractéristique de la Corse « une nature préservée et peu fréquentée » et un capital indispensable pour la production touristique étant à la fois espace ludique et lieu de séjour.

Au plan économique la Corse présente des indicateurs contrastés. Elle se place en effet au 16ème rang national en PIB / emploi en 2003 avant dernière de France mais elle connaît cependant une croissance très supérieure de 5,1 % par an à celle des autres régions françaises (3,8 % par an) sur la période 1997/2003 et un rythme plus soutenu de création d'emploi (+ 0,6 % par an).

Pourtant, s'il est vrai que la Corse est souvent vue sous une image idyllique de destination de vacances, il n'en demeure pas moins vrai que sous les paysages sauvages et rudes se cache une réalité quotidienne parfois difficile pour ses habitants, notamment pour ceux qui résident dans les territoires les plus enclavés.

De ce fait, la désertification de l'intérieur est une conséquence des multiples difficultés de vivre dans ces territoires, et le constat du manque des moyens modernes de vie, des services publics proches dont l'école, les commerces, les lieux de vie associative ou même conviviaux posent des problèmes parfois insurmontables pour demeurer au village.

Ainsi, le quotidien d'une famille rurale est-il rendu plus pénible d'autant que se superposent des facteurs aggravant tels que les difficultés de production, de transformation et de commercialisation de la production agricole et/ou artisanales.

Le cofinancement par le FEADER de l'ICHN jouerait ici, sur les exploitations concernées, le rôle d'un véritable levier communautaire dans la mesure où il deviendrait l'instrument idoine de compensation des contraintes géographiques voire socio économiques qui caractérisent la Corse.

On peut répertorier trois principaux types de handicap :

- L'insularité
- la géographie
- le climat

L'insularité occasionne des ruptures de charges obligatoires, des rigidités dans la chaîne import/export, des coûts d'approvisionnement majorés, des coûts d'export supplémentaires.

La géographie montagnaise accroît le coût des infrastructures à développer et à entretenir (réseaux routiers, voiries, réseaux d'énergie et d'eau), elle accroît également le coût des mises en valeur des espaces agricoles et forestiers. La mécanisation y est souvent difficile voire parfois impossible. Les distances et la qualité des réseaux de transport accroissent les difficultés de circulation des biens et des hommes

Les variations climatiques sont brutales et parfois invalidantes (neige, inondations, vents violents favorisant les risques d'incendie). L'aridité croissante est une constante révélée par l'épuisement des stocks d'eau et les sécheresses à répétition ainsi qu'une multiplication des incendies.

98% du territoire de la Corse est donc classé en zone défavorisée. (cf carte tome 2 mesures 211 et 212) la majeure partie étant en zone de montagne ou haute montagne et la région de piémont en Haute Corse est en zone de handicap spécifique.

Par conséquent, la compensation de ces handicaps sera l'un des enjeux forts du Programme de Développement Rural de la Corse.

En valeur, l'évolution des aides publiques à l'agriculture en Corse connaît le même niveau de progression que celle observée au niveau national. Néanmoins, le poids relatif des aides relevant du premier pilier de la PAC est bien moindre en Corse qu'au niveau national même si l'écart constaté tend à se réduire. En effet, le poids en volume du premier pilier évoluant plutôt à la baisse, les régions les plus « dotées » dans ce pilier ont tendance à se rapprocher des régions dont les aides proviennent de façon plus importante du volet développement rural.

Désormais, le nouveau règlement européen (FEADER) intègre les aides liées aux handicaps et à l'aménagement environnemental du territoire du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune dont deux ont une importance particulière sur l'île : l'Indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN) et les mesures agro-environnementales.

De plus, la règle de la modulation conduit à une diminution progressive des aides directes du premier pilier de la PAC, transférées sur le fonds unique FEADER, tout en maintenant un niveau global d'aides aux revenus, qui ne déstabilise pas les équilibres économiques de la zone rurale.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'ICHN, antérieurement assimilée à l'ISM (Indemnité Spéciale Montagne) est versée sous diverses appellations depuis 1975.

En outre, depuis 4 ans il est à noter que l'ICHN a été globalement revalorisée.

De ce fait, faisant partie intégrante du maintien du revenu agricole, il ne peut pas y avoir de rupture franche dans la chaîne de financement des exploitations agricoles qui sont le pilier d'une occupation harmonieuse des territoires ruraux.

C'est pourquoi, environ 50% du budget du PDRC est concentré sur les mesures 211 et 212.

3.2.1.2 Limiter les handicaps structurels

Le « problème » du foncier en Corse est au croisement de plusieurs difficultés tels l'absence de titres annonçant clairement le ou les titulaires du droit supportant les avantages et les obligations en découlant, l'état indivis des biens, descendant illégitime d'un avantage fiscal et successoral dévoyé, le morcellement des terrains au surplus trop souvent constitué de biens non délimités. Ces anomalies juridiques contrarient fortement et au-delà des possibilités classiques de transaction, la mise en œuvre, face à la passivité des propriétaires, au demeurant plus ou moins connus, des moyens coercitifs telles les procédures contre les terres incultes, la protection contre les incendies ou les immeubles menaçant ruines, la constitution d'associations foncières ou les remembrements. Cette situation prive l'économie de la mise en œuvre d'un capital qui en plus d'être improductif est devenu facteur du risque incendie. Il est donc indispensable d'organiser des projets individuels et collectifs qui répondent aux exigences d'une meilleure maîtrise du foncier.

L'investissement dans le monde rural est fortement pénalisé par le désengagement bancaire.

Le très faible recours à l'emprunt nécessite des prélèvements très importants avec des tensions très fortes sur la trésorerie. Cela n'est pas compatible avec des projets de modernisation. Ce mode de financement privilégie au contraire les investissements d'impulsion ou d'urgence peu compatibles avec le développement à long terme.

Ce système fragilise les entreprises et exploitations incapables de constituer les fonds propres indispensables à leur survie.

Résorber l'endettement et montrer le caractère solvable de l'agriculture Corse et du monde rural Corse est une nécessité. Mais il convient également de diminuer le risque pour les banques afin de les inciter à revenir sur le marché.

Un dispositif de contre-garantie bancaire reste nécessaire pour les agriculteurs les plus fragiles, notamment les jeunes en cours d'installation.

Les feux dans les espaces naturels forestiers ou de maquis constituent un risque majeur et une catastrophe écologique, mais leurs conséquences économiques ne peuvent pas être négligées. Ils sont de nature à handicaper gravement le développement économique des forêts ou des cultures parcourues par le feu (oliveraies, suberaies...) par la disparition des bâtiments d'élevage ou des clôtures, par des paysages calcinés et peu attractifs.

L'ensemble des acteurs concernés a élaboré un « plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies » (PPFENI). Ce plan vise à protéger les personnes et les biens, à réduire les surfaces parcourues par les feux et à en limiter les effets.

Pour cela, divers équipements de défense contre l'incendie qu'il convient de financer sont prévus, mais il est également nécessaire de recréer les liens entre les territoires et les populations qui y vivent et de replacer l'agriculture au cœur du dispositif de prévention des incendies.

Le Plan de Développement Rural Corse doit y contribuer.

3.2.1.3 Exploiter le potentiel de valeurs ajoutées

Le manque de vitalité démographique conduit à prioriser les actions d'animation et de formation afin d'accroître les compétences collectives et la capacité d'organisation locale. L'installation de nouveaux jeunes actifs ruraux est de nature à faire jouer l'exemplarité et à dynamiser les acteurs économiques déjà en place. Les agriculteurs qui durant plusieurs siècles ont constitué le socle de la ruralité ne peuvent plus être les seuls garants du développement. Il convient donc d'ouvrir un régime d'aide à l'ensemble des acteurs. L'économie rurale ne peut être aujourd'hui que multisectorielle et intégrée afin de diversifier les activités, créer de nouvelles sources de revenus et d'emplois. La demande de ces services qui apparaît aujourd'hui en zone rurale constitue l'un des éléments d'une politique de multi-activité.

Cela nécessite cependant un renforcement important de la capacité d'ingénierie et une capacité d'innovation s'appuyant sur les savoirs traditionnels qu'il convient de conserver. Ainsi les actions visant à développer la différenciation des produits (signe de qualité) véritablement exigeantes s'appuyant sur l'image de marque Corse sont à favoriser.

Si les agriculteurs ne sont plus aujourd'hui les seuls opérateurs du monde rural, ils en constituent néanmoins l'ossature. Il ne s'agit donc pas de viser un simple maintien d'une agriculture traditionnelle, mais de créer les conditions (grâce à des projets individuels de modernisation transparents et s'inscrivant dans le moyen terme), d'apparition d'une agriculture productive fondée sur les savoir-faire traditionnels et capables de rechercher de nouvelles valeurs ajoutées, dans des stratégies orientées sur la valorisation de produits de qualité.

Un objectif fort peut être fixé pour la période 2007/2013 : structurer une agriculture de production réellement professionnelle riche de 2 000 producteurs capables de fournir au marché les produits insulaires de qualité qu'il réclame. Le marché n'est pas suffisamment alimenté en produits d'origine corse. Cela concerne toutes les filières : le bois d'œuvre, la viande de bovins (« veau » corse), de porc (charcuterie corse), le lait de brebis ou de chèvre (fromage corse), les fruits et les légumes... Il est donc possible de rechercher un accroissement de production sans concurrencer les produits non différenciés du marché communautaire. Cela passe par une phase volontariste d'installation de jeunes ruraux parmi lesquels les agriculteurs doivent prendre toute leur place.

La participation de l'agriculture, de la sylviculture, de l'artisanat, du tourisme et du petit commerce, au développement des territoires ruraux passe nécessairement par sa vocation à produire et répondre au marché qui recherche en Corse des produits de qualité à l'identité affirmée. C'est aussi une obligation économique conditionnant son maintien pour obtenir une part plus importante de valeur ajoutée.

Cette politique déjà initiée dans les précédentes programmations doit être davantage développée en agissant sur les différents segments des filières.

Plus particulièrement sur les exploitations agricoles, un effort de modernisation reste indispensable notamment pour faciliter les installations et les reprises. Ces investissements doivent être ciblés et intégrés dans un projet pluriannuel déposé et validé par l'autorité de gestion.

Ces projets doivent nécessairement s'inscrire dans les démarches de progrès que se sont fixées les filières dans leur plan de relance. Elles ont choisi la traçabilité, la qualité alimentaire et notamment grâce au développement ou au maintien de l'agriculture biologique, la valorisation des ressources (dont les races corses) locales.

La valeur ajoutée peut être fortement accrue en facilitant la création ou la modernisation d'industries de transformation pourvoyeuses d'emplois, mais aussi en encourageant la transformation directe à la ferme et les circuits courts.

Cette stratégie oriente l'ensemble des acteurs vers une prise en compte plus directe des problèmes de commercialisation.

Ils doivent donc être appuyés dans leurs efforts de promotion ou de marketing.

3.2.1.4 Conserver les atouts naturels et culturels

L'action publique doit viser à anticiper les évolutions en soutenant en priorité les actions visant à accroître les exigences en termes de préservation de l'environnement.

La richesse de la Corse en milieux exceptionnels constitue un élément fondamental étroitement lié à l'ambition de développement durable de la Corse. La conservation de ces milieux accroît naturellement les coûts induits par les actions de développement et doivent être compensés.

Au-delà de cette logique les engagements souscrits par le monde rural correspondent à une réelle volonté d'agir en faveur de l'environnement, conséquence du lien profond qui attache la ruralité corse à son environnement.

Les visées environnementales de ce plan sont les suivantes :

- la préservation de la biodiversité en particulier sur les sites NATURA 2000
- la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau dans les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau,
- la protection des paysages agro-pastoraux traditionnels des effets de la déprise agricole et de l'incendie.

Les mesures agro-environnementales visent des espaces délimités à haute valeur environnementale, mais elles doivent également répondre à une exigence de conservation des éléments de la trame écologique tels que l'assurent les espaces ouverts menacés de disparition, les cours d'eau, les espaces humides et même les espèces domestiques de races locales bien adaptées au milieu mais que leur faible productivité peut faire disparaître. Dans le même état d'esprit, la ressource forestière qui constituait la principale source d'énergie locale, doit permettre de répondre à un double objectif d'une meilleure indépendance énergétique et d'une meilleure gestion écologique en valorisant une énergie renouvelable, favorable à l'évolution du stock carbone et une plus grande diversité des milieux forestiers.

Enfin, la richesse du patrimoine rural et culturel est également un atout qu'il faut entretenir, restaurer et mettre en valeur pour en faire bénéficier les demandeurs d'un tourisme rural particulièrement exigeant sur la « durabilité » des espaces qu'ils fréquentent.

3.2.1.5 Faciliter la vie des hommes et des femmes occupant l'espace rural

Dans ces zones où les populations vieillissent et s'épuisent, une action constante est indispensable pour préserver une organisation des territoires et maintenir des liens sociaux et collectifs actifs, gages du succès du programme de développement.

Il ne s'agit pas simplement d'assurer des services de base sociaux au nom de la solidarité mais de promouvoir une politique active de développement économique marchande et non marchande tournée vers l'accompagnement des conditions de vie spécifiques aux zones rurales corses : éloignement, isolement, difficultés d'information.... Il est désormais utile de mettre en œuvre diverses mesures financières telles que l'accompagnement des services à la population, la création de structures collectives de soutien aux activités économiques, au développement de l'emploi, aux services de remplacement et aux groupements d'employeurs, à l'utilisation des NTIC.

Ces mesures visent à favoriser des actions publiques ou privées dont l'équilibre financier est toujours délicat compte tenu notamment de la faible capacité d'investissement des populations concernées

3.2.1.6 Synthèse

La politique régionale Corse de développement rural vise à valoriser les territoires ruraux via leurs ressources naturelles patrimoniales et culturelles du point de vue économique, social et environnemental, en tirant partie de ses deux atouts majeurs : «l'identité et la qualité».

L'identité a longtemps constitué pour l'île un rempart protectionniste face à la globalisation de l'économie mondiale. Or, ce qui a pu être perçu comme un frein pourrait bien, à l'avenir constituer un avantage déterminant. Car l'identité permet de qualifier non seulement les hommes, par la culture ou la langue mais plus encore par les productions, les modes de développement et in fine le système économique.

La qualité représente le défi majeur que la Corse doit relever pour assurer sa croissance. Disposant d'un marché intérieur réduit, d'un tissu productif faible mais d'un savoir-faire reconnu, la recherche de niches d'excellence constitue un levier essentiel de compétitivité.

Produire plus, produire mieux, produire identitaire telle est la spécificité du programme de développement rural de Corse.

Au regard des défis à relever, la stratégie se décline de la façon suivante :

1. Compenser les handicaps naturels et structurels afin de permettre l'accroissement la production agricole et de favoriser l'accompagnement financier privé.

2. Une fois les handicaps compensés,

- **Exploiter le potentiel de valeur ajoutée** en ciblant la diversification de l'économie rurale, production agricole de qualité et d'identité, l'organisation de la filière sylvicole.

- **Conserver les atouts naturels et culturels** en tenant compte de l'environnement dans les activités économiques

- **Faciliter la vie des hommes et des femmes occupant l'espace rural** pour renforcer et pérenniser les dynamiques territoriales.-

Tableau d'adéquation entre la répartition financière du programme et ses priorités stratégiques.

Défis	Objectif Stratégique	Mesure / dispositif	Poids de l'objectif dans le PDRC	Poids de l'objectif dans le PDRC + TOP UP
Améliorer les productions agricoles de qualité	Compenser les handicaps naturels	211-212 ICHN	73 M€ 47%	73 M€ 35%
	Organiser l'activité sylvicole	216 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles 214 e MAET 226 Reconstitution du potentiel forestier Dispositif de contre garantie bancaire	5.5 M€ 4%	14,5M€ 8%
Accompagner la diversification de l'économie rurale	Exploiter le potentiel de Valeur Ajoutée	111-112 Installation / Formation/ Information 121 Modernisation 122 Aide à l'investissement sylvicole 123 Accroissement de la VA 124 Mise au point de nouveaux produits 125 Aides aux infrastructures forestières 132-133 Qualité alimentaire 311 Diversification vers les activités non agricoles 312 Aide à la création et au développement des activités rurales et TPE 321 Aide aux investissements collectifs	42,8M€ 27%	80M€ 37%
Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les activités économiques	Conserver les atouts naturels et culturels	214 MAE 216 Gestion durable des terres agricoles 225 Sylvo environnement 226 Reconstitution du potentiel forestier 227 Investissement non productif – biodiversité 313 Accueil du public en forêt 323 Dispositif de soutien aux mesures écologiques 341 Stratégies locales de développement	25 M€ 16%	41,6M€ 20%
Renforcer et pérenniser les dynamiques territoriales	Faciliter la vie des hommes et des femmes occupant l'espace rural	112 Installation 115 Service de remplacement 122 Aide à l'investissement sylvicole 125 Aides aux infrastructures forestières 311 Diversification vers les activités non agricoles 312 Aide à la création et au développement des activités rurales et TPE 331 Formation en soutien aux acteurs en milieu rural 421-431 Coopération et fonctionnement des GAL	25,5M€ 16%	40,8M€ 19%

NB : une même mesure peut soutenir plusieurs objectifs.

Sur les 31 mesures (hors Assistance Technique) concourant au développement rural de la Corse avec le soutien du FEADER, deux mesures (211 et 212 : ICHN) concentrent à elles seules près de 50% de l'enveloppe allouée au territoire pour la période 2007-2013.

Force est de constater que cette concentration a pour but affirmé de compenser durablement les handicaps naturels qui obèrent le développement de l'agriculture insulaire.

De plus, il est à noter que l'éventail de mesures « restantes » répond de façon exhaustive aux différents besoins particuliers des exploitations agricoles en Corse.

Aussi convient-il également de mettre en exergue que la seule limitation voire compensation de ces handicaps ne définit pas à elles seules une politique de développement rural d'une région ne serait-ce que parce que cette région souffre de diverses et nombreuses problématiques que les efforts communautaires nationaux et régionaux n'ont pu aider à surmonter totalement lors des précédentes programmations.

Les défis qui entourent l'adaptation des activités agricoles, sylvicoles et rurales aux réalités économiques globalisées et extrêmement concurrentielles impliquent la nécessité pour le PDRC de prioriser aussi le soutien du FEADER sur les mesures de modernisation (121), de formation (111) et d'installation (112).

En outre, du fait de la nécessaire prise en compte des contraintes liées aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et à l'occupation raisonnée des espaces ruraux, le PDRC privilégie également le soutien du FEADER aux MAE (214) ainsi que les autres dispositifs relatifs au développement durable (Axe 2, Axe 3).

Enfin, la désertification des territoires ruraux notamment les plus enclavés d'entre eux implique que le PDRC donne la priorité au soutien du FEADER pour l'ensemble des dispositifs dédiés au développement de l'économie rurale et artisanale (311, 312) ainsi qu'à la préservation du patrimoine culturel et naturel des territoires à forte identité (323).

Tableau de synthèse de la stratégie suivant les axes du programme

Axes	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif
1 20% du FEADER	Développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs de la chaîne agro-alimentaire	Investissement collectif et innovants Protection de l'environnement	Favoriser l'innovation et l'adaptation des actifs de la chaîne agro-alimentaire aux nouveaux contextes	111 (formation/information)	transfert de connaissance et innovation 30% de l'axe 1
	Adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité		Promouvoir la qualité et l'innovation	124 (coopération nouveauté) 132, 133 et 131 (filières alimentaires de qualité, bouclage ovins)	
	Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles		Soutenir les industries agro-alimentaires	123 (industries agro-alimentaires)	
	Assurer la relève des générations		Assurer la relève des générations	112 (installation des jeunes agriculteurs) 113 (Retraite anticipée)	
	Organiser et structurer la filière bois		Moderniser les exploitations	121 (modernisation des exploitations agricoles)	
			Favoriser l'adaptation des structures agricoles ou associées à leur milieu économique et physique	125 (infrastructures agricoles) 126 (Catastrophes Naturelles) 115 (Service de remplacement)	
			Mobiliser et valoriser la ressource	111 (formation/information) 123 (sylvicoles) 122 (Aide à l'investissement) 125 (infrastructures forestières)	

Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif
<p style="text-align: center;">2 61% du FEADER</p>	Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace	Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise	211 et 212 ICHN	Soutien aux zones défavorisées
	Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon à atteindre les objectifs du réseau 2000 et de la Directive cadre sur l'eau	Dans certaines conditions, améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet global sur la préservation de la biodiversité et de l'état des ressources en eau	214 MAE	Agro environnement et gestion des terres sylvicoles ca 20% de l'axe 2
	Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	Protéger la biodiversité remarquable à travers le Réseau Natura 2000	214 MAE 216 investissements non productifs 225 Paiement sylvo environnementaux 227 Invest - forêt	
		Concourir aux objectifs de la directive cadre sur l'eau Protéger les sols Contribuer à la limitation des gaz à effet de serre	214 MAE 216 Investissements non productifs	
		Pérenniser la production et prévenir les risques naturels	226 Reconstitution et protection de la forêt	

Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif
3 10% du FEADER	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	Diversifier les activités des exploitations au delà du rôle de production	311 Diversification des exploitations	Création d'emplois de 63 % de l'axe 3
		Maintenir et développer des micro-entreprises	312 (Micro-entreprises)	
		Maintenir et développer des activités touristiques	313 Accueil du public en forêt	
		Assurer un environnement favorable à l'activité économique	312 (Micro-entreprises) 321 (Services)	
	Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité	Développer et adapter l'offre de services aux populations	321 (services)	Qualité de la vie de 27% de l'axe 3
	Gérer et valoriser le patrimoine rural	Préserver et valoriser le patrimoine naturel	323 (préservation et mise en valeur du patrimoine)	
	Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés	Valoriser le patrimoine culturel	323 dispositifs D et E patrimoine	
		Animer les territoires	Stratégie locale de Dével 341	Le développement local et la formation contribuent à la création d'emploi et la qualité de vie 10 % de l'axe3
		Elaborer des projets de territoire	341 Stratégie locale	
		Former les acteurs professionnels	331 Formation	

Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif
4 5% du FEADER	Valoriser le potentiel de développement local	Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales intégrées et ciblées	411 (opérations relatives à l'axe 1) 412 (opérations relatives à l'axe 2) 413 (opérations relatives à l'axe 3)	80 % de l'axe 4
	Améliorer la gouvernance locale	Assurer l'élaboration et l'animation des stratégies locales en cohérence avec l'ensemble du développement rural	421 Coopération entre GAL 431 fonctionnement des GAL	20 % de l'axe 4

En marge des tableaux ci-dessus, l'équilibre global du PDRC tient compte du fait que la quasi-totalité de la Corse est en zone défavorisée (cf carte mesures 211 et 212) et que les productions (d'élevage plus particulièrement) subissent les handicaps induits par une géographie accidentée de type montagneux, ainsi que les handicaps spécifiques des zones basses de la partie orientale de la Corse.

En conséquence, l'axe 2 qui représente près de 61% du programme est en grande partie consacré à la compensation des handicaps naturels de la région Corse. Cette partie, très importante pour le maintien de l'activité agricole dans les zones rurales difficiles, absorbera un peu moins de 50% du programme.

Les mesures agro-environnementales spécifiques à des territoires ou des problématiques particulières s'articulent pour préserver un environnement de qualité.

3.2.2 : Sa place au sein des politiques européennes et nationales

La politique européenne de développement rural suit les orientations générales d'un développement durable en accord avec les conclusions des conseils européens de LISBONNE (mars 2000) et de GÖTEBORG (juin 2001).

Alors que les conclusions de LISBONNE arrêtent l'objectif de rendre l'économie européenne plus compétitive et basée sur la connaissance, les conclusions de GÖTEBORG ont mis un nouvel accent sur la protection de l'environnement et sur la réalisation d'un modèle de développement plus durable.

La place du FEADER au sein des politiques européennes

Lien avec la stratégie de Lisbonne :

La stratégie de Lisbonne vise à renouveler les bases de la compétitivité européenne, à augmenter son potentiel de croissance ainsi que sa productivité et à renforcer la cohésion sociale en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain.

La politique de développement rural cofinancée par l'Union européenne s'inscrit pleinement dans cette stratégie. En soutenant les investissements elle participera à l'amélioration de la productivité. En encourageant l'initiative, que ce soit par l'aide à la coopération, le soutien à l'activité en zones défavorisées ou l'appui à la création de petites entreprises artisanales ou de services, elle participera à une croissance riche en emplois, seule susceptible de renforcer la cohésion sociale. En favorisant l'accès des actifs des zones rurales, qu'ils relèvent du secteur primaire, secondaire ou tertiaire, à la formation et en soutenant les projets élaborés sur le terrain par les acteurs économiques, sociaux et institutionnels, elle mettra sur les compétences humaines.

Ainsi, la mise en œuvre du FEADER au sein du PDR vise à :

promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement en intégrant dimension économique et préoccupation écologique et en réduisant les pollutions locales engendrées par l'agriculture ;

- investir dans le capital humain;
- stimuler la recherche et l'innovation au sein des exploitations et des entreprises ;
- développer l'emploi dans les zones rurales;
- faciliter la cohésion et l'attractivité des territoires en favorisant le développement durable des territoires.

Ainsi la politique de développement rural participera-t-elle à la politique de croissance et de l'emploi basée sur une compétitivité accrue, la valorisation du potentiel humain et le développement durable, telle que définie à Lisbonne en 2000 et Göteborg en 2001, et réaffirmée lors du Conseil européen de Bruxelles des 22 et 23 mars 2005.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux apports de la politique de développement rural à la stratégie de Lisbonne :

Axe	N° de mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution FEADER à l'objectif de création ou de préservation d'emplois
1	111	formation professionnelle et actions d'information	*renforce le capital humain *œuvre à une meilleure cohésion sociale en permettant l'accès des actifs des zones rurales à la formation continue à l'instar de ceux des zones urbaines *participe à l'accroissement de la productivité	
	112	installation de jeunes agriculteurs	*permet le maintien de l'emploi en zone rurale *accélère les mutations techniques *participe à l'accroissement de la productivité	
	121	modernisation des exploitations agricoles	*accélère les mutations techniques *participe à l'accroissement de la productivité	73,7% du montant de l'axe 1 soit 12,3M€ (600+4000+4000+3200+500+)
	123 et 131	accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	*accélère les mutations techniques *participe à l'accroissement de la productivité *participe à une économie à haute valeur ajoutée *participe à la création d'emploi en zone rurale	
	124	coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur forestier	*participe à la recherche et à l'innovation *participe à une économie à haute valeur ajoutée	
2	ensemble des mesures +323	*promeut une croissance durable basée sur le respect de l'environnement et renouvelle ainsi les bases de la compétitivité (prise en compte des externalités) *promeut la diffusion de pratiques agricoles et sylvicoles innovantes *renforce l'attractivité des territoires	impact indirect sur la création ou le maintien d'emplois	
3	311	diversification vers des activités non agricoles		73,7% des crédits de l'axe 3 soit ca 6,44M€
	312	aide à la création et au développement des micro-entreprises en zone rurale Aide à la création d'emploi	*participe au maintien et/ou à la création d'emplois	(2190+3250+100+100+800)

Axe	N° de mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution FEADER à l'objectif de création ou de préservation d'emplois
	321	services de base pour l'économie et la population rurale	*renforce la cohésion sociale *renforce le capital humain *œuvre à une meilleure cohésion sociale	
	331	formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	en permettant l'accès des actifs des zones rurales à la formation continue à l'instar de ceux des zones urbaines *participe à l'accroissement de la productivité *renforce le capital humain *œuvre à une meilleure cohésion sociale	
	341	acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement	en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux *participe à une croissance durable fondée sur des démarches volontaires et ascendantes *renforce le capital humain *œuvre à une meilleure cohésion sociale en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux	
4	approche LEADER		*participe à une croissance durable fondée sur des démarches volontaires et ascendantes *permet la diffusion des pratiques innovantes	impact inclus dans les axes 1 à 3 soit 2,7 M€ (1481+589) 49,7% de l'axe 4

Lien avec la stratégie de Göteborg

La Corse offre un terrain particulièrement favorable quant à la stratégie issue du sommet de Göteborg (15 et 16 juin 2001) au titre de sa dimension environnementale. Si la région semble suffisamment préservée quant à son potentiel relatif à la biodiversité par la faiblesse de l'intensité de son agriculture et de son industrie, elle reste néanmoins menacée au regard des statistiques quant à la baisse et au vieillissement de la population rurale lesquels sont des terrains favorables à l'exclusion sociale mais aussi à la perte de diversité induite par l'abandon d'activités en espace rurale.

L'inoccupation et l'inutilisation des terres, outre la perte d'un patrimoine riche conduit à un développement de la nature pendant impacté par le développement économique d'autres secteurs. La lutte contre l'incendie constitue à ce titre une priorité réaffirmée par les instances régionales (Assemblée Territoriale de Corse) et Nationale (Etat) lors de l'approbation du PFFENI. Les feux de forêt et de broussaille, outre leurs effets visuels dévastateurs, contribuent à la libération de gaz à effets de serre et, à terme, à amplifier les risques de changements climatiques. Le soutien à l'agriculture, régulièrement affirmé par l'Assemblée de Corse au titre de plusieurs délibérations, confirme le rôle majeur reconnu aux agriculteurs et opérateur du secteur agricole dans le maintien de la biodiversité, des paysages, de la qualité des sols et de la qualité des eaux. Le soutien aux agriculteurs résidents inscrits dans des démarches de développement durable doit être conforté au travers d'aides spécifiques.

En outre, les agriculteurs peuvent largement contribuer à l'installation de dispositifs économiques par le biais de leurs besoins énergétiques et fournissant les énergies renouvelables. Un encouragement particulier pour l'éolien, le solaire ou la production de biocarburant pourra se traduire dans les

dispositifs relatifs aux aides à l'investissement en trouvant de nombreux champs d'application y compris en dehors des sites isolés.

De même, une attention particulière sera apportée concernant le soutien en équipements matériels adaptés aux conditions topographiques dans un souci de faciliter un travail respectant la structure du sol, tout en considérant la sécurité des opérateurs.

Ces dernières conclusions ont également souligné le fait que dans le contexte de l'agenda 2000 la politique agricole commune est davantage orientée vers la satisfaction des demandes de la société en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la qualité alimentaire, la différenciation des produits, le bien être animal, la qualité environnementale et la conservation de la nature et de l'espace rural.

Ces objectifs européens recourent largement les finalités d'identité et de qualité retenues pour la Corse.

L'agenda 2000 a établi une politique de développement rural construite sur les deux piliers de la Politique Agricole Commune.

Cette politique doit, par conséquent, intégrer le terme « commune », c'est-à-dire le choix qui a été fait d'organiser le secteur agricole au niveau de l'union. Cette obligation est essentielle en ce qui concerne le besoin d'assurer une cohérence des instruments financiers et objectifs politiques entre les deux piliers.

La complémentarité des deux piliers de la PAC a été accentuée par la réforme des modes de soutien introduisant : le découplage, l'éco-conditionnalité et la modulation qui sont désormais en cours d'application. Si le premier pilier offre un soutien au revenu des agriculteurs qui seront libres de produire en fonction de la demande du marché, le second pilier soutiendra, à la fois, l'agriculture fournisseuse de biens publics dans sa fonction environnementale et rurale ainsi que dans le développement des zones rurales.

La politique française de développement rural s'inscrit d'abord dans la politique d'emploi et de croissance. Néanmoins, via la stratégie nationale de développement durable elle tend à concilier le développement économique, la justice sociale et la protection de la santé et de l'environnement.

La politique française du développement rural participe fortement à la politique d'aménagement du territoire. En effet, elle vise la compétitivité économique et l'attractivité des territoires, tout en veillant à la cohésion territoriale et sociale. Elle œuvre, pour cela à une répartition harmonieuse de la population et des activités en vue d'une utilisation optimale durable du territoire national.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux apports de la politique de développement rural à la stratégie de Göteborg :

Axe	N° de mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Goteborg
1	111	formation professionnelle et actions d'information	Permet de promouvoir un développement rural équilibré Réduit l'exclusion sociale
	112	installation de jeunes agriculteurs	Permet de promouvoir un développement rural équilibré Lutte contre le vieillissement de la population en zone rurale
	121	modernisation des exploitations agricoles	Contribution à la diminution des gaz à effet de serre et promouvant les dispositifs économes en énergies, lutte contre les changements climatiques
	122	Amélioration de la valeur économique des forêts	<u>Gestion responsable des ressources naturelles</u>
	124	coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur forestier	Gestion responsable des ressources naturelles, diminution des gaz à effets de serre
	126	Reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes	Aménagement du territoire
	211 et 212	ICHN	Aménagement du territoire, promouvoir un développement rural plus équilibré
2	214	Mesures agrienvironnementales	Gestion responsable des ressources Aménagement du territoire
	225	Paiements sylvo-environnementaux	Gestion responsable des ressources Aménagement du territoire
	226	Protection des forêts	Réduction des émissions de gaz à effets de serre Gestion responsable des ressources naturelles
	227	Investissement non productif en forêt	Gestion responsable des ressources Aménagement du territoire
	311	diversification vers des activités non agricoles	Concernant l'aménagement du territoire, permet un développement rural plus équilibré Lutte contre le vieillissement de la population en zone rurale Réduction des disparités en matière d'activité économique Viabilité des collectivités rurales
3	312	aide à la création et au développement des micro-entreprises en zone rurale	Réduction des disparités en matière d'activité économique Viabilité des collectivités rurales
	321	services de base pour l'économie et la population rurale	Réduction des disparités en matière d'activité économique Viabilité des collectivités rurales

Axe	N° de mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Goteborg
4	323	Dispositif intégré de soutien aux mesures écologiques	Gestion responsable des ressources naturelles Aménagement du territoire, promouvoir un développement rural plus équilibré Amélioration des systèmes de transport Lutte contre le vieillissement de la population et l'exclusion sociale en zone rurale
	331	formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	Permet de promouvoir un développement rural équilibré Réduit l'exclusion sociale
	341	acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement	Permet de promouvoir un développement rural équilibré Réduit l'exclusion sociale
		approche LEADER	Aménagement du territoire, promouvoir un développement rural plus équilibré

Les actions qui contribuent à rencontrer les engagements conclus dans les domaines transversaux relatifs à l'environnement et aux économies d'énergies en dehors du programme

Les objectifs visés par le PDRC sont cohérents avec la politique engagée dans le programme opérationnel du FEDER sur la période 2007-2013. Une mise en parallèle de ces deux programmes communautaires met en exergue leur complémentarité, essentiellement lorsque l'on analyse l'axe prioritaire II « Préserver et mettre en valeur un environnement durable ».

A travers la notion de développement durable, les politiques de l'environnement revêtent un incontestable caractère transversal. L'ambition globale d'être une région exemplaire, soucieuse de la préservation et de la valorisation de l'environnement et de développer une politique très ambitieuse dans le domaine des énergies renouvelables.

Les priorités de cet axe sont notamment :

- la généralisation de bonnes pratiques pour la protection des sites et la prévention des risques,
- l'excellence pour le plan de développement des énergies nouvelles et renouvelables, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin de contribuer au volet environnemental du développement durable, les orientations visent à protéger et préserver le patrimoine naturel et promouvoir un ambitieux développement des énergies renouvelables.

Cette ambition va notamment se concrétiser à travers les 3 mesures détaillées ci-dessous.

1. Généraliser et optimiser la protection des sites et la prévention des risques

Pour ce faire, il est prévu la mise en œuvre de 4 dispositifs :

- renforcer le réseau des réserves naturelles,
- soutenir la réalisation de travaux de protection et/ou de restauration des milieux naturels à caractère prioritaire,
- conforter les réseaux des réserves de chasse et de faune sauvage et des réserves de pêche,
- finaliser les Opérations Grand Site (OGS)

2. Défense des forêts contre l'incendie

Pour ce faire, il est prévu la mise en œuvre de 3 dispositifs :

- Créer et mettre aux normes les équipements adéquates,
- Créer des interfaces dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Incendies de Forêts,
- Assurer la pérennité juridique des équipements de prévention grâce à des outils administratifs

3. Promouvoir une forte ambition pour les énergies renouvelables

Pour ce faire, il est prévu la mise en œuvre de 4 dispositifs :

- Maîtriser la croissance de la demande en électricité,
- Augmenter la part de la production d'électricité d'origines renouvelables,
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre,

Lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère.

3.3 Evaluation ex-ante

NB : L'évaluation ex ante du PDRC est fournie en annexe ainsi que l'évaluation stratégique environnementale.

3.3.1 Définition de l'évaluation ex-ante

L'évaluation ex ante des programmes de développement rural est une obligation communautaire. Elle fait partie du programme de développement régional de la Corse. Elle doit permettre une meilleure efficacité de la programmation grâce à une meilleure allocation des ressources. C'est un processus itératif et interactif destiné à accompagner et enrichir l'élaboration du programme.

Elle définit et évalue les besoins à moyen et à long terme, les objectifs à atteindre les résultats escomptés, les objectifs quantifiés notamment en termes d'impact par rapport à la situation de départ, la valeur ajoutée communautaire, la prise en compte des priorités de la Communauté, les leçons tirées de la programmation précédente ainsi que la qualité des dispositifs de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de gestion financière.

Cette évaluation est accompagnée d'une évaluation environnementale stratégique qui analyse les impacts probables du programme sur l'environnement.

Le travail d'évaluation a été confié à un groupe de consultants indépendants. L'évaluation préalable du programme a donc porté sur la pertinence des actions retenues et des moyens qui leur sont alloués au regard des forces et faiblesses de l'espace rural insulaire.

3.3.2 Résultats

En l'état actuel de la programmation, le PRDC paraît adapté aux enjeux du développement rural et cohérent par rapport aux priorités nationales (décrites dans le PDRH) elles mêmes cohérentes avec le règlement FEADER.

Le processus d'élaboration est satisfaisant, compte tenu des contraintes de calendrier, retardé en particulier par le contrat de projet. Le partenariat entre la CTC (y compris les offices) et les services de l'Etat a été constructif. Il reste à finaliser les discussions sur la répartition des enveloppes notamment avec les acteurs agricoles.

La stratégie « agricole » du PRDC se doit de répondre à deux objectifs :

- Le renforcement des filières existantes et émergence des filières en voie de structuration
- La prise en compte des enjeux environnementaux

Le premier objectif est en continuité avec la précédente programmation et prolonge les objectifs du plan de relance. La généralisation à toutes les filières ainsi que l'émergence

d'interprofessions apparaissent comme des perspectives pertinentes. Cet objectif s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne; en particulier le potentiel d'innovation sera accru en cas de structuration.

Le second objectif correspond à la stratégie de Göteborg. Outre les mesures dédiées, son intégration transversale aux autres mesures sera une condition de réussite.

Plus globalement, un des enjeux principaux du PRDC est de faire en sorte que les mesures les mieux dotées (modernisation des exploitations, installations et ICHN) contribuent aux objectifs stratégiques.

Les conditions de mise en œuvre apporteront des éléments de réponse : conditionnalité des aides à des critères environnementaux et/ou à l'intégration des productions dans des démarches de filières (déjà réalisées ou en cours) par exemple. Selon les mesures, il faudra déterminer s'il s'agit de conditionnalité « stricte » (pas d'aide si les critères ne sont pas remplis) ou alors si une prime incitative est accordée aux projets répondant aux critères.

Il est à noter que le changement majeur par rapport à 2000-2006 est le point de mire : 2013 verra la fin des aides directes. C'est un facteur décisif pour la mise en perspective des ICHN, qui représentent près de 50% du FEADER. Il est indispensable de prévoir la transition dès 2007, de préférence en lien avec des objectifs environnementaux et/ou de productions reconnues de qualité.

Outre la stratégie agricole, l'organisation des territoires ruraux constitue un facteur de réussite pour le développement rural. En effet, on ne peut parler de stratégie de développement rural (notamment avec le développement d'activités non agricoles en milieu rural) qu'à partir d'un minimum de concertation au niveau local. Sur les territoires non organisés, on ne pourra pas parler de stratégie mais de projets individuels, sans de synergie. La plus value potentielle de LEADER se situe à ce niveau-là : faire en sorte que la convergence d'actions ait des effets significatifs sur un territoire défini.

Actuellement, peu de territoires sont organisés, ce qui limite le potentiel de porteurs de projet.

3.4 Evaluation environnementale stratégique (ou EES)

L'EES découle de l'application de la directive 2001/42/CE. Cette évaluation vise à s'assurer que les incidences probables et notables du programme de développement rural sur l'environnement seront identifiées, décrites, évaluées et prises en compte dans la programmation.

Pour ce faire cette évaluation porte sur les principaux enjeux environnementaux pour le développement des espaces ruraux de la Corse. L'EES analyse les impacts positifs ou négatifs de la programmation au regard de ces enjeux.

Cette évaluation est d'autant plus importante qu'il convient de tenir compte de la spécificité du territoire rural insulaire qui se caractérise par un patrimoine naturel exceptionnel constituant ainsi un atout fondamental pour le développement durable de la Corse.

L'EES a été menée par le même groupe de consultants en charge de l'évaluation ex ante.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par les consultants sont :

- Par rapport à la précédente programmation, **l'écriture du PDRC 2007-2013 reflète une intégration beaucoup plus poussée et beaucoup plus transversale des problématiques de développement durable.**
- La politique agricole s'inscrit résolument dans une démarche économique, mais aussi sociologique et culturelle de maintien des traditions et des spécificités de l'agriculture corse, facteurs de qualité et de valeur ajoutée. Le maintien de ces spécificités est aussi une nécessité en termes de préservation du tissu rural de l'intérieur, marqué par la déprise.
- L'amélioration de la compétitivité privilégie la modernisation, la diversification et l'approche qualité plutôt que l'intensification et la concentration des exploitations agricoles. Ce sont donc les contours d'une agriculture respectueuse de l'environnement, et consciente de son rôle d'entretien des milieux naturels et des paysages, qui sont esquissés. Cette vision du secteur agricole est par ailleurs la seule qui puisse permettre de développer l'agro-tourisme et d'attirer de nouvelles populations résidentes dans l'intérieur de l'île.

La prise en compte des préoccupations environnementales relève ainsi non seulement de l'axe 2, qui lui est dédié, mais également des deux autres axes du programme. Au terme de la 1^{ère} étape d'évaluation, le classement des mesures par effet environnemental montre que 26 mesures sont dédiées ou favorables à l'environnement, soit 54 % des mesures programmées. 15 mesures (soit 31 % de la programmation) sont susceptibles de générer des effets environnementaux négatifs.

L'examen des impacts potentiels, au cours de la 2^{ème} étape d'évaluation, laisse à penser que seules trois mesures de l'axe 1 pourraient porter atteinte de façon probable et relativement importante aux composantes environnementales. Il s'agit essentiellement de mesures en faveur de l'exploitation forestière et, dans une moindre mesure, de celle en faveur des investissements pour les industries agroalimentaires.

En volume financier, les mesures favorables à l'environnement représentent les trois quarts du programme, mais il convient de rappeler que la raison en incombe essentiellement aux ICHN (mesures 211 et 212), sur lesquelles nous avons émis précédemment certaines réserves.

Des dispositions correctrices et de conditionnalité environnementale sont proposées pour garantir l'absence d'impact environnemental excessif ou incompatible avec les enjeux environnementaux du territoire régional. Sur l'axe 1, retenons que l'analyse environnementale dans les diagnostics globaux des exploitations pourra être un élément déterminant pour orienter les aides vers le modèle agricole voulu. Parmi les mesures de l'axe 2, il est proposé que les indemnités compensatoires en zone de montagne à la filière bovine soient réorientées vers les autres filières animales pour mieux répondre aux objectifs fixés. Notons toutefois que parmi les dispositions proposées, peu ont un caractère réellement contraignant, en raison notamment de l'impossibilité d'imposer des dispositions risquant de fausser les conditions de concurrence, ou de l'impossibilité de conditionner certaines aides à des mesures d'organisation ou de structuration de la profession relevant des pouvoirs publics.

Signalons enfin que la présente évaluation environnementale du PDRC est globalement conforme à l'évaluation environnementale stratégique du Programme de Développement Rural de l'Hexagone 2007-2013 (PDRH) en date de novembre 2006. Certaines différences d'appréciation (notamment sur la mesure 121) peuvent apparaître, mais elles restent mineures et relèvent essentiellement des spécificités du contexte corse et du PDRC.

3.5 Consultation publique

L'EES s'accompagne d'une consultation publique obligatoire sur l'impact environnemental de la programmation.

La consultation publique a été ouverte, sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Corse du 13 avril au 13 mai 2007. Ont été mis en ligne le PDRC, l'évaluation stratégique environnementale et l'avis de l'autorité environnementale.

Malgré la diffusion d'un communiqué de presse auprès des médias locaux (presse écrite), seules quelques réponses sont parvenues à la Collectivité Territoriale de Corse.

De cette consultation, il ressort :

-L'intérêt pour la protection de l'environnement et le renouvellement du cadre de vie insulaire dans le cadre de l'exécution du PDRC.

Une contribution individuelle regrette que la problématique de l'eau ne tienne pas plus de place dans la stratégie.

Deux contributions considèrent le PDRC comme une base intéressante, mais dont la mise en œuvre sera le facteur clé de réussite. En particulier, une contribution suggère d'aller plus loin que de donner la priorité aux bonnes pratiques, en refusant toute subvention à des projets ne prenant pas pleinement en compte les enjeux environnementaux. Une réponse rappelle le cadre général de l'environnement en Corse, et notamment la gestion des déchets et la pollution de l'eau. Les actions en milieu rural (eau, déchets, agriculture) doivent ainsi être coordonnées pour avoir une efficacité maximum.

-La nécessité de compléter l'état des lieux afin de définir une stratégie et un plan d'actions en cohérence avec la situation socio-économique de l'agriculture et de la ruralité Corse.

-L'importance de mettre en synergie les interventions publiques communautaires (FEADER) nationales et régionales (contrat de projet) en vue de répondre aux enjeux et spécificités de l'agriculture Corse.

-Le besoin de diversifier l'économie rurale et améliorer la qualité de vie.

Les réponses apportent des éclairages complémentaires sur cet enjeu. Une contribution aborde la diversification d'activités au sein d'une exploitation agricole. A ce titre, elle insiste sur la nécessaire cohérence des mesures proposées avec les projets d'exploitation.

Plusieurs contributions mentionnent la valorisation de l'agriculture via le tourisme ou la préservation de l'environnement.

Une contribution individuelle met en avant le besoin de structuration intercommunale pour développer les services à la personne en milieu rural.

- La nécessité de développer les synergies.

Une contribution individuelle considère que le PDRC aborde « correctement » les enjeux de la qualité de l'eau, de la biodiversité, de la qualité du sol, de la qualité des produits agricoles et la qualité de vie en milieu rural.

Une contribution considère que l'occupation des espaces, notamment en valorisant l'eau des montagnes est un facteur de réussite pour le PDRC.

3.6 Prise en compte de la consultation publique et des travaux d'Evaluation

L'autorité de gestion a complété le programme au regard des remarques et recommandations des évaluateurs.

Ainsi, plusieurs points ont été pris en compte dans ce programme :

- Cadrage général (Etat des lieux et stratégie)

Cette partie a été complétée (chapitre 3 et 4) par des ajouts cartographiques et une nouvelle rédaction visant la cohérence entre l'état des lieux, la stratégie et les mesures retenues suite à ce diagnostic.

- Recommandations et points de vigilance concernant les mesures

* La recommandation de modulation des aides a été retenue pour un certain nombre de mesures en prenant en compte la situation géographique, l'implication environnementale du projet, la démarche qualité plus particulièrement l'axe 1.

* La recommandation liée à la compétence et qualification des bénéficiaires a été retenue pour la plupart des mesures.

* La recommandation liée à la prise en compte des enjeux environnementaux a été retenue dès lors qu'elle apparaît compatible et réalisable avec l'objectif de la mesure (ex : matériels à pneus basse pression, énergies renouvelables, étude d'incidence environnementale Axe 1 et 3).

Prise en compte de la consultation du public et des propositions des représentants professionnels :

Certaines mesures comme la 112 (installation des jeunes agriculteurs) ; 111 (formation), 121 B (implantation de cultures pérennes) ont été aménagées

3.7 Impact de la programmation 2000-2006 et autre information

<h4>Impacts programmation 2000 2006</h4>

1. Analyse des moyens financiers alloués au développement rural

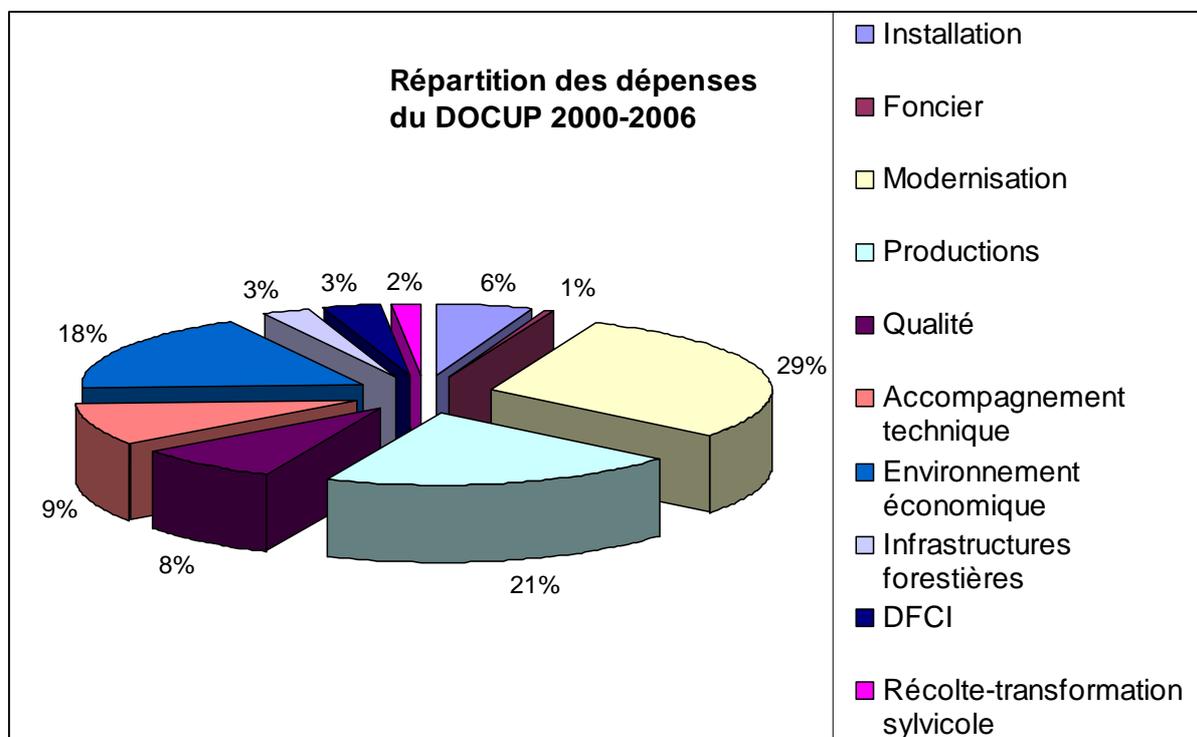
Le champ d'intervention du FEADER était réparti, lors de la période de programmation 2000-2006 entre plusieurs programmations et plusieurs fonds:

- le DOCUP 2000-2006 avec des mesures financées par le FEOGA
- le DOCUP 2000-2006 avec des mesures financées par le FEDER
- le premier pilier de la PAC; avec le FEOGA G pour les Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel.
- Le programme LEADER

En particulier, l'axe 1 du FEADER « Amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture » s'inscrit dans la continuité de la mesure 3 du DOCUP « valoriser les produits du sol » : les mesures 3.1 à 3.7 étaient dédiées à l'agriculture, les mesures 3.8 à 3.10 à la sylviculture.

Le tableau ci-dessous rappelle les montants programmés au cours de la période.

Mesures du DOCUP	Montants programmés aides publiques (01/01/2007)	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'opérations
Mesure 3.1 - Installation et formation	6 788 009 €	248	248
Mesure 3.2 - Le foncier	633 618 €	11	12
Mesure 3.3 - La modernisation de l'outil	36 423 058 €	758	1449
Mesure 3.4 - Les productions	25 193 673 €	269	490
Mesure 3.5 - La qualité	10 333 515 €	29	172
Mesure 3.6 - L'accompagnement technique	11 388 301 €	22	77
Mesure 3.7 - L'environnement économique de la production agricole	21 702 912 €	89	124
Mesure 3.8 - Interventions et infrastructures forestières	3 549 124 €	55	71
Mesure 3.9 - Défense des forêts contre l'incendie	4 041 475 €	31	43
Mesure 3.10 - Rationalisation des outils de récolte et de transformation	2 038 634 €	19	23
TOTAL	122 092 319 €	1 318	2 709



En ce qui concerne le FEDER, seule la mesure 6.3 « rénover le cœur des villages » était dédiée au milieu rural.

L'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 met en avant les mesures d'infrastructures ayant bénéficié au milieu rural. En revanche, assez peu d'éléments étaient donnés sur les mesures de soutien au développement économique local en milieu rural. Il est donc difficile d'extraire des montants mobilisés pour le tourisme ou pour les aides aux entreprises en milieu rural.

Au sujet des ICHN, les montants se sont élevés à 52,7 millions d'euros au cours de la période 2000-2006, pour 1 720 bénéficiaires.

Les MAE spécifiquement fourragères : PMSEE (jusqu'en 2002) et PHAE (à partir de 2003)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
- Nombre de dossiers	493	499	464	475	483	462
- Nombre d'hectares primés	15 595	16 629	15 167	13 603	13 849	13 100
- Montant payé	661 109 €	650 382 €	578 938 €	1 080 284 €	1 061 078 €	1 010 416 €

Le nombre total de CTE signés s'est élevé à 117 pour un montant total engagé de 3,00 M€ sur la période 2000 – 2003. Parmi ces 117 contrats, 23 ont été signés pour accompagner la conversion de tout ou partie de l'exploitation en agriculture biologique pour une surface totale de 346 ha convertie à ce mode de conduite.

En 2004, les contrats-types territoriaux ainsi que les contrats-types départementaux ont été pris par arrêtés préfectoraux. Ainsi, en fonction des spécificités agronomiques et agricoles du département de Haute Corse un découpage territorial a été effectué, se traduisant par la création de deux contrats types territoriaux, l'un concernant la zone de montagnes et l'autre celui de la plaine ; « Montagnes et vallées de Haute Corse » et « Plaine de Bastia à Solaro ». Concernant la Corse du Sud, un seul contrat territorial a été retenu : « Montagne et coteaux de Corse du Sud ». Aucun contrat n'a pu être concrétisé cette année là.

En 2005, 32 contrats ont pris effet et 36 contrats en 2006.

Ce dispositif a permis de contracter pour 1,77 M€ d'engagements sur des mesures agroenvironnementales, y compris l'aide à la conversion en agriculture biologique. Plus spécifiquement sur cette dernière, 23 nouveaux producteurs se sont engagés, ce qui représente 434 ha de conversion bio.

Le programme LEADER s'est mis en place avec la création de trois groupes d'action locale. Les financements programmés se sont élevés à 2 591 200€ pour 119 dossiers dont 31 d'assistance technique. L'état d'avancement est inégal selon les GAL, il varie de 54% (en Sud Corse) à 84% (dans le Cap Corse)

2. Effets de la programmation

Les aides des mesures 3 du DOCUP 2000-2006 ont touché un nombre élevé d'agriculteurs (1318 pour 2709 dossiers)

- **Une modernisation des outils de production et des pratiques**

758 bénéficiaires ont bénéficié de la mesure 3.3. visant à la modernisation des outils de production. Ces mesures ont produit un impact significatif, en particulier pour les filières d'élevage en zone de montagne

En outre, l'appui technique et la formation continue des exploitations ont contribué à la professionnalisation des exploitants

- **Une dynamique soutenue d'installations.**

248 installations ont été aidées au cours de la précédente programmation, avec un pic à 82 en 2006. Cette dynamique a permis de limiter la baisse des effectifs et de contenir l'évolution de la SAU. Ainsi, le nombre d'agriculteurs est de 1735 en 2005, contre 1926 en 2000, soit une diminution de 11%. La SAU, quant à elle, a connu une augmentation sensible entre 2000 et 2005 (+3%, pour 316 000 hectares en 2005). Cette augmentation rompt avec une tendance marquée de baisse (454 000 ha en 1970, 341 000 ha en 1988, 307 000 ha en 2000).

- **L'aboutissement de démarches de qualité**

En 2000, 3 filières avaient une production avec un signe distinctif de qualité. (1^{er} AOC de vin en 1974, AOC brocciu en 1998, AOC miel de Corse en 1998)

La période 2000-2006 a vu la labellisation de plusieurs nouveaux produits : l'huile d'olive en 2004 (AOC), la farine de châtaigne en 2006 (AOC) et l'aboutissement de l'appellation clémentine à venir en 2007 (IGP). Par ailleurs la production de vins A.O.C. et vins de pays représentent désormais 80 % de la production.

Avec désormais 6 filières avec des labels de qualité, le panel des produits corses reconnus de qualité est étendu.

- **Des pratiques respectueuses de l'environnement**

Les mesures herbagères ont globalement concerné 500 exploitants et 1500 ha primés

Les agriculteurs corses ont participé aux contrats territoriaux d'exploitations (117 bénéficiaires) puis aux contrats d'agriculture durable (68 contrats)

Par ailleurs, le nombre d'exploitants certifiés agriculture biologique est en augmentation.

- **Une filière sylvicole encore émergente**

Les 3 mesures relatives à la forêt (3.8 ; 3.9 et 3.10) représentent 9,5 millions d'euros de programmation. 137 projets ont été financés. La possibilité de financer les forêts domaniales de la Collectivité Territoriale a dynamisé la mesure 3.8 en fin de programme.

- **Des démarches territoriales à accompagner**

Un seul pays s'est constitué durant la période (Pays de Balagne). Par ailleurs, trois groupes d'action locale se sont créés autour de deux thèmes fédérateurs. : Valorisation des ressources naturelles et culturelles, et Valorisation des produits locaux. Ces démarches ont permis à la société civile de s'inscrire dans une démarche territoriale structurée.

- **Un mode de fonctionnement rodé**

L'ODARC et l'OEC en complémentarité avec les services de l'Etat (direction régionale et départementales de l'agriculture et direction régionale de l'environnement) ont été fortement impliqués dans la mise en œuvre des mesures de développement rural. En particulier, un projet global d'exploitation est un préalable pour l'attribution d'aides (220 de projets d'exploitation ont aboutis fin 2006)

3. Résultats des évaluations

L'évaluation thématique du CPER (agriculture), dont les mesures communes avec l'axe 3 du DOCUP a été réalisée en 2004. Cette évaluation préconisait cinq priorités stratégiques :

- **Organiser les actions commerciales** afin d'augmenter les débouchés

- **Structurer les filières** pour une meilleure maîtrise des marchés, avec une attention à porter à la maîtrise du rapport offre/demande.
- **Diversifier les activités pour consolider un meilleur revenu**, que ce soit la diversification des productions ou la diversification vers des activités non agricoles.
- **Clarifier la situation foncière pour faciliter l'installation des JA et pérenniser les exploitations.** La maîtrise foncière concerne tout à la fois les activités d'élevage et les cultures. Les appels à projet de fin de programmation permettent d'envisager la créations de 21 AFP (Associations Foncières Pastorales) sous l'égide des collectivités locales.
- **Asseoir l'identité des produits sur des signes officiels de qualité.** Outre les démarches abouties, la filière charcuterie a entamé depuis 20 ans une démarche; un résultat intermédiaire a été la reconnaissance de la race corse.

Ces cinq priorités ont été tenues avec l'appui des outils tels que le CPER et le DocUP Corse.

4. Justification des priorités choisies et impact attendus

4.1 Justification des priorités retenues

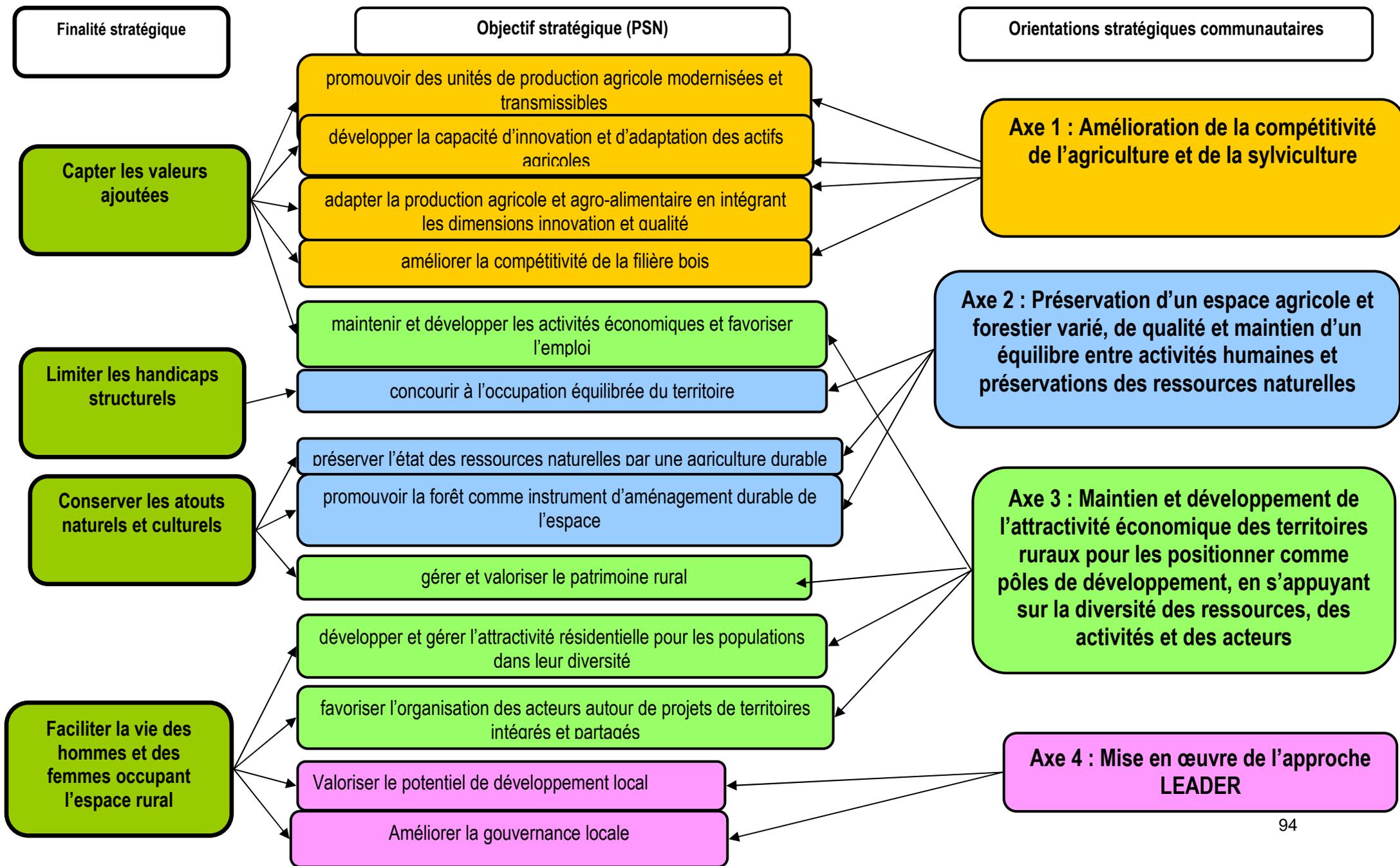
au regard des orientations stratégiques communautaires

Finalités du PRDC		Capter les valeurs ajoutées	limiter les handicaps structurels	Conserver les atouts naturels et culturels	Faciliter la vie des hommes et des femmes occupant l'espace rural
Objectifs stratégiques (Programme stratégique de Développement Rural de la Corse 2007-2013)					
Axe 1	promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles	X		X	x
	développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs agricoles	X			X
	adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité	X		X	
	améliorer la compétitivité de la filière bois	X			
Axe 2	concourir à l'occupation équilibrée du territoire		X		X
	Finalités du PRDC	Capter les valeurs ajoutées	limiter les handicaps structurels	Conserver les atouts naturels et culturels	Faciliter la vie des hommes et des femmes occupant l'espace rural

	Objectifs stratégiques (Programme stratégique de Développement Rural de la Corse 2007-2013)				
	préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau		X	X	
	promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	X		X	
Axe 3	maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	X			X
	développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité				X
	gérer et valoriser le patrimoine rural	X		X	X
	favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés		X		X
AXE 4	Valoriser le potentiel de développement local		X		X
	Améliorer la gouvernance locale				

Le tableau *supra* rappelle à quelle orientation stratégique communautaire se rattache chaque objectif du programme de développement rural.

Les finalités stratégiques du PDRC s'inscrivent dans les orientations stratégiques communautaires ainsi que dans les objectifs stratégiques nationales comme l'indique le schéma ci-dessous.



au regard du plan strategique national

Le programme de développement rural de la Corse reprend les finalités stratégiques et les objectifs opérationnels du plan stratégique national. Il s'approche également de l'équilibre général par axe et de l'équilibre au sein des axes.

Les différences concernent principalement l'axe 2 qui intègre la très grande place de la zone défavorisée en Corse par rapport à l'hexagone ainsi que l'axe4 qui insiste sur le soutien à la gouvernance locale dans le prolongement de Leader +. (cf tableaux ci-dessous)

PSN					MAQUETTE PDRC				
Axes	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette financière Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Total Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation (Leader est Intégré à Chaque axe)	Equilibre à l'intérieur de l'axe

Développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs de la chaîne agro-alimentaire	I P n r v o e t s e t c i t s o e n d e l c o e l n	Favoriser l'innovation et l'adaptation des actifs de la chaîne agro-alimentaire aux nouveaux contextes	111 (formation/ Information)	Transfert de connaissance et innovation 10 à 20% de l'axe 1	0,65	3,15		Transfert de connaissances et innovation 19,35 %	
			Promouvoir la qualité et l'innovation		124 (coopération nouveauté) 131, 132 et 133 (filiale alimentaires de qualité)				0,80
			Soutenir les industries agro-alimentaire		123 (industries agro)				0,20
									1,5
									1,6
			Assurer la relève des générations		112 (installation des jeunes agriculteurs) 113 (retraite anticipée des agriculteurs)				4,00
			Moderniser les exploitations		121 (modernisation des Exploitations Agricoles)				0,20
Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles					4,8		21%	Restructuration et Modernisation	

AXE 1 Ca 20,5 % du FEADER (leader inclus)		l v e i c r t o i n f n s e m e n i t n n o v a n t s			Restructuration et modernisation 80 à 90% de l'Axe 1		13,13	17,08M€	80,65%										
										126 (reconstitution après catastrophes naturelles)	0,60								
										115 (Service de remplacement)	0,1								
										Favoriser l'adaptation des structures agricoles ou associées à leur milieu économique et physique	125 amélioration de la valeur économique des forêts	0,3							
										Mobiliser et valoriser la ressource	111 (formation / information)	0,15							
											112 amélioration de la valeur économique des forêts	1,00							
											123 (micro-entreprisesylvicoles)	Voir supra 123							
											125 (infrastructures forestières)	0,9							
										Améliorer la compétitivité de la filière bois									

PSN					MAQUETTE PDRC				
Axes	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette financière Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Total Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation (Leader est intégré à Chaque axe)	Equilibre à l'intérieur de l'axe
AXE 2 CA 61,5% du FEADER inclus	Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace		Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise	211 et 212 (ICHN°)	Soutien aux zones défavorisées CA 65ù	40,47	40,47	51,17M€	Soutien aux zones défavorisées 83,54%
	Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon à atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau		Dans certaines conditions, améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet global sur la préservation de la biodiversité et de l'état des ressources en eau	214 (MAE)	Agroenvironnement et gestion des terres sylvicoles ca 35%	Voir infra	10,25		61,50%
				216 gestion durable des terres agricoles		0,3			
				225 sylvoenvironnementaux		0,06			
				Protéger la biodiversité remarquable à travers le réseau Natura2000		214 MAE	0,14		
				227 investissements non productifs					
Concourir aux objectifs de la directive cadre sur l'eau par une action ciblée : préservation et restauration du bon état des eaux	214 (MAE)	9,114							

Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	Protéger les sols	214 (MAE)					
	Contribuer à la limitation des gaz à effet de serre	214 (MAE)					
	Pérenniser la production et prévenir les risques naturels	226 (Reconstitution et protection de la forêt)					
				0.59			

NB : L'équilibre de l'axe 2 du PSN ne peut pas s'appliquer stricto-sensu à la Corse compte tenu de l'étendue des zones défavorisées qui concernent 97% du territoire Corse (Cf carte mesure 211 et 212 et chapitre 3.2 stratégie de la politique Corse de développement Rural)

PSN					MAQUETTE PDRC					
Axes	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER		Equilibre financier indicatif	Maquette financière Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Total Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation (Leader est intégré à Chaque axe)	Equilibre à l'intérieur de l'axe
AXE 3 CA 13,17% leader inclus	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi		Diversifier les activités des exploitations au-delà du rôle de production	311 (diversification des exploitations agricoles)		Création d'emplois CA 50 à 60%	2,36	5.61	10,96M€ 13,77%	Création d'emploi 68,57%
			Maintenir et développer les micro-entreprises	312 (micro-entreprises)			3			
			Maintenir et développer les activités touristiques	313 (activités touristiques)			0,10			
			Assurer un environnement favorable à l'activité économique	312 (micro-entreprises) 321 (services)			0,10 0,05			
		Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité		Développer et adapter l'offre de services aux populations	321 (services)		Qualité de la vie de 40 à 50%	0,05	2,80	Qualité de vie
	Gérer et valoriser le patrimoine rural		Préserver et valoriser le patrimoine naturel	323 (préservation et mise en valeur du patrimoine rural)		0,35				
			Valoriser le patrimoine culturel	323 (préservation et mise en valeur du patrimoine rural)		2,00				

Axes	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER		Equilibre financier indicatif	Maquette financière Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Total Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation (Leader est intégré à Chaque axe)	Equilibre à l'intérieur de l'axe
	Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés		Animer les territoires	341 (acquisition des compétences et animation)		Le développement local et la formation contribuent à la fois à la création d'emploi et à la qualité de vie	0,80			37,04
			Elaborer des projets de territoire	341 (acquisition des compétences et animation)						
			Former les acteurs professionnels	331 formation et information			0,10			

NB : L'équilibre du PSN est quasiment assuré. La volonté de l'Assemblée de Corse s'est affirmée vers la création d'activités et d'emplois en milieu rural

Axes	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Mesures du FEADER	Equilibre financier indicatif		Maquette financière Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Total Meuros (Leader est comptabilisé dans le seul axe4)	Equilibre de l'axe par rapport à l'ensemble de la programmation (Leader est intégré à Chaque axe)	Equilibre à l'intérieur de l'axe
4 Ca 5% du FEADER	Valoriser le potentiel de développement local		Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales, intégrées et ciblées	411 (opérations relatives à l'Axe1) 412 (opérations relatives à l'Axe 2) 413 (opérations relatives à l'Axe 3)	80 à 85 %		0,80 0,45 2,05	3,3	5%	Valoriser le potentiel de développement local 79,33%
	Améliorer la gouvernance locale		Assurer l'élaboration et l'animation des stratégies locales, en cohérence avec l'ensemble du développement rural	421 coopération entre GAL 431 (animation et fonctionnement)	15 à 20%		0,86	0,86		20,67%

NB : Le PDRC met l'accent sur le soutien à la gouvernance locale dans le prolongement de LEADER + .

Les pourcentages par axe intègrent les montants mis en œuvre au titre du dit axe via LEADER .

4.2 Impact attendu

4.2.1 Indicateurs communautaires de réalisation et de résultat

AXE1								
Indicateurs de résultats		Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
						Coefficient d'entraînement	Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
Nombre de participants qui ont terminé avec succès une activité de formation relative à l'agriculture et/ou la sylviculture	111	formation et information	A-formation des acteurs des secteurs agricoles, sylvicole, agroalimentaire et rural	Nombre de participants (total) Nombre de jours de formation	300 1000	80 %	240	
			B-Information et diffusion	Nombre d'actions de diffusion des connaissances scientifique et des pratiques novatrices	90 (environ 20 000 euros par an et par filière)			
Accroissement de la valeur ajoutée brute dans les exploitations ou entreprises aidées	112	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs	A- Dotation d'installation jeune agriculteurs	Nombre de JA aidés	240	5 %	1,4 M€	Sert essentiellement à financer la reprise Le développement de la valeur ajoutée va passer par les aides aux investissements
			B- Prêts bonifiés jeunes agriculteurs	Volume total des investissements	28 M€			
Ratio Reprises aidées/Installation aidées	113	Retraite anticipée des agriculteurs		Nombre de cédants aidés	45		Egal à 1	
				Nombre de repreneurs	45			
				Nombre d'hectares transférés	1125 ha			
Nombre d'emplois créés par le service de remplacement	115	Service de remplacement		Nombre d'exploitants concernés	200	10%	20	
				Nombre de jours de remplacement	2000			

AXE1								
Indicateurs de résultats		Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
						Coefficient d'entraînement	Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
Accroissement de la valeur ajoutée brute dans les exploitations ou entreprises aidées	121	modernisation des exploitations agricoles	A-modernisation des bâtiments d'exploitation B Implantation de cultures pérennes C modernisation des équipements matériels	-Nombre d'exploitations aidées -Nombre de bâtiments -Volume d'investissements	700 100 23,2 M€	10%	2,32 M€	
Nombre d'hectares nouveaux exploités	122	Amélioration de la valeur économique des forêts	Aide à l'investissement sylvicole	Nombre de propriétaires forestiers aidés Total investissements	30 2,9 M€	7%	0,2 M€	
Accroissement de la valeur ajoutée brute dans les exploitations ou entreprises aidées	123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	A- Investissements dans les industries agroalimentaires	Nombre d'entreprises soutenues (répartition par filière)	70	15%	1.05M€	Accroissement de la VA pour montant minimum de 15 000 euro/IAA
			B- Aide au prélèvement sylvicole	Volume total des investissements	0,5 Meuro			
Nombre d'exploitations introduisant de nouveaux produits	124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricoles et alimentaires		Nombre d'initiatives de coopération	80	20	1600	
Accroissement de la valeur ajoutée brute				Total investissements	2 M€	20%	0,4 M€	

AXE1								
Indicateurs de résultats		Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
						Coefficient d'entraînement	Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
Nombre d'hectares exploités	125	Aides aux Infrastructures agricoles et forestières	A-Aides aux infrastructures agricoles et forestières collectives	Nombre d'hectares desservis	2 000	10 %	0,29	
			B-Opération concertée d'aménagement et de valorisation	Nombre d'opérations aidées	15			
Accroissement de la valeur ajoutée					Nombre d'opérations			
				Surface totale engagée	1 000 ha			
				Total investissements	2,9 M€			
Taux de perte du Chiffre d'affaire	126	Reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes	Reconstitution des potentiels	Nombre d'exploitations aidées	5		Indicateur non retenu au RDR	
				Surfaces agricoles endommagées	50 ha			
				Montants d'investissements	0,25 M€			
Valeur de la production agricole sous signes officiels de qualité	132	Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire	Aide à la participation	Nombre d'exploitations qui participent à une démarche qualité	680	30 000 € / expl	Valeur de la production agricole sous signes officiels de qualité	
							20.4 M€	
Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	133	Activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire		Nombre d'actions aidées	25	680 Exploitations concernées	Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	
				Répartition par filière	60% végétal 40% animal			20,4 M€

AXE2

Indicateurs de résultats		Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
							Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
Gestion réussie du territoire en zones qui contribuent à : a-la biodiversité et les zones à haute valeur naturelle b-qualité de l'eau c-changement climatique d-qualité du sol e-lutte contre la friche et la déprise.	211	Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels	Aide compensatoire aux handicaps naturels dans les zones de montagne	Nombre d'exploitations aidées en zone de montagne	1600		Enjeu biodiversité et HNV (ha)	
				Terres agricoles aidées en zones de montagne (ha)	55 500			
Gestion réussie du territoire en zones qui contribuent à : a-la biodiversité et les zones à haute valeur naturelle b-qualité de l'eau c-changement climatique d-qualité du sol e-lutte contre la friche et la déprise.	212	Paiements handicaps naturels hors zones de montagne	Aide compensatoire aux handicaps naturels dans les zones autres que les zones de montagne	Nombre d'exploitations aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique	130		Enjeu qualité de l'eau	
				Terre agricoles aidées	2 700			
	214	Paiements agroenvironnementaux	Dispositif A-mesure agro-environnementale pour les systèmes herbagers extensifs	Nombre De contrats	350		Enjeu lutte contre le changement climatique	
				Surface totale engagée	12 000			
				Superficie bénéficiaire	60 000 ha			
			B-Conversion à l'agriculture biologique	Nombre total de contrats	25 CAB		Enjeu qualité du sol Ha	
C- Maintien de l'agriculture biologique	Surface physique bénéficiant d'un soutien à l'agro-environnement	23 MAB 2 700 ha		Enjeu évitement de L'abandon et de la Marginalisation De l'occupation Agricole du territoire Ha				
d-Conservation des ressources génétiques (d1 animales et d2 végétales)	Nombre de contrats Surface totale des bénéficiaires	35 6 750 ha						

AXE2

Indicateurs de résultats		Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
							Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
			e- Mesures agrienvironnement ales territorialisées	Nombre de contrats Surface engagée Surface totale des bénéficiaires	400 3500 HA 17 500 ha	Surface biodiversité des exploitations engagées par rapport à la surface totale déclarée Part de la SAU engagée	Augmentation de la surface en biodiversité déclarée au RPG Augmentation de la part de SAU sous engagement	
			f- apiculture en agriculture biologique	Nombre de contrats Nombre de ruches	10 5000			
			Total mesure 214	Nombre de contrats Nombre de bénéficiaires Surface engagée Surface totale des bénéficiaires	843 600 18200 ha 84250 ha			

AXE2

Indicateurs de résultats		Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
						Coefficient d'entraînement	Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
	216	Aide aux investissements non productifs	Opérations concertées d'aménagement durable des terres	Surface aménagée Nombre de structures collectives Total investissements	300 ha 10 0,55 M€			
	225	Paiements sylvo environnementaux		Nombre de bénéficiaires Surface engagée Superficie totale bénéficiaires	25 70 ha 1400 ha	Taux de surface forestière de l'enjeu biodiversité sur les exploitations	Augmentation de la surface forestière biodiversité déclarée sur les exploitations	
	226	Reconstitution du potentiel forestier	A- Reconstitution du potentiel forestier	Nombre d'actions de reconstitution Surface totale reconstituée Volume d'investissements	6 50 ha 0,31 M€			
			B- Action de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (DFCI)	Nombre d'actions d'animation réalisées Nombre d'études réalisées	50 25	Taux de population rurale couverte par le dispositif d'animation	50% en zone sensible	

AXE2

Indicateurs de résultats	Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
					Coefficient d'entraînement	Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
	227 Aides aux investissements non productifs de protection de la biodiversité forestière et des milieux forestiers		Nombre de bénéficiaires Surface totale engagée	4 35 ha	Taux de propriétaires forestiers sensibilisés	Enjeu biodiversité considéré dans les plans de gestion	

AXE3

Indicateurs de résultats		Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
						Coefficient d'entraînement	Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
Augmentation du chiffre d'affaire non agricole	311	Diversification vers des activités non agricoles		Nombre de bénéficiaires	140	20%	1,7M€	La diversification doit générer un accroissement du CA d'environ 12000€/exploitation. Soit 1,68 M€
				Volume total des investissements	8,5 M€			
Volume des investissements en milieu rural	312	Aide à la création et au développement des activités rurales ou TPE		Nombre d'entreprises aidées	300	100 %	1,05M€	Le soutien à 300 TPE devrait générer un investissement de 1,05M€
				Nombre d'emplois créés	20	66		
	313	Accueil du public en forêt	Diversification économique des zones forestières	Nombre d'actions soutenues	5	100%	3000	
				Nombre de personnes accueillies	3000			
				Total des investissements	0,25 M€			
Population des zones rurales bénéficiant des services améliorés	321	Aide aux investissements collectifs		Nombre d'actions aidées	10		5000 hab.	1 action par territoire avec une population moyenne de 500 hab soient 5000 hab
	323	Dispositif intégré de soutien aux mesures écologiques	A – Dispositif intégré en faveur du pastoralisme	Nombre d'hectares concernés	250			
				Total investissements	0,2 M€			
			B – Elaboration et animation des docob	Nombre de DOCOB financés	30	Nombre de docob réalisés actifs	Augmentation du nombre moyen de contrat par docob	
				Total investissements	0,5 M€			

AXE3

Indicateurs de résultats		Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
						Coefficient d'entraînement	Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
Population des zones rurales qui bénéficient de services améliorés			C – Restauration et mise en valeur du patrimoine monumental, technique et industriel	Nombre d'actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine rural aidées Volume total des investissements	6 3 M€	Part des structures et opérateurs de la zone bénéficiant effectivement du service	50 % des opérateurs (artisans, agriculteurs, structures touristiques..) bénéficiaire du service	
			D - Mise en valeur du patrimoine immatériel	Nombre d'actions d'études ou de diffusion du patrimoine immatériel aidées Volume total des investissements	3 1,2 M€			
			E – Sentiers du patrimoine	Nombre d'actions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine rural aidées Volume total des investissements	10 1,2 M€			
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	331	Formation en soutien aux acteurs en milieu rural		Nombre d'acteurs économiques participant à des actions aidées Nombre de jours de formation réalisée	200 600	80%	160	
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	341	Stratégies locales de développement	A- stratégies locale filière bois	Nombre d'actions d'acquisition de compétences et d'actions d'animation Nombre de participants dans les actions	6 80	80%	64	

AXE3

Indicateurs de résultats	Mesure Ayant une incidence forte	Dispositifs	Indicateurs de réalisation (par mesure)	Objectifs de réalisation (par mesure)	Valeur de l'indicateur de résultat		
					Coefficient d'entraînement	Effet sur l'indicateur de résultat	Commentaire
			Nombre de partenariat publics – privés	10			
		B- Animation des démarches foncières collectives	nombre d'opérations réalisées	10			
		C- Animation des stratégies de développement	Nombre d'acteurs économiques participant à des actions aidées	20		Mise en réseau des acteurs de développement et parvenir la structuration des 9 territoires	
			Nombre d'actions	4			

4.2.2 Indicateurs communautaires d'impact

Indicateurs d'impact du cadre commun de suivi et d'évaluation

Axes	Indicateur	Décomposition	Valeur de référence	Objectif 2013
1 et 3	Croissance économique <i>en millions d'euros</i>	Secteur primaire	116,7	amélioration de la valeur ajoutée
		Industrie agroalimentaire	77,4	
		Secteur secondaire et tertiaire	5478,4	amélioration de la valeur ajoutée en milieu rural
1 et 3	Création d'emploi	Secteur primaire	3555 UTA	Maintien
2	Maintien et préservation de la biodiversité	Voir profil environnemental régional		Maintien
2	Maintien des espaces à haute valeur naturelle	ZNIEFF (% du territoire)	22,4 (actualisation en cours)	augmentation
		Variété des essences des forêts et surfaces boisées	Chêne vert 50% Chêne liège 9,4 % Châtaignier 8,8 % Arbousier 16,6 % Hêtre 5,7 %	Maintien de la diversité, maintien des fonctions essentielles : protection du milieu, des ressources.
2	Amélioration de la qualité de l'eau	Contrôle et réduction de la pollution par les nitrates et pesticides (indice de pollution)	Evaluation des plans d'action en cours	Augmentation du nombre de contrats inscrits dans des plans d'action
2	Contribution à la lutte contre le changement climatique	Production d'énergie d'origine forestière (tonnes bois biomasse)	9000	Augmentation En lien avec les autres programmes
		Raisonnement de l'exploitation (% en plan de gestion)	Evaluation à réaliser	

Indicateurs complémentaires reflétant les priorités nationales

Axes	Priorités nationales	Indicateurs	Valeur de référence	Objectif 2013
1	Renouvellement des générations	Structure des âges en agriculture (nombre d'exploitants agricoles de moins de 35 ans rapporté à celui de plus de 55 ans)	12%	Maintien du prorata du nombre d'agriculteurs de moins de 35 ans
2	Maintien de l'activité en zones défavorisées	Part des exploitations agricoles situées en zones de montagne	98%	Maintien de l'occupation en zone de montagne
2	Maintien des espaces à haute valeur naturelle	Etat de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaires (directives « oiseaux » et « habitats »)-indicateurs communs européens	Evaluation à réaliser	Amélioration de l'état de conservation des espèces et des habitats, évaluation 2012
2	Maintien des espaces à haute valeur naturelle	% de SAU en prairies extensives	91%	Maintien mais amélioration de la qualité des prairies
2 et 3	Maintien des espaces à haute valeur naturelle	adhésion aux objectifs des DOCOB dans les sites Natura 2000	26-Elaboration, animation des docob en cours	Finalisation des docob, adhésion des agriculteurs aux objectifs par contrat

Indicateurs complémentaires reflétant les priorités régionales

Axes	Priorités régionales	Indicateurs	Valeur de référence	Objectif 2013
1	Développement de la production sous signe de qualité	Nombre de signe de qualité	7(5AOC, 1label, 1CCP)	11 (dont 7AOC)
		Nombre d'exploitants dont une partie de la production répond à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	680	1000
		Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	80 M€ (40% de la production corse)	120 M€ (60% de la production corse)

